

Royaume du Maroc



Direction des Etudes et des Prévisions Financières

Rapport Genre 2007

Accompagnant la Loi de Finances

Table des matières

INTRODUCTION	4
1. RAPPEL DE LA DEMARCHE ET QUESTIONS D'ORDRE METHODOLOGIQUES	5
1.1. RAPPEL DES DEFINITIONS ET DES PRINCIPAUX CONCEPTS	5
1.2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE POUR L'INTEGRATION DU GENRE DANS LE BUDGET.....	7
1.3. POLITIQUES, PRIORITES PUBLIQUES ET CIBLES A ATTEINDRE	8
1.4. REFORME BUDGETAIRE, POINT D'ANCRAGE DE LA BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE	9
2. EVALUATION GENRE DU POLE DES DEPARTEMENTS "PILOTES"	12
2.1. AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL	12
2.1.1. <i>Situation de la femme rurale</i>	13
2.1.2. <i>Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre</i>	14
2.1.3. <i>Projets et programmes mis en œuvre</i>	15
2.1.4. <i>Analyse genre du budget alloué au département d'agriculture</i>	17
2.2. MINISTERE DE LA SANTE.....	21
2.2.1. <i>Analyse de la situation de la santé maternelle et infantile</i>	21
2.2.2. <i>Contraintes à la baisse de la mortalité maternelle et infantile</i>	23
2.2.3. <i>Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre</i>	24
2.2.4. <i>Programmes mis en œuvre</i>	24
2.2.5. <i>Analyse genre des budgets alloués</i>	26
2.3. DEPARTEMENT DE L'EDUCATION NATIONALE	28
2.3.1. <i>Analyse de la situation du secteur de l'éducation</i>	29
2.3.2. <i>Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre</i>	32
2.3.3. <i>Programmes et projets mis en œuvre</i>	34
2.3.4. <i>Evaluation genre des dépenses publiques allouées à l'éducation</i>	36
3. EVALUATION GENRE DU POLE INSTITUTIONNEL	40
3.1. MINISTERE DE LA JUSTICE.....	40
3.1.1. <i>Analyse genre de la situation du système juridique</i>	40
3.1.2. <i>Politique et priorités publiques</i>	42
3.1.3. <i>Actions du Département de la Justice</i>	42
3.1.4. <i>Analyse genre du budget alloué au Département de la Justice</i>	46
3.1.5. <i>Impacts genre des dépenses publiques en matière de Justice : cas du code de la famille</i>	46
3.2. SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DES PERSONNES HANDICAPEES	49
3.2.1. <i>Analyse de la situation de la femme marocaine</i>	49
3.2.2. <i>Priorités publiques et cibles à atteindre</i>	50
3.2.3. <i>Projets et programmes mis en œuvre</i>	52
3.2.4. <i>Analyse genre du budget</i>	54
4. ANALYSE GENRE DU POLE SERVICES SOCIAUX DE BASE	55
4.1. DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT	55
4.1.1. <i>Caractère transversal des infrastructures de transport dans le développement humain</i>	56
4.1.2. <i>Diagnostic de la situation des infrastructures de transport en milieu rural</i>	58
4.1.3. <i>Politiques et priorités publiques</i>	59
4.1.4. <i>Programmes mis en œuvre</i>	59
4.1.5. <i>Analyse des dépenses publiques allouées au Programme National des Routes Rurales</i>	60
4.1.6. <i>Evaluation des impacts genre des dépenses publiques allouées aux routes rurales</i>	62
4.2. DEPARTEMENT DE L'HABITAT	63
4.2.1. <i>Diagnostic de la situation</i>	64
4.2.2. <i>Priorités, politiques publiques et cibles à atteindre</i>	66
4.2.3. <i>Programmes publics mis en œuvre</i>	66

4.2.4. Analyse genre du budget alloué au Département de l'Habitat.....	68
4.3. DEPARTEMENT DE L'ÉNERGIE	71
4.3.1. Diagnostic genre de la situation relative à l'accès à l'énergie	71
4.3.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	74
4.3.3. Programmes mise en œuvre	75
4.3.4. Analyse genre des dépenses publiques allouées au département de l'énergie.....	75
4.3. DEPARTEMENT DE L'EAU	78
4.3.1. Diagnostic de la situation	78
4.3.2. Politique, priorités publiques et cibles à atteindre	81
4.3.4. Evaluation des impacts genre des dépenses publiques allouées au secteur de l'eau	84
5. ANALYSE GENRE DU POLE TRANSVERSAL DE L'EMPLOI.....	86
5.1 DIAGNOSTIC GENRE DU MARCHÉ DE L'EMPLOI	87
5.1.1. Emploi et qualification.....	87
5.1.2. Emploi par secteurs	88
5.1.3. Chômage	89
5.1.4. Travail impayé ou invisible des femmes	91
5.2 POLITIQUES, PRIORITES PUBLIQUES ET CIBLES A ATTEINDRE	92
5.3. PROJETS ET PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE	93
5.3.1 Renforcement de l'employabilité : programmes Idmaj et Taahil	93
5.3.2 Appui à l'auto emploi, programme Moukawalati.....	93
5.3.3. Amélioration de l'organisation et la gestion du marché du travail.....	94
5.4. ANALYSE DES DEPENSES PUBLIQUES ALLOUEES A L'EMPLOI	95
CONCLUSION GENERALE.....	97
BIBLIOGRAPHIE	98

Introduction

A travers sa conduite du processus de Budgétisation Sensible au Genre depuis 2002, couronné depuis 2005 par l'élaboration du Rapport Genre et par la recommandation de l'utilisation de l'approche genre, pour la première fois dans la lettre de cadrage de la Loi de Finances 2007 du Premier Ministre, le Maroc réalise des avancées qui le positionnent parmi les leaders au niveau régional en la matière. Ces avancées constituent, en effet, un prolongement naturel des initiatives Royales en matière de réforme du statut de la femme qui ont ouvert la voie à la réduction des inégalités.

Parallèlement à la conduite des grandes réformes dont la réforme budgétaire, les avancées de ce processus au sein du Ministère des Finances et de la Privatisation, avec la formation des chargés des budgets au sein du Ministère ainsi que dans différents départements et la production d'outils de travail pertinents (Guide de la réforme, Manuel de Budgétisation Sensible au Genre, Rapport Genre...), marquent la ferme volonté d'avancer sur le chemin du développement humain et de la lutte contre les inégalités.

Cette position impose au Maroc la nécessité de :

- Poursuivre ses efforts et se donner les moyens d'ancrer effectivement la Budgétisation Sensible au Genre dans les pratiques budgétaires afin d'aboutir aux résultats escomptés en termes d'atteinte de Développement Humain ;
- Continuer à donner l'exemple de bonnes pratiques et partager cette expertise avec les pays qui le souhaitent dans l'objectif plus global de lutte contre la pauvreté et de réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire.

La production de ce deuxième Rapport Genre 2007 s'inscrit dans une démarche participative, progressive et intersectorielle. Cette démarche vise à décloisonner les pratiques, favoriser le partenariat, la participation ainsi que le renforcement des capacités au regard de l'évaluation des politiques et budgets, préalables pour un ancrage efficace de la Budgétisation Sensible au Genre.

En effet, le Rapport Genre 2006 a été réalisé en partenariat avec quelques Départements engagés dans la gendérisation du budget (Agriculture et Développement Rural, Education Nationale, Santé et Finances) en vue d'établir la situation de référence et de mesurer ce qui doit être accompli pour une meilleure efficacité des dépenses publiques. Cette année, le Rapport Genre est enrichi par la participation de nouveaux partenaires : Justice, Emploi, Equipement, Energie, Logement, Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées et Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau. Le Haut Commissariat au Plan et le Ministère des Finances et de la Privatisation accompagnent le processus de façon continue.

Le Rapport Genre 2007 ne se penche pas uniquement sur les réalisations et les bonnes pratiques. Il vise à avoir un caractère d'évaluation des politiques et des pratiques au regard de la Budgétisation Sensible au Genre, démontrant ce qui a été réalisé et ce qui reste à faire et identifiant les défis, les contraintes, les opportunités et les enjeux sectoriels. Ce rapport est donc un outil pédagogique et de plaidoyer, visant à susciter et d'éclairer les débats et le dialogue autour des politiques poursuivies et leurs impacts sur les populations, répondant aux orientations du Premier Ministre qui recommande dans sa lettre de cadrage pour la préparation de la Loi de Finances 2007 d'inclure la démarche genre dans le cadre de la nouvelle gestion axée sur les résultats.

Le travail accompli avec les Départements partenaires durant les ateliers techniques de travail autour du rapport tenus en mai 2006, s'est organisé en pôles ou grappes de secteurs concourant à l'atteinte d'objectifs communs :

- Pôle des départements pilotes : avec lesquels l'élaboration du Rapport Genre a démarré en 2005, à savoir le Ministère de la Santé, le Département de l'Agriculture et du Développement Rural ainsi que le Département de l'Education Nationale.
- Pôle institutionnel : le Ministère de la Justice et le Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées.
- Pôle des services sociaux de base : les Départements du Transport, de l'Habitat, de l'Energie et le Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau.
- Pôle transversal : le Département de l'Emploi.

Ce processus de production du Rapport Genre adopte une démarche progressive. Les résultats de ces évaluations auxquelles les Départements Ministériels ont soumis leurs activités ne donnent pas une idée complète des efforts engagés en matière d'équité et l'égalité, d'autant plus que les mesures adoptées ou envisagées pour réduire les inégalités n'ont pas toujours d'incidences financières. Ce Rapport constitue donc bien en lui-même un outil de l'approche politique globale que les pouvoirs publics ont décidé de promouvoir en matière d'égalité entre les citoyens des deux sexes. Son développement à venir qui inclura, à terme, l'ensemble des Départements traduira comment et dans quelle mesure chacun s'est approprié cette démarche génératrice de renouveau social et politique.

Le Rapport se compose de cinq parties. La première est relative au rappel de la démarche, aux questions d'ordre méthodologiques et des avancées de la réforme budgétaire, point d'ancrage de la Budgétisation Sensible au Genre. Les autres parties présentent respectivement l'évaluation genre des quatre pôles précités.

1. Rappel de la démarche et questions d'ordre méthodologiques

Cette partie rappellera dans un premier temps les définitions du genre, de la Budgétisation Sensible au Genre et du processus l'intégration du genre dans les politiques. Ensuite sera présentée la démarche participative et progressive d'intégration des Départements ministériels dans la production du Rapport Genre. Les priorités publiques seront déclinées avec l'inclusion des Objectifs de Développement du Millénaire sensibles au genre en tant que référentiel et cibles à atteindre. L'analyse de l'évolution des indicateurs de performance sensibles au genre les plus pertinents serviront comme éléments de mesure des avancées réalisées.

1.1. Rappel des définitions et des principaux concepts

Approche et outils d'analyse genre

Le genre est un concept qui se réfère aux rapports sociaux entre hommes et femmes, qui sont aussi des rapports de pouvoir. Il se réfère également aux différences sociales entre eux, qui sont acquises, susceptibles de changer avec le temps et qui sont largement variables, tant d'un pays à l'autre qu'à l'intérieur d'un même pays.

L'objet de l'analyse genre est d'identifier et de mesurer les écarts entre les sexes et les inégalités dans les relations hommes-femmes, et ce, dans le cadre d'une analyse socio-économique. L'analyse genre ne présume pas que ces écarts et ces différences n'existent pas. Elle se donne des moyens explicites d'examiner si elles existent, de les identifier et de les mesurer. La notion de contexte est fondamentale pour apporter un éclairage sur les questions de différence entre les sexes, ainsi que les questions de disparités et d'inégalité qui découlent de la nature des rapports sociaux entre eux.

La question du genre prend sa véritable dimension dans le cadre du développement humain car la persistante des inégalités et la faible capacité des femmes ralentissent le développement. En d'autres termes, aucun développement ne peut être envisagé sans l'intégration et l'habilitation des femmes dans le processus politique, économique, social et culturel. La question du genre est intimement liée à la problématique de lutte contre la pauvreté, laquelle se conjugue au féminin.

Lors de la Conférence de Beijing de 1995 où l'approche genre et développement a été développée pour la première fois, les Gouvernements se sont engagés à intégrer la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des processus d'élaboration des politiques et de planification du développement ainsi que des processus de mise en œuvre et d'évaluation de ces politiques et programmes.

Il est primordial aujourd'hui de tracer une stratégie qui dépasse la vision étroite de l'accroissement économique *stricto sensu* pour se fixer un but essentiellement démocratique, celui de réaliser l'équité et l'égalité entre les hommes et femmes comme condition première pour atteindre les objectifs de développement.

Analyse genre du budget ou Budgétisation Sensible au Genre

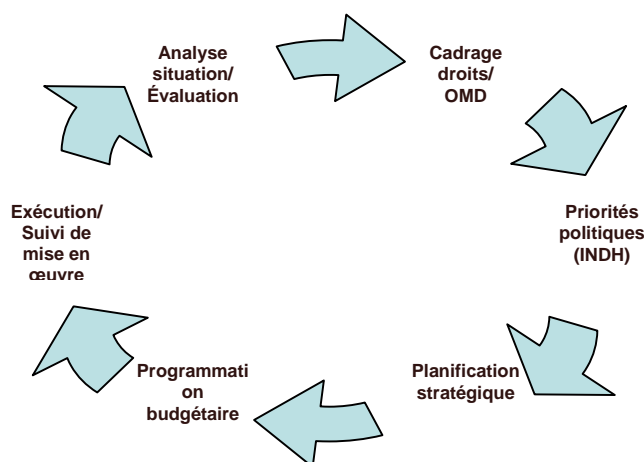
Les politiques, programmes et budgets du Gouvernement, tant sur le plan national que local, ont des effets et des impacts différenciés sur ces groupes et individus, même si il n'y a aucune intention de discrimination, d'exclusion ou de préférence, compte tenu de leurs situations de référence différentes. En effet, les rapports sociaux entre individus influencent leurs capacités de réponse aux politiques et aux budgets. Cet état des lieux va à son tour influencer le degré de réussite de l'atteinte des objectifs des politiques gouvernementales, et ainsi l'efficacité socio-économique des mesures prises.

La gendérisation du budget est définie comme le processus par lequel une décision (politique, plan, budget, programme ou projet) subit une analyse sensible au genre. L'impact des allocations des ressources est mesuré par l'amélioration des conditions de vie de la population ciblée et ses conséquences sur l'utilisation du temps par les femmes, les hommes, les filles et les garçons. Elle forme partie de tout un ensemble cohérent d'intégration d'une approche qui vise l'équité et l'égalité par le biais d'une coordination entre politiques, programmes et budget : c'est l'intégration de l'analyse genre dans tout le processus de programmation et d'exécution budgétaire.

La gendérisation est novatrice et dépasse les cadres conceptuel et analytique conventionnels, même s'il y a une synergie avec les réformes budgétaires en cours. Il est question de l'impact des recettes et des dépenses publiques non seulement sur l'équilibre macro-économique mais sur le développement économique et social, la pauvreté et sur l'inégalité, selon une optique genre.

Le budget genre vise à resserrer les liens entre les ressources allouées et la réalisation des objectifs de développement économique et social souhaités, mesuré par des indicateurs de performance. Il devrait donner des réponses claires à un enchaînement de questions relatives à l'élaboration de ces politiques relevant d'une exigence de bonne gouvernance, d'équité et d'égalité.

➤ Planification et programmation budgétaire sensible au genre



La figure ci-dessus reprend le schéma du processus politique axé sur les résultats dans une démarche ascendante fondée sur les droits. Il s'agit d'établir le lien entre politiques, plans et budgets selon un cadre de références et de cibles à atteindre : le cadre politique et normatif sur lequel est fondée la gestion publique (INDH, OMD, autres priorités publiques...).

L'étape planification sensible au genre privilégie la notion de contexte, pour tenir compte de la diversité, des spécificités et de la complexité. Elle adopte une approche territoriale et transversale, ne se cantonnant pas en un assemblage de plans sectoriels. Elle vérifie la pertinence des priorités politiques au regard de l'analyse de la situation genre. Cette étape de planification stratégique au niveau national et territorial est en amont de la programmation budgétaire.

Dans la phase de programmation budgétaire, il est question de la justification des dépenses publiques qui sous-tend le processus d'arbitrage entre départements et intra-départements. Cette question qui devrait tenir compte de manière itérative des considérations macro et micro-économiques, conformément à une démarche de programmation ascendante, répond à la question de savoir quels devraient être les choix budgétaires compte tenu de la rareté des ressources, par rapport aux priorités publiques. Il est ainsi question d'efficacité socio-économique et d'équité (priorités publiques) d'une part, et d'efficience de la gestion et d'économie (choix budgétaires face à la rareté des ressources) d'autre part.

1.2. Démarche méthodologique pour l'intégration du genre dans le budget

L'intégration horizontale du genre (*gender mainstreaming*) a été définie par le Conseil Economique et Social de l'ONU en 1997 comme : "Une stratégie visant à faire des préoccupations et des expériences des femmes et des hommes une dimension intégrale de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et des programmes dans toutes les sphères politique, économique et sociétale, de façon à ce que femmes et hommes en bénéficient à égalité, et que l'inégalité entre les sexes ne soit pas perpétuée".

L'intégration du genre implique entre autre d'identifier les écarts entre les femmes et les hommes à travers l'utilisation de données désagrégées par sexe ; de développer des stratégies pour éliminer ces écarts ; de mobiliser des ressources pour mettre en œuvre ces stratégies ; d'assurer le suivi de la mise en œuvre de ces stratégies et de responsabiliser les individus et les institutions pour une transparence des résultats obtenus.

C'est la démarche qui sera adoptée au niveau de l'évaluation genre des dépenses publiques allouées par les Départements sectoriels étudiés. D'abord, l'analyse genre se basera sur un diagnostic de la situation des différents groupes sociaux et l'identification des principales contraintes. Ensuite sera décliné le niveau de réponse des politiques publiques et orientations mises en œuvre pour corriger ses situations. Interviendra enfin un essai d'évaluation de ces programmes à travers l'adéquation cibles-résultats et une analyse des impacts genre des moyens mis en œuvre à travers des indicateurs de performance quand c'est possible ou des analyses qualitatives.

La pertinence de l'analyse est tributaire de la disponibilité d'une information de qualité où de grands efforts ont été réalisés ces dernières années au Maroc avec le lancement de grandes réformes et l'élaboration de différentes stratégies sociales. Toutefois, il y a lieu de souligner l'insuffisance de l'information en liaison notamment avec la difficulté d'estimer le travail non rémunéré des femmes (activités productives non marchandes), de mesurer la participation des femmes à l'économie notamment dans le milieu rural et dans le secteur informel ainsi que de mesurer la pauvreté et de comprendre les processus qui y conduisent selon le genre.

1.3. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Les pouvoirs publics ont placé le développement humain au premier rang de l'action gouvernementale pour laquelle sont mobilisés tous les moyens humains et financiers afin de résorber les déficits sociaux. Dans ce cadre, une nouvelle approche de ciblage basée sur la participation de la population et la concertation avec l'ensemble des partenaires (Etat, collectivités Locales, secteur privé, ONG,...) a permis de mettre en place des solutions pratiques, réalistes et viables pour améliorer les conditions des populations défavorisées.

En effet, le lancement de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain qui s'inscrit dans le prolongement d'un processus engagé depuis de nombreuses années marque une importante mutation dans la gestion de la problématique du développement humain dans notre pays. Ce processus vise la réduction de la pauvreté, de la vulnérabilité, de la précarité et de l'exclusion sociale et l'instauration d'une dynamique en faveur du développement humain durable.

Inclusion de l'approche genre dans la lettre de cadrage du Premier Ministre

Dans sa lettre de cadrage pour la préparation de la Loi de Finances 2007 (N°5/2006), datée du 27 juillet 2006, le Premier Ministre recommande la prise en considération de l'approche genre dans le cadre du processus de globalisation des crédits et de gestion axée sur les résultats visant la modernisation des méthodes de préparation et d'exécution du budget.

Inclusion des OMD sensibles au genre en tant que référentiel et cibles à atteindre

Le Maroc est fermement engagé à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à savoir, réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015, assurer l'accès universel à l'enseignement primaire, promouvoir l'égalité des sexes, réduire le taux de mortalité lié à la maternité et juvénile, combattre les pandémies, assurer un environnement durable et mettre en place un partenariat mondial pour le développement¹.

¹ De même, le Maroc s'est engagé à mettre en œuvre les recommandations du Sommet Mondial pour le Développement Social de Copenhague (mars 1995) qui a invité les Gouvernements et les organismes donateurs à consacrer 20% des dépenses budgétaires de l'Etat et 20% de l'aide extérieure au financement des services sociaux de base (initiative 20-20). Le Maroc a également ratifié la CEDAW, et est sur le point de lever les réserves qu'il avait sur cette convention.

Plusieurs programmes intègrent la réalisation des OMD avec la publication tous les deux ans d'un rapport retraçant l'état d'avancement. Le deuxième Rapport National de 2005 sur les OMD adopte une démarche gendrisée suite à la sélection du Maroc parmi 4 pays pilotes où des avancées significatives en matière de droits des femmes ont été constatées.

Ainsi, dans chaque secteur, à côté des priorités publiques les pouvoirs publics ont intégré l'OMD concerné comme cible à atteindre². La démarche méthodologique à adopter pour atteindre les cibles OMD est en fait celle de la budgétisation axée sur les résultats et sensible au genre. Elle consiste à établir la situation actuelle au regard des cibles, à élaborer les principales mesures à prendre en vue d'atteindre ces cibles et de déterminer quels sont leurs coûts.

1.4. Réforme budgétaire, point d'ancrage de la budgétisation sensible au genre

La réforme budgétaire, articulée autour de cinq principaux axes à savoir la Globalisation des crédits, la contractualisation, le partenariat, le Cadre des Dépenses à Moyen Terme et l'introduction de la nomenclature régionale, est un préalable pour évaluer l'impact genre des budgets. Cette réforme vise, en effet, le passage d'une gestion de moyens à une gestion axée sur les résultats, par le biais d'un changement du sens de l'action budgétaire, en vue d'impacter significativement le bien-être des populations.

Nouvelle approche budgétaire axée sur les résultats

La nouvelle approche budgétaire, mise en œuvre depuis 2002, vise à instituer une nouvelle culture de la dépense publique axée sur la logique de résultats, la recherche de la performance en termes d'économie, d'efficacité et d'efficience et la reddition des comptes. Ainsi, cette nouvelle approche s'articule autour de trois principaux axes interdépendants qui sont la globalisation des crédits qui constitue un levier pour la réforme du processus budgétaire, la contractualisation des relations entre l'administration centrale et les services déconcentrés et le partenariat entre l'Etat et les acteurs locaux.

Globalisation des crédits : Un début de concrétisation du processus de globalisation des crédits a été enregistré en 2002, permettant aux départements concernés de procéder à des virements entre lignes d'un même paragraphe. Ces départements s'engagent, de leur part, à restructurer leurs morasses budgétaires en identifiant des actions et/ou projets précis auxquels doit correspondre des indicateurs de performances chiffrés. Ce dispositif tend, d'une part, à donner une plus grande souplesse aux gestionnaires en contrepartie d'exigences de résultats et d'autre part, à faciliter l'information du Parlement et du public, sur l'efficacité de la dépense publique.

Contractualisation entre l'administration centrale et ses services déconcentrés : Afin de favoriser la modernisation de la gestion publique, le recours à la contractualisation devrait être développé, en tant qu'outil de modernisation de la programmation et de l'exécution de la dépense publique et ce, en introduisant un mode de gestion nouveau entre l'administration centrale et ses services extérieurs. Ce mode de gestion est basé sur l'amélioration des performances et le renforcement de l'autonomie et de la déconcentration, à travers de nouveaux outils opérationnels de gestion.

La mise en œuvre de cette nouvelle approche de gestion budgétaire basée sur l'évaluation des résultats modifiera la nature des relations existantes entre les administrations centrales et leurs services déconcentrés, dans la mesure où ces derniers procéderont à la gestion de leurs ressources humaines et financières et à la réalisation de leurs programmes d'action sur une base contractuelle en concertation, avec les administrations centrales.

² Voir l'étude sur "Essai d'estimation du coût de la réalisation des OMD gendrisés au Maroc", Ministère des Finances et de la Privatisation avec le soutien de l'UNIFEM, 2006.

Partenariat : Etat - Acteurs locaux : Parallèlement aux mesures de déconcentration des crédits, l'Administration et particulièrement ses services déconcentrés renforceront leurs relations partenariales avec les acteurs locaux (collectivités locales, secteurs associatif et privé) dans le but d'optimiser leurs prestations et d'apporter une réponse de proximité aux besoins exprimés par les populations, à travers notamment :

- La participation et la mise en commun des ressources humaines, matérielles ou financières en vue de la réalisation des prestations sociales, des projets de développement ou de la couverture de services publics.
- La dispense du visa de la Direction du Budget des décisions d'octroi d'une contribution publique aux associations au titre des projets de partenariat.

Ainsi, plusieurs objectifs sont assignés à ce processus de partenariat. On citera en particulier, la mise en place d'une administration de proximité, la définition d'un nouveau cadre de partenariat conforme aux principes de bonne gouvernance entre les administrations déconcentrées et les intervenants locaux ainsi que l'accroissement des capacités d'action de l'Etat et de ses partenaires pour permettre une plus grande mobilisation des ressources disponibles.

Récemment, le rythme de la généralisation de cette nouvelle approche a été accéléré par le Ministère des Finances et de la Privatisation. Ainsi, le nombre des départements ministériels ayant adhéré à la globalisation des crédits est passé de 5 à 14³ dont 6 départements pilotes entre 2004 et 2005, portant ainsi le volume des crédits d'investissement globalisés à près de 40% contre 17% en 2004. Cette généralisation est le fruit d'un effort continu mené par le MEP et s'articulant autour d'actions de communication, de sensibilisation et d'assistance technique.

Dans ce cadre, des financements sous forme de dons ont été mobilisés avec l'appui de la Banque Mondiale pour financer une opération d'assistance technique destinée à soutenir les six départements pilotes dans leurs efforts de mise en œuvre de réforme budgétaire. Il s'agit des départements de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique, du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, de la Culture, du Commerce et de l'Industrie et de la Justice.

Mise en place d'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT)

La mise en place d'un cadre de dépenses triennal et glissant renforcera la cohérence des politiques sectorielles, telles que définies par les choix stratégiques qui ressortent du Plan de Développement Economique et Social ou du programme d'action du gouvernement avec les objectifs de soutenabilité et de viabilité du cadre macro-économique. La mise en œuvre du CDMT permettrait ainsi de :

- Renforcer les instruments de programmation et d'arbitrage intersectoriel.
- Assurer la pérennité des équilibres macroéconomiques au regard des possibilités financières de l'Etat ainsi que leur déclinaison dans le cadre de la Loi de Finances.
- Renforcer la discipline budgétaire globale et l'efficacité d'allocation intersectorielle des ressources.
- Améliorer la performance des réalisations budgétaires en donnant une meilleure visibilité aux départements ministériels en matière de programmation budgétaire pluriannuelle, favorisant ainsi la mise en œuvre du dispositif de contractualisation des objectifs et des moyens dans le cadre budgétaire triennal ainsi que le renforcement du processus de déconcentration des crédits.

³ Départements des Eaux et Forêts et de la lutte contre la Désertification, de l'Eau, de l'Equipement, du Transport, des Affaires Economiques et Générales, de l'Habitat, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, de l'Intérieur et des Affaires Etrangères et de la Coopération.

- Assurer une meilleure prédictibilité des agrégats budgétaires.

Par ailleurs, il a été procédé, en juin 2005, à l'institution d'une commission interministérielle chargée de définir le cadre méthodologique du CDMT. Cette commission pilotée par le MFP est composée de quatre départements pilotes, à savoir, l'Education Nationale, l'Habitat, l'Equipeement et la Santé.

Introduction de la dimension régionale dans la nomenclature budgétaire

Dans le cadre de la poursuite de la réforme de la nomenclature budgétaire, un vaste chantier de restructuration des budgets des différents départements concernés a été entamé par le MFP en vue d'articuler ces budgets autour de projets et programmes d'action faisant l'objet d'indicateurs chiffrés. Cette restructuration vise le regroupement au niveau d'un même paragraphe budgétaire des projets et programmes portant sur le même objet et intéressant la même zone géographique et l'introduction de la dimension régionale dans la présentation du budget de l'Etat, et ce, en vue de faire apparaître l'effort budgétaire des pouvoirs publics ainsi que sa répartition sur les différentes régions du Royaume.

Les départements qui adhèrent à la réforme budgétaire et adoptent particulièrement la gestion axée sur les résultats, pourraient intégrer la Budgétisation Sensible au Genre en retenant explicitement l'équité et l'égalité entre les genres comme indicateur de performance et en analysant, pour chaque programme, les ressources et les résultats au moyen d'indicateurs sensibles au genre d'une manière désagrégée.

Mesure des résultats via les indicateurs de performance

Un indicateur de performance permet de mesurer la réalisation des objectifs fixés. Il peut être quantitatif ou qualitatif. Les indicateurs quantitatifs sont des mesures de quantité, par exemple le nombre de personnes qui possèdent le raccordement à l'électricité dans un village. Ces indicateurs sont habituellement tirés de recensements, (on peut donc dire qu'ils proviennent d'enquêtes plus systématiques).

Les indicateurs qualitatifs sont des perceptions et des opinions sur une question, par exemple le fait que les gens croient que l'électricité va les aider à acquérir une certaine indépendance financière. En d'autres termes, les indicateurs examinent de près les résultats des initiatives ou ressources engagées. D'où leur importance pour le suivi et l'évaluation des projets et programmes de développement. Par contre, étant des perceptions et opinions exprimées par des personnes, les indicateurs qualitatifs sont généralement obtenus de sources telles que les sondages, les enquêtes sur les attitudes, les entrevues, les évaluations participatives en milieu rural, les observations participatives, et les observations sociologiques (on peut donc dire qu'ils proviennent d'enquêtes moins systématiques).

Afin d'identifier l'impact de la prise en compte de l'aspect genre au niveau des programmes et projets de développement, il est opportun de faire appel à des indicateurs tenant compte de la dimension genre. Ces indicateurs sont utiles dans la mesure où ils permettent de faire ressortir les changements apportés à la situation et au rôle des femmes et des hommes avec le temps, et par conséquent d'évaluer si les résultats souhaités au niveau des Rapports Genre sont devenus une réalité.

L'utilisation d'indicateurs se justifie par la nécessité d'évaluer les impacts d'un projet au fur et à mesure de son évolution. A cette fin, des indicateurs doivent être définis pour chacun des éléments importants du cycle d'un projet. Il est possible, aussi, selon l'état d'avancement du projet/programme, de distinguer trois types d'indicateurs.

- Indicateurs de réalisation : renseignent sur le degré d'atteinte des objectifs opérationnels du projet/programme liés aux produits et services spécifiques générés. Ils sont mesurés en unités physiques ou monétaires (km de routes construits, volume de crédits affectés aux femmes dans le cadre d'opérations de micro-crédits, etc.);
- Indicateurs de résultats : mesurent la réalisation des objectifs spécifiques du projet/programme et s'expriment en termes de résultats, c'est à dire d'effets directs et à court terme. Ils renseignent sur l'évolution du comportement des bénéficiaires directs (nombre de diplômés par sexe, population desservie par les infrastructures de soins de santé de base, etc.);
- Indicateurs d'impact : renseignent sur les buts politiques du projet/programme qui s'expriment en termes de conséquences finales (taux de croissance économique, taux de chômage,...).

Ci-après quelques exemples d'indicateurs sensibles au genre utilisés par le Ministère de la Santé dans le cadre de la nouvelle approche budgétaire axée sur les résultats et dont certains seront utilisés dans ce rapport pour mesurer les impacts genre de la dépense publique de santé :

- Taux de couverture par la consultation prénatale en milieux rural et urbain (%) ;
- Taux de couverture vaccinale des enfants de 0 à 11 mois (%) ;
- Taux de couverture des enfants de moins d'un an par la vitamine D (%) ;
- Taux de couverture des enfants de moins de 2 ans par la vitamine A (%) ;
- Nombre de conventions de partenariat conclus avec les ONG nationales dans le cadre de la santé reproductive, de la santé de l'enfant et du jeune et de réhabilitation ;
- Taux de mortalité infantile et taux de mortalité maternelle (en milieux rural et urbain) ;
- Prévalence contraceptive par les méthodes modernes au niveau nationale (%).

L'introduction systématique de la composante genre dans les projets/programmes de développement et leur suivi et évaluation exigent une réorganisation des systèmes statistiques pour rendre disponibles ces informations utiles à l'analyse genre, à savoir la ventilation de toutes les données statistiques par sexe.

2. Evaluation genre du pôle des Départements "pilotes"

L'évaluation genre du Département de l'Agriculture, de la Santé et de l'Education Nationale (EN) est réalisée pour la deuxième fois dans le cadre du Rapport genre accompagnant la Loi des Finances. En effet, ces Départements ont été parmi les partenaires qui ont accompagné, dès le début, le Ministère des Finances et de la Privatisation dans la mise en œuvre du projet de la Budgétisation Sensible au Genre.

2.1. Agriculture et Développement Rural

Le développement du monde rural constitue aujourd'hui une priorité nationale pour laquelle tous les acteurs de la société sont appelés à contribuer, que ce soit pour les raisons d'aménagement équilibré du territoire, de renforcement de la cohésion nationale par la réduction des disparités régionales, d'amélioration de l'environnement socio-économique de la population par la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté, ou de conservation des ressources naturelles du pays.

Les politiques conduites en matière de développement rural ont davantage été axées sur l'amélioration de la rentabilité agricole au détriment du développement humain, la croissance démographique ayant neutralisé l'impact des efforts déployés en matière de développement de services sociaux de base et d'équipement rural.

Ces éléments ont ainsi conduit à l'élargissement des disparités sociales entre les milieux rural et urbain, principale contrainte aujourd'hui au développement humain du Maroc. Le milieu rural souffre d'une pauvreté plus accentuée qui se traduit par un taux d'analphabétisme élevé, un état de santé de la population affaibli accentué par la surmortalité maternelle et infantile et par le phénomène de l'exode rural en croissance continue.

D'un autre côté, dans les zones rurales, la difficulté d'accès au savoir fait que les ménages ne gèrent pas convenablement leurs activités, ce qui entraîne impacte négativement les niveaux de productivité et de revenu et augmente par conséquent la pauvreté. C'est ainsi que naît un cercle vicieux de pauvreté *trappes de pauvreté* qu'il est difficile de briser et auquel la femme et la fille rurale sont les plus vulnérables.

Cette partie met l'accent sur les nouveautés et les progrès enregistrés en 2006 dont, notamment, la formation d'un Noyau Genre au sein du Ministère de l'Agriculture et le développement de nouveaux projets et activités génératrices de revenus. Ainsi après la présentation de la situation de la femme rurale, des politiques publiques, cibles à atteindre et programmes et projets menés pour améliorer cette situation, une analyse de l'évolution de certains indicateurs permettra d'évaluer la dépense publique consentie dans ce domaine.

2.1.1. Situation de la femme rurale

La femme rurale représente plus de la moitié de la population rurale et participe activement au développement du secteur agricole et rural d'un côté et s'occupe de plusieurs tâches domestiques d'un autre côté. Cependant, il est difficile d'évaluer précisément la contribution des femmes au secteur agricole, en raison de l'absence de statistiques ventilées par sexe, mais on estime que les femmes rurales fournissent une grande part des denrées nécessaires à la subsistance de la population.

En termes de domaine d'activité, le secteur agricole absorbe environ 92% des femmes actives dont 32% ont moins de 19 ans. Les femmes représentent 4,4% du nombre global des exploitants agricoles et disposent de 2,5% de la Surface Agricole Utilisée (SAU). Les femmes s'occupent principalement de l'élevage, à hauteur de 70% pour l'élevage bovin laitier, de 40% pour l'élevage ovin et de 70% pour l'élevage caprin, des cultures céréalières et des légumineuses (45% des travaux) ainsi que des cultures industrielles (42% de la main d'œuvre et 65% des travaux liés à ces activités sont réalisés par des femmes)⁴.

Par ailleurs, la situation de la femme rurale reste précaire en raison de plusieurs facteurs notamment :

- L'analphabétisme : la faiblesse de la scolarisation de fille rurale réduit ses aptitudes professionnelles et son accès au savoir. Le taux d'alphabétisation des les femmes rurales s'établit en 2004 à 25,5%, soit moins de la moitié la moyenne nationale (57,3%). Le taux de scolarité de la fille rurale s'établit à 84,3% en 2004-2005 contre 95,7% pour les filles urbaines.
- L'accès limité aux prestations sanitaires : entravé par des contraintes familiales et sociales telles que l'éloignement des établissements sanitaires, la participation limitée de la femme à la prise de décision pour consulter, la nécessité de la compagnie de la femme rurale lors de son déplacement au centre de santé, l'insuffisance des ressources budgétaires et l'absence d'un médecin femme.
- La lourdeur des tâches ménagères : La femme et la fille sont les plus confrontés à la gestion des dénuements sociaux liés aux conditions d'habitat (approvisionnement en eau, ramassage du bois de chauffe...) ainsi que les différentes tâches domestiques que la fille et la femme rurales doivent assurer.

⁴ Source : Recensement Général de l'agriculture, MADRPM, 1996.

- La contribution modeste aux activités économiques : Bien qu'elles détiennent un important potentiel de savoir-faire, la lourdeur des tâches ménagères, l'accès limité au micro-crédit, l'absence d'accompagnement de l'investissement féminin et la proportion réduite des femmes qui disposent des gains de leurs activités, limitent l'émergence de la femme comme créatrice d'activités génératrices de revenu.

Face à cette situation, on note la modestie des actions de développement au profit de la femme rurale, et qui restent en deçà des besoins requis pour la promotion sociale et économique. Une telle promotion ne peut se réaliser sans une stratégie globale et intégrée de développement et d'émancipation de la femme rurale.

2.1.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Pendant longtemps, le développement rural était assimilé uniquement à la promotion d'activités productives agricoles, forestières et d'élevage dans les campagnes, et relevaient de ce fait uniquement de l'administration chargée de l'agriculture. Les expériences qui ont été menées concernaient principalement des zones relativement favorables en termes de climat et de qualité des sols. Par contre, les régions moins favorables ont été marginalisées par les planificateurs.

A partir des années 90, le Maroc a entrepris un ensemble de programmes sociaux visant la lutte contre la pauvreté et la mise à niveau des régions défavorisées se trouvant essentiellement dans le milieu rural (BAJ, PAGER, PERG, PNRR). Ces programmes réalisés sans réelle approche participative n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés en termes de réduction de la pauvreté et d'amélioration du niveau de vie de la population rurale.

La stratégie de développement rural à l'horizon de 2020 a été élaborée à la fin des années 90 visant à réaliser une croissance économique et sociale durable en réduisant les déséquilibres et en valorisant le potentiel des zones rurales à travers notamment la vulgarisation pour l'amélioration de la production et les exportations agricoles, la satisfaction des besoins de la population en termes d'équipements et des services de base et la promotion de la création des activités génératrices de revenus dans des domaines agricoles et non agricoles (tourisme rural, artisanat ...).

Aujourd'hui le développement rural constitue une des priorités publiques. A cet égard, l'INDH vient renforcer les chantiers de développement rural mis en place en visant la réduction de la pauvreté dans 360 communes rurales.

Priorités publiques selon le genre

Les stratégies préconisées par le passé n'ont pas intégré la femme dans le processus de production et n'ont pas pris en considération son rôle dans l'essor socio-économique des régions rurales. Toutefois, à partir des années 80, les pouvoirs publics ont pris conscience de la nécessité de cibler les femmes dans les politiques de développement du monde rural. A cet effet, un bureau de la promotion socio-économique de la femme rurale a été créé en 1984 avec pour mission d'encadrer les femmes rurales à travers l'élaboration de programmes d'actions adaptés à leurs zones, de promouvoir la constitution des coopératives et la sensibilisation sur des activités à caractère économique.

Cependant, plusieurs contraintes ont entravé le bon fonctionnement de ces cellules et ont retardé la réalisation des objectifs escomptés notamment :

- Manque d'une stratégie d'intervention claire et absence de supports pédagogiques en plus de la marginalisation des actions d'animation féminine par rapport aux autres activités du département.
- Absence d'études et de recherches sur la promotion socio-économique des femmes rurales dans les différentes régions du Royaume et manque du suivi et évaluation des activités réalisées.

- Contraintes socio-économiques et culturelles liées à l'analphabétisme, insuffisance des infrastructures de base, difficultés d'accès des femmes rurales au crédit par manque de garanties, limitation de la mobilité nécessaire aux femmes pour l'écoulement de leurs productions, etc.

A la fin des années 90, le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes (MADRPM) a changé ses orientations en matière d'animation féminine. Une nouvelle démarche basée sur l'adoption de l'approche genre a été retenue pour remplacer celle basée sur l'Intégration de la Femme au Développement. Dès 2002, une note d'orientation pour la promotion de la femme rurale est venue consacrer l'approche genre.

Cette volonté s'inscrit dans le cadre de l'engagement du Maroc à la réalisation des OMD. En effet, le développement du monde rural et agricole national est l'une des conditions nécessaires pour la réalisation de tous les OMD :

- Réduire l'extrême pauvreté et la faim (OMD1) : Il existe des liens directs entre la productivité agricole, la faim et la pauvreté. Atteindre cet objectif signifie en premier lieu une amélioration de la productivité agricoles des ménages et par conséquent une croissance de leurs revenus.
- Assurer l'éducation primaire pour tous (OMD2) : les enfants ruraux sont les plus désavantagés en matière de scolarisation en relation avec les coûts de l'éducation et la pauvreté. En effet, les enfants sont souvent associés aux travaux ménagers (filles) ou agricoles (garçons).
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (OMD3) : le manque de temps et d'opportunités des femmes rurales est l'un des obstacles majeurs dans la promotion de l'égalité des sexes dans ce milieu où la femme effectue plusieurs tâches non comptabilisées et non rémunérées.
- Réduire la mortalité infantile et améliorer la santé maternelle (OMD4 et 5): malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics (vaccination, maison d'accouchement...) les mortalités maternelle et post natale restent frappantes en milieu rural. En outre, le manque d'hygiène combiné aux efforts physiques fournis par la femme et l'enfant affaiblissent leurs santés et baissent leurs immunités.

Assurer un environnement durable (OMD7) : le retard acquis par le Maroc en matière de l'accès à l'électricité et à l'eau potable durant les dernières décennies, a induit une dégradation de l'environnement principalement dans le milieu rural, notamment l'épuisement de la nappe phréatique et des forêts à cause d'une gestion irrationnelle et de la surexploitations..

2.1.3. Projets et programmes mis en œuvre

Conscient du rôle primordial de la femme rurale, le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, a révisé sa politique tout en faisant de la promotion socio-économique de la femme rurale une des principales orientations.

Note d'orientation

Pour concrétiser les priorités fixées, une note d'orientation ministérielle a été élaborée en 2002 traçant les lignes directrices d'une nouvelle stratégie spécifique aux femmes rurales. Elle recommande l'adoption de l'approche genre basée sur les attentes réelles des femmes rurales et vise leur intégration dans le processus de développement rural et durable tout en accordant une priorité à la lutte contre la pauvreté et l'analphabétisme féminin.

Cette approche considère les femmes, non pas comme des simples bénéficiaires des programmes de développement, mais des partenaires à part entière. Leur participation ne se limite pas à une simple implication dans l'une des phases du programme qui leur est destiné et s'élargit à la gestion de leur propre développement.

Ainsi et pour la première fois, une ligne budgétaire spécifique a été inscrite, au titre de l'année 2002, sur le budget d'investissement des centres techniques (CT) au profit des femmes rurales. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été réalisées notamment l'animation féminine et la création des projets générateurs de revenus (PGR).

Plan d'action pour l'intégration de l'approche genre dans les politiques rurales

En continuité avec les orientations de la note ministérielle, l'année 2005 a connu une avancée remarquable en matière de l'introduction de l'approche genre. En effet, un *Noyau Genre* a été créé durant cette année au sein du MADRPM, plus précisément au sein de la Direction de l'Enseignement, de la recherche et du Développement (DERD).

Dans le but d'une plus grande prise en compte des besoins, des priorités et du potentiel des populations rurales (hommes et femmes) dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi évaluation des programmes de développement agricole et rural, une convention de coopération entre le Ministère de l'Agriculture et la FAO a été signée en 2004 dont les principaux axes sont :

- Le soutien de l'équipe nationale dans la conception et la formulation d'un cadre et d'un plan d'action pour l'intégration de l'approche genre dans les politiques et programmes de développement agricole et rural,
- La conception et/ou l'adaptation du matériel et des outils d'analyse socio-économiques selon le genre (ASEG) au contexte du pays.
- Renforcement des capacités nationales en ASEG.
- Développement de réseaux « genre et développement rural ».

Pour la réalisation de ce projet d'une durée de 17 mois, deux zones tests Khouribga et Tadla ont été choisies avant de généraliser l'approche genre à tout le Royaume.

Achévé en 2006, ce projet a permis de réaliser quelques avancées en matière de l'intégration de l'approche genre dans les politiques du Département de l'Agriculture dont notamment :

- Le renforcement de l'expertise nationale pour l'intégration de l'approche à travers la formation d'un d'un noyau de 12 formateurs nationaux en ASEG⁵, la formation du personnel d'encadrement à l'ASEG sur le terrain et la formation des décideurs locaux à l'ASEG. Cette dernière a bénéficié aux représentants du département de l'agriculture et à d'autres départements et établissements publics.
- La réalisation d'études pour diagnostiquer la situation actuelle du monde rural afin de déterminer les voies d'intervention futures, portant sur " L'analyse des écarts de genre dans le secteur agricole marocain", "La micro finance et le genre en milieu rural marocain", "Le genre et le foncier agricole" et "Le genre et la commercialisation des produits agricoles et de terroirs".
- L'élaboration d'un guide de formation en ASEG. Ce document présente les étapes nécessaires pour préparer une session de formation en ASEG aux trois niveaux (terrain, intermédiaire et macro), les supports didactiques et pédagogiques et des conseils et orientations pour les formateurs.
- L'élaboration d'un document qui, à la lumière, des résultats des différentes études et investigations, présente les actions et les conditions à réunir pour l'intégration de la dimension genre dans les politiques, les programmes et les projets de développement agricole et rural.

⁵ Le noyau se compose de 5 cadres de la DERD, 3 enseignants chercheurs de l'Ecole Nationale d'Agriculture (ENA), 2 cadres de la Direction Provinciale d'Agriculture (DPA) de Khouribga et 2 techniciennes de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole (ORMVA).

Animation féminine

En application de la note ministérielle sur la promotion socio économique de la femme rurale et en vue d'optimiser l'utilisation des crédits inscrits pour la première fois dans le budget d'investissement des Centres Techniques (CT), la campagne agricole 2001-2002, a enregistré un accroissement très important des activités d'encadrement et d'appui des Directions Provinciales d'Agriculture (DPA) et des CT au profit des femmes rurales.

L'animation rurale féminine regroupe l'ensemble des actions d'encadrement technique, de vulgarisation agricole et d'informations socio-éducatives relatives aux différentes activités féminines. Le contenu de ces actions est défini sur la base de diagnostics réguliers effectués par les cadres de la DPA des besoins réels de la population féminine de la zone d'action.

Le programme se base sur la combinaison des méthodes de vulgarisation agricoles (visites de contact, journées d'animation, démonstration, voyages et concours culturels), la promotion de projets féminins générateurs de revenus, l'alphabétisation fonctionnelle des femmes et des jeunes filles rurales et la diversification canaux de communication (émissions radiophoniques régionales, utilisation des supports audio-visuels). Ce programme a pour objectif d'améliorer le niveau de vie de la femme rurale à travers l'amélioration de son savoir faire, de son niveau technique, de son revenu et de promouvoir l'organisation et le travail collectif chez les femmes rurales.

Petits Projets Générateurs de Revenus (PPGR)

Les PPGR sont destinés à l'amélioration des conditions socio-économiques des femmes rurales dans leurs zones et portent aussi bien sur le renforcement des activités agricoles telles que le petit élevage, l'horticulture et la création de coopératives féminines que sur l'allégement de certains travaux domestiques tels que la substitution du bois de feu par l'utilisation du biogaz et de l'énergie solaire, le creusement de puits et leur équipement par des pompes manuelles etc.

De ce fait, la nouvelle ligne budgétaire ouvre la possibilité d'inscrire chaque année un certain nombre de PPGR. La notification des crédits alloués se fait sur présentation des projets par les DPA et les CT.

Programme d'alphabétisation fonctionnelle

Le MADRPM réalise, dans le cadre de la convention avec le Ministère de l'Emploi, du Développement Social et de la Solidarité, un programme d'alphabétisation fonctionnelle qui est fondé sur les activités agricoles comme moyen pédagogique pour les populations rurales.

Le programme est réparti en trois niveaux : le premier et le deuxième sont réservés à l'apprentissage de la lecture, l'écriture et le calcul, et troisième consiste à mettre les liaisons entre ce que les bénéficiaires ont appris et les activités agricoles en vue d'ouvrir la voie à l'amélioration de leurs connaissances techniques et professionnelles par la lecture et l'écriture.

Au cours de la campagne agricole 2000-2001, ce programme a concerné environ 7.000 bénéficiaires dont 3.000 femmes et jeunes filles rurales. Par la suite et en dépit des efforts de sensibilisation du MADRPM, le nombre d'inscrits pour l'année 2004-2005 a atteint 6350, soit un recul de 9,2 % par rapport au début de l'expérience. Le nombre de femmes et de filles rurales a par contre augmenté de 66,4 % par rapport au début de l'expérience. Ceci qui montre qu'en milieu rural, ce groupe manifeste plus d'intérêt à suivre les programmes d'alphabétisation.

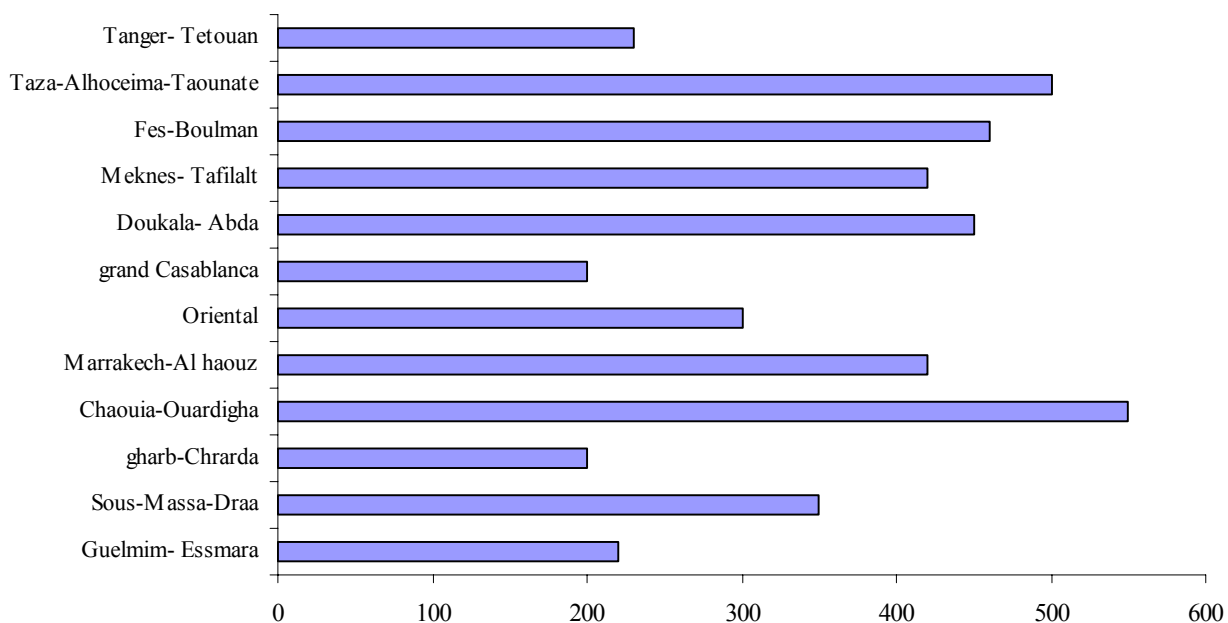
2.1.4. Analyse genre du budget alloué au département d'agriculture

Le budget global alloué au MADRPM s'est élevé en 2006 à environ 4,7 milliards de dirhams. Ce budget est consacré à hauteur de 64% aux investissements et de 36% au fonctionnement.

Le budget alloué à la vulgarisation agricole, au titre de l'année 2006 a atteint près de 13 millions de dirhams. L'analyse de la répartition du budget consacré à la vulgarisation agricole selon le genre montre une certaine équité dans l'affectation des ressources financières. En effet, les dépenses afférentes aux activités féminines en matière d'animation et de vulgarisation se sont élevées à 6,3 millions de dirhams soit 48% du montant destiné à la vulgarisation agricole. De même, l'analyse de certains indicateurs (nombre de bénéficiaires des projets, nombre de PPGR, taux d'alphabétisation...) se révèle positive.

La répartition des dépenses consacrées aux activités féminines se fait selon les projets présentés par les CT de chaque région ainsi que par les différents organismes de partenariat et les ONG. Ainsi, au titre de 2006, 2 millions de dirhams ont été consacrés à la contribution aux projets initiés en partenariat avec les associations de développement économique et social et 4,3 millions pour les différents CT dont la répartition par région se présente comme suit :

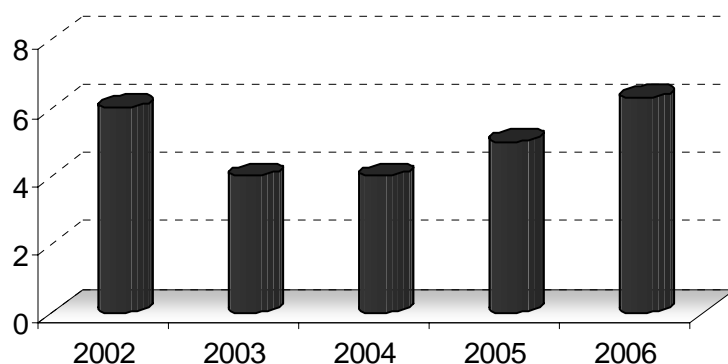
Répartition du budget alloué aux CT en matière d'animation féminine selon les régions



Source : Loi de Finances 2006

En termes d'évolution, le montant budgétaire destiné aux activités féminines au sein du MADRPM a enregistré en 2006 une hausse significative par rapport à l'année précédente passant de 5 millions de dirhams à 6,3 millions de dirhams. Ceci s'explique par le développement des activités et des projets générateurs de revenus dont bénéficient les femmes rurales.

Evolution du montant alloués à l'animation féminine au sein du Ministère de l'Agriculture
(En millions de dirhams)



Source : DERD

Outre les budgets attribués directement à l'animation féminine, d'autres budgets destinés à d'autres actions impactent positivement la femme et la fille rurales tels que les budgets alloués à l'enseignement, à la santé ou à l'infrastructure de base.

Impacts genre des dépenses publiques affectées à la promotion socio-économique de la femme rurale

Depuis le lancement de la stratégie de la promotion socio-économique de la femme rurale par le Département d'Agriculture, plusieurs avancées ont été réalisées notamment en matière d'animation féminine, de la création des PPGR et d'exécution du programme d'analphabétisme professionnelle au profit des femmes rurales.

Il est important de signaler que ces programmes sont destinés à toutes les catégories de femmes rurales y compris les non agricultrices étant donné que la majorité des activités féminines (petit élevage, jardin potager, élevage caprin ou autre) ne nécessitent pas l'exploitation de terrains importants.

En matière d'animation féminine, le nombre de bénéficiaires de cette action a plus que doublé passant de 33 168 en 2001 à 74 124 femmes en 2004, mais en proportion, les femmes ne représentent que 9% des bénéficiaires en 2004 contre 5,7% en 2001.

**Réalisation des activités de vulgarisation agricole
par les structures de proximité du MADRPM de 2001 à 2004**

Actions	2001			2002			2003			2004		
	Nbre actions	Bénéficiaires		Nbre actions	Bénéficiaires		Nbre actions	Bénéficiaires		Nbre actions	Bénéficiaires	
		Hom.	Fem.		Hom.	Fem.		Hom.	Fem.		Hom.	Fem.
Visites de contact	43842	315574	21712	67118	442984	18396	67066	415139	28862	129172	473522	45208
Journées animation	8826	209990	10952	10228	176367	22669	8383	146412	27563	13308	237748	24942
Démonstrations	1752	18484	226	2823	36595	1044	3200	39021	1564	3470	25589	1990
Voyages agriculteurs	148	2596	278	148	2162	918	176	2964	980	258	4998	1915
Concours culturels	144	946	0	233	2970	445	209	3410	0	111	3393	69
Total	54632	547590	33168	80550	661078	43472	79034	607415	58969	146319	745250	74124
Bénéf. en %	-	94,3	5,7	-	93,8	6,2	-	91,2	8,8	-	91	9
Evolution / à 2001 (%)	-	-	-	+ 47,4	+ 20,7	+ 31,1	+ 44,7	+ 10,9	+ 77,8	+ 167,8	+36,1	+ 123,5

Source : DERD, MADRPM

Concernant les réalisations des PPGR, le nombre de femmes bénéficiaires augmente chaque année. Ceci s'explique d'une part, par la prise en conscience par les femmes de leur rôle important dans leur propre développement socio-économique. D'autre part, par les actions continues du département d'Agriculture pour la promotion de ce genre de projets.

Réalisations des PGR depuis 2002

Nature des PGR	2002		2003		2004		2005	
	Unités	Nb bénéf.	Unités	Nb bénéf.	Unités	Nb bénéf.	Unités	Nb bénéf.
Aviculture	62	1564	11	330	10	300	5	100
Cuniculture			20	600	18	540	16	320
Apiculture	18	456	18	270	10	300	8	160
Elevage de caprin	38	960	12	225	18	540	15	300
Maraîchage	-	-	12	180	21	630	13	100
Total	-	2980	76	1605	77	2610	61	1060
Coût total (en DH)	6.400.000		3.974.000		4.000.000		3.000.000	

Source : DERD

Ces programmes sont appelés à augmenter chaque année pour concerner l'ensemble des CT et couvrir l'ensemble de leurs zones d'action. Ainsi, en plus des zones encadrées par les ORMVA, les femmes rurales de l'ensemble des régions du Maroc bénéficieront, directement ou indirectement des activités de ces programmes.

Conclusion

Les actions mises en place par le Département de l'agriculture depuis 2000, ont permis dans une large mesure d'améliorer les conditions de vie des femmes dans certaines régions à travers le programme de la lutte contre l'analphabétisme, les programmes de la sensibilisation sur l'hygiène de vie et l'équilibre alimentaire et les activités génératrices de revenus. Ces actions découlaient de la charge des Cellules Régionales d'Animation Féminine (CRAF). Toutefois, dans le but d'intégrer en amont la question genre, le Département a élaboré un plan d'action, pour l'intégration de l'approche genre dans les politiques agricoles et rurales.

La mise en place de ce plan d'action, constitue une étape importante en matière de prise de conscience de la nécessité d'analyser et de répondre aux besoins spécifiques de la population selon le genre. Afin de réussir cette initiative il importe d'une part, de développer la sensibilisation sur les questions relatives au genre et les rendre plus explicites, d'autre part de renforcer les capacités des spécialistes du développement pour traiter les questions de genre lors de la planification.

2.2. Ministère de la Santé

L'amélioration quantitative et qualitative des soins de santé particulièrement à destination des populations démunies et la garantie d'un accès à la santé à tous les citoyens représentent une priorité pour les pouvoirs publics. Un intérêt particulier est accordé à la santé de la femme qui, du fait de son rôle de reproduction, est exposée à certains risques. Des programmes spécifiques dédiés à la santé de la femme et de l'enfant ont ainsi été mis en place ce qui a permis d'améliorer les indicateurs de santé maternelle et infantile et plus globalement les indicateurs de santé reproductive.

Néanmoins, malgré les efforts déployés, les résultats obtenus restent en deçà des attentes. De nombreuses contraintes à caractère multidimensionnel et complexe persistent encore et sont à l'origine du maintien des taux de mortalité maternelle et infantile à un niveau élevé.

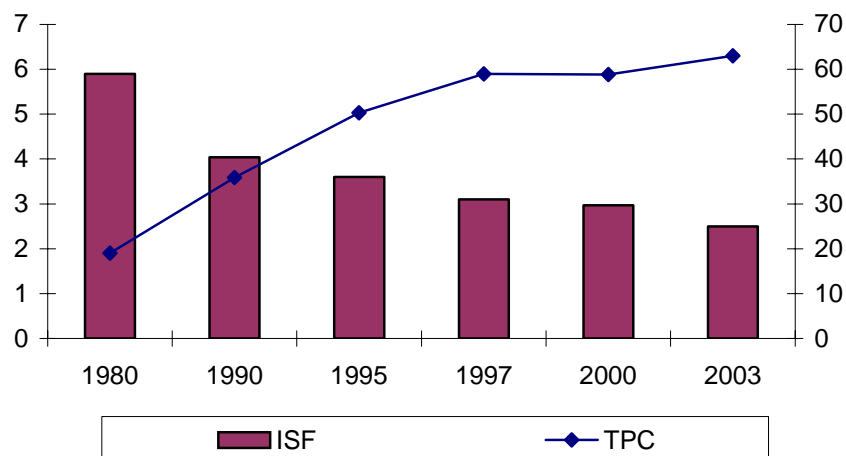
Après un diagnostic de la situation de la santé maternelle et infantile ainsi que des contraintes qui empêchent une évolution à la baisse de la mortalité maternelle et infantile, seront présentées les politiques, priorités publiques et cibles à atteindre dans le domaine de la santé suivis d'une analyse genre des dépenses publiques de santé.

2.2.1. Analyse de la situation de la santé maternelle et infantile

Des résultats encourageants ont été obtenus dans le domaine de la planification familiale avec la baisse significative de l'Indice Synthétique de Fécondité et la hausse importante du taux de prévalence contraceptive. Ces changements sont de nature à atténuer les risques liés à la maternité et agir favorablement sur le niveau de mortalité infantile. Néanmoins, malgré les progrès réalisés, les taux de mortalité maternelle et infantile se maintiennent à des niveaux relativement élevés.

Réussite du programme de planification familiale

La réussite du programme de planification familiale est perçue à travers l'évolution de l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) et du taux de prévalence contraceptive. L'ISF (nombre moyen d'enfants par femme) a enregistré une baisse importante, passant de 5,5 enfants par femme au début des années 1980, à 2,5 en 2003-2004, selon l'Enquête sur la Population et la Santé Familiale 2003-2004 réalisée par le Ministère de la Santé, (2,4 selon le Recensement Générale de la Population et de l'Habitat). Le relèvement de l'âge du premier mariage et une plus grande utilisation des moyens contraceptifs expliquent en grande partie la baisse importante de la fécondité.



Le taux de prévalence contraceptive a également connu une hausse importante passant de 19% en 1980 à 63% en 2003-2004. L'utilisation de méthodes modernes de contraception prédomine avec 55% contre 8% pour les méthodes traditionnelles. L'analyse par milieu de résidence montre une utilisation plus élevée en milieu urbain (65,5%) qu'en milieu rural (59,7%) en 2003-2004. Le taux de prévalence contraceptive varie selon le niveau d'instruction : 68,8% chez les femmes ayant atteint le niveau secondaire et 61,2% chez celles sans niveau d'instruction.

Santé maternelle : un taux de mortalité inquiétant

Soins prénatals et assistance à l'accouchement : En 2003-2004, pour 67,8% des naissances, les femmes ont consulté au moins une fois un professionnel de la santé (85% en milieu urbain et 48% en milieu rural). Le recours aux soins prénatals est d'autant plus important que le niveau d'instruction de la mère est élevé : 93% chez les mères avec niveau secondaire et plus, contre 79% chez celles ayant un niveau primaire et 56% chez celles sans niveau d'instruction.

Pour ce qui est des soins post natals, 65% des femmes ont recours à une consultation (87% en milieu urbain et 42% en milieu rural). Quant à l'assistance à l'accouchement, 63% des femmes ont bénéficié de l'assistance d'un professionnel de la santé en 2003-2004, en progression de près de 18 points par rapport à 1997. Ce taux s'établit à 85% en milieu urbain contre 40% seulement en milieu rural.

Mortalité maternelle : La mortalité maternelle et la mortalité périnatale restent élevées particulièrement en milieu rural comparativement à d'autres pays ayant un niveau du développement similaire au Maroc. En 2003/2004, le taux de mortalité maternelle a atteint 227 pour 100.000 naissances. Ce taux n'a pas évolué par rapport à 1997 où il a été estimé à 228 pour 100.000 naissances. En milieu urbain, le taux de mortalité maternelle a atteint 187 pour 100.000 naissances contre 267 en milieu rural.

Santé de l'enfant

Vaccination des enfants : La couverture vaccinale des enfants s'est nettement améliorée. Près de 9 enfants sur dix âgés de 12 à 23 mois ont été complètement vaccinés et seuls 1,4% de ces enfants n'ont reçu aucun vaccin. Ce taux a augmenté de 2 points par rapport à 1997 (87,1) et de 13 points par rapport à 1992 (75,7). La couverture vaccinale varie selon le milieu de résidence : 94% en milieu urbain contre 84% en milieu rural.

Une analyse des taux de vaccination par sexe révèle que le taux de vaccination des filles contre les six maladies⁶ est supérieur à celui des garçons (91,2% contre 86,8% seulement pour les garçons). Notons que l'écart en termes de taux de vaccination entre filles et garçon est passé de 0,5 point en 1992 à 4,4 points en 2003-2004. Cet écart est particulièrement notable au niveau de la vaccination contre la Rougeole où le taux de vaccination des filles s'établit à 92,3% alors que celui des garçons se situe à 88,2% soit un écart de 4 points⁷.

Mortalité infantile et juvénile : En liaison avec la généralisation de la vaccination et la lutte contre la malnutrition et les maladies diarrhéiques et respiratoires, la mortalité infantile a baissé de plus de la moitié durant la période 1980-2003, passant de 91 pour mille naissances vivantes en 1980 à 40 en 2003 (99 pour mille naissances vivantes à 46 en milieu rural contre 73 à 23,8 en milieu urbain). Quant au risque de mortalité infanto-juvénile⁸, il s'établit à 47 pour mille naissances vivantes en 2003 contre 138 en 1980. La mortalité néonatale⁹ reste cependant élevée avec 27 pour mille (33 pour mille en milieu rural contre 24 pour mille en milieu urbain), en rapport avec l'état de santé de la mère et les conditions du déroulement de la grossesse et de l'accouchement.

Parmi l'ensemble des décès survenant avant l'âge de 5 ans, 78 % surviennent avant l'âge d'un an et 57% au cours du premier mois de vie. Les causes de la mortalité et de la morbidité infanto-juvénile restent dominées par les maladies infectieuses (50 %) et les affections périnatales (37 %).

Une analyse genre de la mortalité infantile révèle une surmortalité masculine pendant la période néonatale (33 pour mille contre 23 pour mille pour les filles), liée à un taux plus élevé du Syndrome de Détresse Respiratoire qui s'accroît entre la naissance et le cinquième anniversaire. Le pourcentage des enfants atteints d'infections respiratoires aiguës est de 12,2% pour les garçons contre 11,1% seulement pour les filles.

Par ailleurs, une surmortalité des petites filles de 1 à 5 ans est enregistrée (11 pour mille pour les filles contre 8 pour mille pour les garçons). Cette surmortalité s'est aggravée dans le temps passant de 20% entre 1982 et 1991 à 37% entre 1994 et 2003, selon le HCP et sévit particulièrement en milieu rural. Ce phénomène, à l'opposé de l'évidence biologique universelle pourrait s'expliquer, outre par la persistance des maladies infectieuses et nutritionnelles, par des facteurs socioculturels en faveur des garçons (les parents se déplacent plus volontiers aux centres de soins éloignés quand un petit garçon est malade que lorsqu'il s'agit d'une petite fille)¹⁰.

2.2.2. Contraintes à la baisse de la mortalité maternelle et infantile

La réduction de la mortalité maternelle est compromise par plusieurs contraintes, dont la faible qualité de prise en charge des soins obstétricaux d'urgence, le non recours aux consultations prénatales et aux accouchements assistés par du personnel qualifié, l'éloignement des formations sanitaires, l'analphabétisme, la pauvreté ainsi que la faible implication des ONG et du secteur privé dans l'offre des services liés à la santé maternelle. A cela s'ajoute l'insuffisance des campagnes de sensibilisation particulièrement au niveau des risques de mortalité maternelle. Par ailleurs, la persistance de barrières culturelles est à l'origine de la faible efficacité des programmes de santé maternelle. De nombreuses femmes ne peuvent accoucher en milieu surveillé du fait du refus de leur mari.

⁶ Tuberculose, poliomyélite, tétanos, rougeole, diphtérie et coqueluche.

⁷ "Examen exhaustif des données désagrégées selon le genre", DEPF, UNIFEM, 2006.

⁸ Risque de décès avant l'âge de 5 ans.

⁹ Risque de décès avant l'âge de 1 mois.

¹⁰ Ce phénomène se retrouve dans d'autres régions du monde (voir Amartya Sen, « Missins women », 1990, qui a montré que la proportion de femmes dans les pays en développement est plus faible que ce qu'elle aurait dû être si elles avaient reçu des soins et alimentation en quantités égales à celles des hommes).

Selon l'Enquête sur la Population et la Santé Familiale 2003-2004, l'insuffisance des moyens financiers demeure l'obstacle majeur qui empêche les femmes d'accéder aux soins (74% des femmes enquêtées) et se pose avec plus d'acuité en milieu rural (85% contre 66% en milieu urbain), suivie de la longue distance à parcourir pour atteindre le centre de soins (60%) ; la méconnaissance du lieu où se trouve le centre de soins (52%), le souhait de ne pas vouloir aller seules (49%) et le fait d'avoir à demander la permission d'aller se soigner (47%).

La mortalité infantile, quant à elle, est imputable à plusieurs facteurs, à savoir, les causes périnatales (conditions de la grossesse, de l'accouchement) qui constituent 37% des causes de décès infanto-juvéniles, la faiblesse du niveau socio-économique de la population, la difficulté d'accès aux services de santé, l'insuffisance du personnel médical et des allocations budgétaires dans certaines régions, la faible participation communautaire et la persistance de certaines maladies (diarrhée, infections respiratoires aiguës, méningites).

Notons que les problèmes de mortalité maternelle et infantile sont aussi la résultante de l'insuffisance de la coordination intersectorielle et de l'efficacité des importantes dépenses engagées.

2.2.3. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Dans sa Déclaration du 21 novembre 2002, le gouvernement a placé la santé parmi ses priorités et l'a considérée comme un axe important de la politique de proximité. Il a également placé au rang de ses priorités la garantie d'une santé pour tous et de l'égalité et de l'équité dans l'accès aux soins à travers la mise en place de la couverture médicale de base (AMO, RAMED).

Afin de tenir compte des engagements du Maroc en terme de réalisation des OMD, le Ministère de la santé a opéré une révision de son cadre stratégique qui s'étale désormais jusqu'à 2015 eu égard aux recommandations de l'OMS invitant les pays membres à s'inscrire dans des stratégies décennales. Celle-ci présente la particularité d'adopter une démarche globale impliquant l'ensemble des Départements ministériels agissant sur les déterminants de la santé (éducation, eau, infrastructure etc.).

Les orientations stratégiques du Ministère de la Santé s'articulent notamment autour de l'instauration de la régionalisation comme base de restructuration du système de santé ; l'accélération de la mise en œuvre de la réforme hospitalière ; la poursuite du développement des programmes prioritaires de promotion de la santé maternelle et infantile ; le renforcement de l'intersectorialité et du partenariat ; la mise en place d'une politique efficiente du médicament et l'adoption de la prévention sanitaire comme un des piliers essentiels de la promotion du niveau de santé du citoyen.

Par rapport aux engagements du Maroc à la réalisation des OMD, 3 des 8 objectifs concernent le secteur de la santé. Il s'agit des objectifs 4, 5 et 6.

- OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans avec pour cible de baisser de 2/3 la mortalité infantile et celle des enfants âgés moins de 5 ans d'ici 2015 pour les ramener à 29,6 et 28 pour 1000 naissances vivantes respectivement.
- OMD 5 : Améliorer la santé maternelle, avec pour cible la réduction de son niveau de $\frac{3}{4}$ d'ici 2015, soit atteindre à terme un niveau de mortalité maternelle 83 pour 100.000 naissances vivantes.
- OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose, avec pour cible de stopper la propagation du SIDA et d'éradiquer les autres maladies.

2.2.4. Programmes mis en œuvre

Pour lutter plus efficacement contre la mortalité maternelle et infantile, des actions ont été mises en place dans le cadre du renforcement des programmes existants. L'amélioration de l'accès aux soins

à travers la mise en place la couverture médicale de base est de nature à exercer un effet positif sur la santé maternelle et infantile. Un intérêt croissant est accordé à la santé de l'adolescent.

Programme Maternité Sans Risque

Les travaux du projet «Dar Al Oumouma» (DAO) ont été lancés le 2 avril 2004 à Ourika, dans la province d'El Haouz où une première DAO été inaugurée le 09 janvier 2006. Ces maternités prennent en charge les femmes une semaine avant l'accouchement avec un accompagnement de leurs familles pendant leurs absences. Parallèlement, des actions de sensibilisation sont menées auprès du mari et de la belle-mère sur la nécessité pour la femme de recourir à ce type de structure.

Des actions de formation sont également menées auprès des sages-femmes et *kablates* pour renforcer leurs capacités à détecter à temps les risques et complications liées à l'accouchement. Par ailleurs, des trousse d'accouchement ont été distribuées aux Kablates afin de leur permettre de mieux assister les femmes pendant leurs accouchements.

Depuis le 8 mars 2006, date qui commémore la journée mondiale de la femme, un carnet de santé de la mère a été lancé. Distribué gratuitement dans les Etablissement de santé, ce carnet qui revêt un caractère obligatoire au niveau des structures de la santé publique, permet aux professionnels de la santé d'assurer un meilleur suivi de l'état de santé de la femme pendant la grossesse et l'accouchement. Une campagne de sensibilisation devrait être engagée afin que son utilisation soit élargie au secteur privé.

Programme National de Planification Familiale

Le Programme Nationale de Planification Familiale (PNPF) mis en place en 1966 sous la responsabilité du Ministère de la Santé, a connu un développement important au cours des années 1970 et 1980 grâce à l'exécution à l'échelle nationale du Programme des Visites à Domicile de Motivation Systématique. Dès 1988, le programme a été étendu au privé avec l'initiative Al Hilal qui a encouragé l'implication de prestataires privés.

Depuis la Conférence Internationale sur la Population et le Développement de 1994, la Planification Familiale au Maroc s'inscrit dans le concept élargi de la Santé Reproductive intégrant à la fois la Planification Familiale, la santé Maternelle et Infantile et les Infections Sexuellement Transmissibles/SIDA.

Les principales actions inscrites dans le cadre du Plan d'action du Ministère de la Santé pour la période 2005-2007 concernant le PNPF ont trait au renforcement de la couverture en milieu rural et suburbain, à l'institutionnalisation du Comité National de Planification Familiale, à la réflexion sur l'accréditation des services de Planification Familiale publics et privés et au renforcement de l'implication du secteur privé.

Elargissement du Programme National d'Immunisation

Le Programme National d'Immunisation (PNI) est l'un des programmes les plus importants au sein du Ministère de la Santé. Il a été mis en place en 1987 en remplacement du Programme Elargi de Vaccination avec pour objectif d'assurer une couverture de 80% pour les enfants de moins de un an.

Comme élément essentiel de ce programme, les journées Nationales de vaccination ont été lancées en 1987 afin de renforcer la couverture vaccinale surtout dans le milieu rural. Les actions inscrites dans le cadre du PNI visent à élargir et renforcer ce programme à travers l'introduction de nouveaux vaccins et notamment la vaccin contre l'hémophilus, la vaccination de l'ensemble des enfants de moins de 15 ans contre la rougeole à l'horizon 2007 et l'élaboration des outils juridiques nécessaires à la pérennisation et à la consolidation des acquis du PNI.

Programme National de Lutte contre les Carences en micro nutriments

Le Ministère de la Santé a adopté en 2000 une stratégie globale de lutte contre des carences en micronutriments basée sur quatre composantes complémentaires : la supplémentation des populations à risque (femmes enceintes et allaitantes, jeunes enfants), l'enrichissement des aliments de large consommation (farine, huile, lait et dérivés, beurre, sel...), l'éducation nutritionnelle des populations et le renforcement des autres mesures de santé publique (allaitement maternel, vaccination, hygiène...).

Généralisation de la Prise en Charge Intégrée des maladies de l'enfant

Le Ministère de la Santé a lancé le programme de la Prise en charge Intégrée des Maladies de l'Enfant PCIME en 1997 en collaboration avec l'OMS, l'UNICEF et l'USAID. 2 provinces ont été choisies comme sites pilotes dans un premier temps. Il s'agit d'Agadir Ida Outanane et de Meknes El Menzeh. Ce programme a pour objet de réduire le nombre de décès parmi les enfants de moins de 5 ans en rapport avec cinq maladies importantes : Infection Respiratoire Aiguë, diarrhée, rougeole, paludisme et malnutrition.

A compter de 2001, le Maroc est passé à la phase d'extension. 15 provinces ont ainsi été concernés jusqu'à 2005. Dans le cadre de son plan d'action 2005-2007, le Ministère de la Santé vise à généraliser ce programme en l'étendant à d'autres provinces et préfectures non couverts.

Extension de la couverture sanitaire

La couverture médicale ne touche, actuellement, qu'une faible partie de la population marocaine, soit environ 17%. Dans le but d'améliorer le financement participatif du système de santé la Loi n° 65-00 portant couverture médicale de base a été adoptée en 2002. Elle a pour objet la mise en place d'un système obligatoire de couverture médicale et se décline en deux volets : une Assurance Maladie Obligatoire (AMO) destinée aux personnes solvables (actifs, titulaires de pension...) et un Régime d'Assistance Médicale destiné aux populations démunies (RAMED).

L'AMO est entrée en vigueur le 18 août 2005 et vise, dans un premier temps, la couverture de près de 8 millions de personnes, assurés et ayant droit compris, ce qui permettrait de relever le taux de couverture médicale de la population de 17% à près de 30%.

Santé de l'adolescent

Un intérêt particulier est accordé à la santé de l'adolescent via le développement de programmes adaptés à cette catégorie de population. C'est dans ce cadre que s'insère le programme « jeune pour jeune » initié en janvier 2004 à l'occasion d'un accord-cadre avec le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) et élaboré conjointement par les départements de la Santé, de l'Education nationale et de la Jeunesse. Ce programme vise à amener les jeunes à recourir plus au système de santé et à les sensibiliser sur les problèmes pouvant affecter leurs santés et ce à travers la création d'espaces de santé jeune où confidentialité et intimité sont garanties.

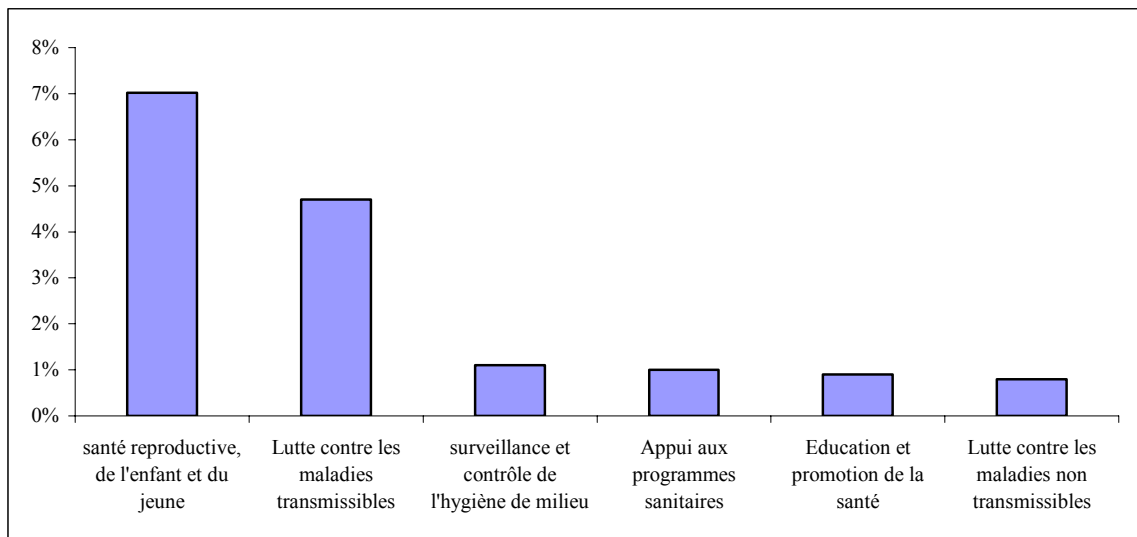
2.2.5. Analyse genre des budgets alloués

Part des dépenses de santé dans le budget de l'Etat

Les dépenses de fonctionnement représentent 80% du budget du Ministère de la Santé en 2006, soit 4,9 milliards de dirhams (dont près de 75% au titre des dépenses du personnel). Les dépenses d'investissement quant à elles, se situent à 1,2 milliard de dirhams, représentant 19% du budget du Ministère de la Santé. Une ventilation du budget d'investissement du Ministère de la santé par programme permet de calculer la part dédiée aux programmes de santé maternelle et infantile.

La part du budget d'investissement dédiée au programme de santé reproductive, de santé de l'enfant et du jeune et de réhabilitation s'élève à 7% en 2006, soit un montant de l'ordre de 81,85 millions de dirhams. Ce programme à caractère prioritaire est l'un des programmes qui bénéficient des allocations budgétaires les plus élevées du Ministère de la Santé comme l'indique le graphique ci-dessous.

Part du budget d'investissement dédié aux principaux programmes sanitaires en 2006



Source : Ministère des Finances et de la Privatisation

Le programme d'éducation et de promotion de la santé bénéficie quant à lui d'une allocation budgétaire de 10,32 millions de dirhams ce qui représente 0,88% du budget d'investissement du Ministère de la Santé.

Incidence Genre des dépenses publiques de santé

De manière générale, les dépenses publiques de santé visent à réduire la mortalité et la morbidité liées à la prévalence de certaines maladies, à la dégradation des conditions sanitaires et aux difficultés de recours aux structures de santé. Or, les résultats obtenus en particulier en matière de santé maternelle et infantile demeurent en deçà des attentes malgré l'importance des fonds alloués, ce qui dénote d'un manque d'efficacité des dépenses publiques de santé.

Il est à relever par ailleurs que les dépenses publiques de santé ne bénéficient pas de manière uniforme à l'ensemble de la population. En effet, selon une étude d'identification des bénéficiaires des dépenses publiques de santé (Banque Mondiale, 2002), les pauvres et plus particulièrement les femmes pauvres, bénéficient proportionnellement moins des dépenses publiques de santé que les riches. Les 20% les plus pauvres bénéficient de 13% seulement du total des dépenses de la santé contre 25% pour les 20% les plus riches. En outre, les habitants urbains tirent plus d'avantage des programmes de santé publique que ceux du milieu rural : la subvention moyenne par habitant pour les résidents ruraux ne représente que 65% du montant qui revient aux résidents urbains.

Par ailleurs, la généralisation de la couverture médicale aura plusieurs effets bénéfiques sur la population et permettrait, notamment, d'assurer une plus grande équité au niveau de l'accès de la population aux soins, de renforcer la lutte contre certaines maladies dont le traitement est coûteux, et de développer les infrastructures hospitalières et médicales, publiques et privées, sur une dimension régionale plus étendue et plus équitable.

La mise en place du RAMED, donnera la possibilité aux familles pauvres d'accéder aux soins. Les filles devraient en profiter même si les parents ne modifient pas leurs attitudes vis-à-vis d'elles.

Cette amélioration attendue de l'état de santé de la population et particulièrement celle des femmes se traduirait notamment par les conséquences qualitatives suivantes :

- une augmentation du revenu par habitant du fait de la réduction des dépenses liées à la santé et l'amélioration de la productivité et de la capacité à travailler,
- un meilleur équilibre familial. Quand c'est la femme qui tombe malade, l'équilibre du ménage peut être rompu. Les enfants sont les premiers touchés par l'absence de la mère qui est chargée de leur prise en charge plus que son conjoint.
- une libération du temps des femmes notamment celles qui prennent en charge des personnes malades ou âgées. En effet, les soins à autrui ou "*care economy*" incombe le plus souvent à la femme. L'insuffisance de prise en charge des personnes âgées et l'insuffisance de centres spécialisés pour handicapés ou autres maladies invalidante et de centres d'accompagnement de fin de vie pour les maladies incurables contribue à pérenniser cette situation.

Malgré son importance, l'économie de soins "*care economy*" prodiguée par les femmes n'est pas prise en compte dans le Système de Comptabilité Nationale ni dans les dépenses publiques de santé, ce qui engendre une situation inéquitable dont souffrent les femmes, les poussant à sacrifier carrières et revenus.

Une amélioration de l'efficacité et de l'équité des dépenses publiques de santé avec une intégration de la dimension genre s'avère nécessaire et aurait des conséquences positives sur l'économie et le bien-être de la population.

2.3. Département de l'Éducation Nationale

Depuis l'année 1999-2000, la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement s'est traduite par une amélioration sensible du système d'éducation formation. Des avancées notoires ont été enregistrées en matière d'extension de l'enseignement de base et dans d'autres domaines et espaces de rénovation prévus par la réforme.

Cependant, l'analphabétisme qui touche encore près de 39% des marocains constitue un handicap majeur pour le développement économique de notre pays en affectant la compétitivité et la croissance. Ce phénomène cache de profondes disparités selon le sexe et le milieu. L'analphabétisme concerne aujourd'hui plus de la moitié des femmes et près du tiers des hommes et sévit particulièrement en milieu rural. Ainsi, l'impératif de développement et de compétitivité économique exige une action plus volontariste des pouvoirs publics et un engagement plus fort de la société civile pour favoriser la généralisation de la scolarisation, lutter contre les déperditions scolaires et aboutir à l'égalité entre les sexes en matière d'accès au savoir.

Cette partie ambitionne, après avoir dressé un diagnostic de situation dans le secteur de l'éducation avec ses différents niveaux et un rappel des priorités et programmes publics dans ce domaine, d'analyser les dépenses publiques allouées à l'éducation en focalisant sur son impact genre.

2.3.1. Analyse de la situation du secteur de l'éducation¹¹

L'analyse du système éducatif quatre ans après le lancement de la décennie nationale d'éducation-formation permet de mesurer les progrès réalisés, les réformes institutionnelles introduites, les difficultés rencontrées, les faiblesses et les limites des politiques et programmes mis en place.

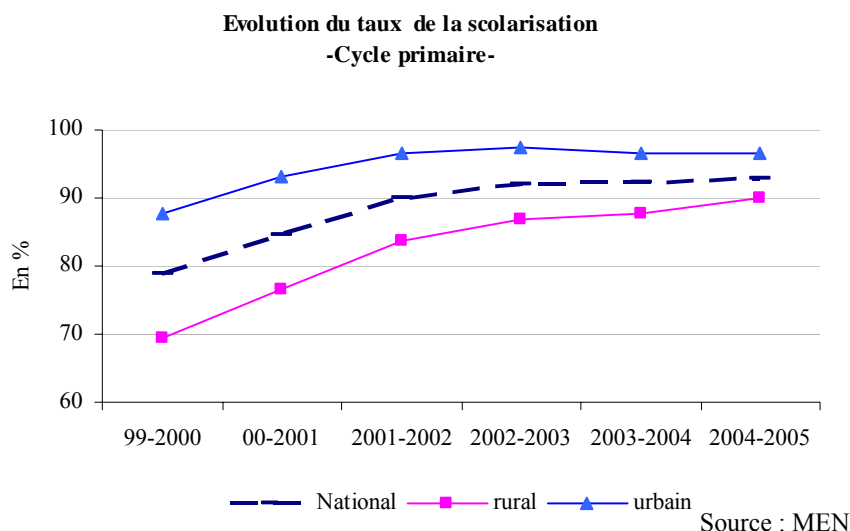
Scolarisation

Précolaire : Le préscolaire reste le point faible du système d'éducation formation. En effet, les données disponibles aujourd'hui révèlent la faiblesse des effectifs et des taux de scolarisation à ce niveau. A la rentrée scolaire 2005-2006, le taux net de scolarisation des 4-5 ans est de 55% contre 51,3% l'année précédente. L'examen de la répartition des préscolarisés, par milieu de résidence et par sexe, montre que les déficits accusés se situent en milieu rural, principalement en raison de la non préscolarisation des filles (moins d'une fille sur cinq y est inscrite).

De plus, et contrairement aux dispositions de la Charte et aux différentes projections des départements impliqués dans le préscolaire, on note une certaine régression en termes d'effectifs (684.783 enfants en 2003-04 contre 817.054 en 1999).

Cette baisse peut être expliquée partiellement par le fait que l'enseignement préscolaire n'accueille plus les enfants de 6 ans, voire 7 ans et plus car ils ont été intégrés dans l'enseignement primaire. Néanmoins, il apparaît que les actions d'accélération du développement de l'enseignement préscolaire sont intimement liées au degré d'intensification des efforts déployés en vue de son développement en milieu rural et surtout en ce qui concerne la préscolarisation des filles.

Enseignement primaire : Durant la période 1999-2005, le taux d'accroissement annuel moyen des effectifs est de l'ordre de 2 %. Le taux de scolarisation est passé durant la même période de 79,1% à 92,85%. La progression a été encore plus déterminante en milieu rural, avec un taux de scolarisation qui avoisine en 2004-2005 les 89 % (84,25 % pour les filles) contre 69,5 % seulement 1999-2000 (62,1 % pour les filles).



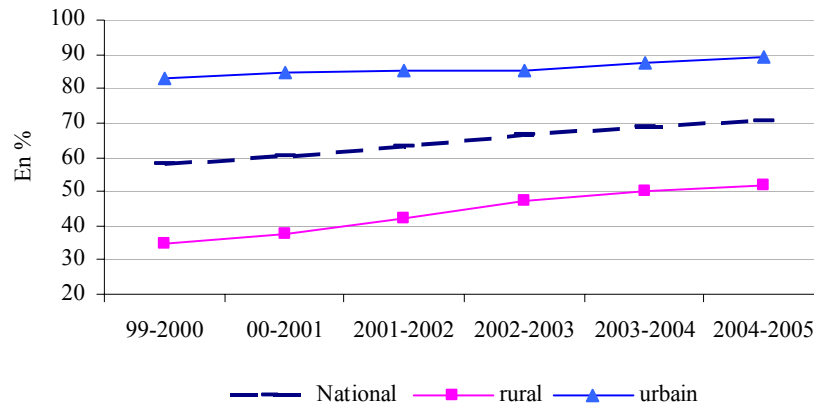
¹¹ Source : Toutes les données proviennent du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique.

Ces résultats témoignent des efforts consentis par les différents acteurs du système et leurs partenaires, surtout en milieu rural, pour atteindre l'objectif de la généralisation. Certes, cette évolution positive a été amorcée, dès 1997, par le Programme de Renforcement de la Scolarisation en Milieu Rural (PRSMR), mais elle a été accélérée par la mise en application de la loi 04-00 relative à l'obligation scolaire.

Au niveau des taux d'écoulement des effectifs, le taux de promotion s'élevait à 80,8% en 2002 contre 81,5% en 2000. Quant aux taux moyens de redoublement et d'abandon, ils sont passés de 14 % et 13,8% en 2000 à 4,5 % et 6,2 % en 2002.

Enseignement collégial : l'enseignement collégial a connu une évolution quantitative appréciable. Durant la période 1999-05, le taux d'accroissement annuel moyen des effectifs d'élèves inscrits dans ce cycle est de 4,2% contre seulement 2,2% durant la décennie 1990. Concernant le taux de scolarisation au collège, il a atteint en 2004-2005, 70,62 % contre 58,1% en 1999-2000. Ce taux pour les filles en 2005, est de 83,88 % en milieu urbain contre 42,53 % en milieu rural.

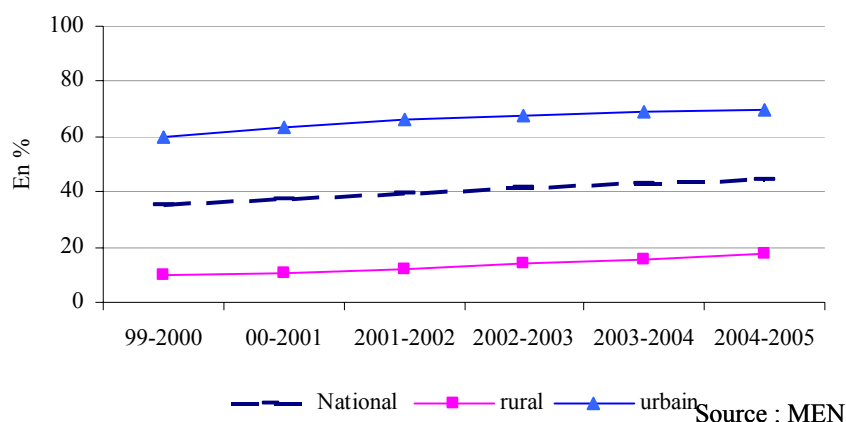
**Evolution du taux de la scolarisation
-Cycle collégial-**



Source : MEN

Enseignement secondaire qualifiant : le nombre d'élèves au secondaire qualifiant s'est accru en moyenne annuelle de 6,4 % durant la période 1999-2005. Le taux de scolarisation au secondaire a atteint 44,28 % en 2005 pour les enfants âgés de 15-17 ans. Ce taux est de 39,74 % pour les filles.

**Evolution du taux de la scolarisation
-Cycle secondaire qualifiant-**



Alphabétisation et éducation non formelle

L'analphabétisme touche aujourd'hui près de 39 % de la population âgée de dix ans et plus avec de profondes disparités par sexe et par milieu. L'analphabétisme concerne aujourd'hui plus de la moitié des femmes et près du tiers des hommes. L'écart entre milieux est également de taille puisque l'analphabétisme touche 60,5% de la population rurale (75% en 1994) et 29,4% de la population urbaine (37% en 1994).

Grâce aux efforts fournis en matière de lutte contre l'analphabétisme, 1.645.150 personnes ont pu être alphabétisées entre 1999 et 2004 ramenant ainsi le taux d'analphabétisme à 39 % en 2006 contre 48,3% en 1998.

Environ 196.709 enfants non scolarisés ou déscolarisés ont bénéficié de programmes d'éducation non formelle entre 1998/99 et 2005/06. Au titre de l'année scolaire 2005/06, les filles représentent près de 60% des bénéficiaires et 50,7 % d'enfants ruraux. 75 % des bénéficiaires de ces programmes ont entre 12 et 16 ans, parmi lesquels 45% n'ont jamais été scolarisés. Au rang des difficultés et contraintes qui limitent l'efficacité de ces programmes figurent : l'instabilité de la population ciblée, le manque d'assiduité et de discipline, l'absence de formation des animateurs (les formateurs non qualifiés représentent 65 % selon certaines estimations) et leurs fortes mobilité, le manque de supports pédagogiques et de mesures de soutien social aux bénéficiaires.

Contraintes à la scolarité de la petite fille rurale

En milieu rural, plusieurs facteurs socioculturels, économiques et institutionnels sont à l'origine des retards en matière de scolarisation notamment de la fille. Les facteurs socioculturels ont trait au statut de la femme et de la perception de l'école par la population. Les facteurs économiques sont liés aux moyens financiers limités des ménages pour l'accompagnement scolaire et aux opportunités du travail de l'enfant et particulièrement de la fille pour générer des revenus additionnels.

Les facteurs institutionnels sont liés notamment à l'éloignement des écoles, à l'enclavement des douars, à l'absence d'équipements de base dans les écoles (eau, électricité, latrines...), aux conditions de vie des instituteurs, à la non adaptation des programmes d'enseignement à la réalité locale et à l'insuffisance de la coordination déléguation du MEN-communes.

Ces faiblesses sont aggravées par l'absence d'une véritable politique d'évaluation et de suivi des programmes mis en œuvre par les ONG. La rareté des visites pédagogiques par les superviseurs du MEN ne permet pas d'assurer un monitoring régulier et rapproché des progrès réalisés par les bénéficiaires et par conséquent d'évaluer l'efficacité des programmes menés.

Une étude réalisée en 1997 dans 30 délégations du MEN¹² a mis l'accent sur les facteurs les plus déterminants de l'abandon scolaire des filles rurales. Parmi ces facteurs on trouve :

- **L'équipement en eau potable** : en l'absence d'équipement en eau potable, les enfants participent à l'approvisionnement en eau, parcourant de longs trajets consommateurs de temps et d'énergie. Il est évident que cette situation entrave la scolarisation. Les chances de rétention dans ce cas diminuent de 13,3 % par rapport aux élèves qui ne font pas ce type d'activité. Les résultats du modèle explicatif montrent que ces chances diminuent de 16,3 % encore lorsque la fille, en plus de l'eau, approvisionne sa famille en bois.
- **Le niveau d'instruction des parents** : Alors que le niveau d'instruction de la mère ne semble pas exercer un impact significatif sur la rétention de la fille au collège, quand le niveau d'instruction du père dépasse le primaire, l'effet sur la rétention des filles devient très important. Les chances d'être retenues au collège pour les filles dont le père a le niveau du secondaire dépassent de 37 % celles des filles dont le père est analphabète toutes choses étant égales par ailleurs. Cet écart s'élargit encore lorsque le niveau d'instruction du père augmente.
- **L'activité professionnelle du père** : Le modèle multivarié utilisé dans l'étude met en évidence un impact plutôt négatif de cette variable sur la rétention des filles. En effet, lorsque le père est khamass, la fille a environ 44,5 % moins de chance de continuer ses études au deuxième cycle de l'enseignement fondamental que sa camarade dont le père est propriétaire.
- **La présence de la mère** : Cette variable s'avère un facteur fort important. La présence de la mère permet à la fille d'augmenter de 42,5 % ses chances de poursuivre les études au collège comparativement à une fille dont la mère est absente (décès, séparation).
- **L'existence d'un internat** : L'internat "Dar Attalib/Attaliba" est indiscutablement l'un des facteurs les plus déterminants dans la fréquentation et la rétention des élèves en milieu rural. Leur existence augmente non seulement les chances de rétention au collège mais aussi les chances d'inscription et de rétention au primaire. Les internats comme les cantines scolaires (dans une moindre mesure), constituent de véritables gisements de productivité comparativement aux variables citées plus haut.

2.3.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Suite au Discours du Trône de 1999, la réforme du système d'éducation-formation a été érigée en tête des priorités. Ainsi et conformément aux Hautes Directives Royales, la Déclaration de politique générale du Gouvernement de 2002 a fait de l'enseignement utile une des priorités essentielles de l'action gouvernementale. La Charte Nationale de l'Education et la Formation, aboutissement du travail de la Commission d'Etudes sur l'Education et la Formation désignée par feu Sa Majesté Hassan II, en 1997, est devenue la référence en matière d'orientation du système éducatif national.

La réforme de l'enseignement a été entamée en 2000 avec la mise en œuvre des dispositions de la Charte. Son application a nécessité l'adoption d'un ensemble de textes de loi et de décrets régissant, particulièrement, la mise en place des Académies Régionales d'Education et de Formation (AREF), l'organisation de la vie scolaire, la révision du statut particulier des établissements publics et la rénovation de l'enseignement fondamental.

¹² Selon le rapport du cinquantenaire du développement humain.

Conformément aux principes de la Charte Nationale d'Education et de Formation et compte tenu des engagements pris par le Maroc en matière d'OMD, les grands axes de la réforme de l'enseignement sont les suivants.

Généraliser un enseignement fondamental dans une école plurielle

L'objectif du gouvernement est d'éliminer d'ici à 2015 les disparités entre les sexes à tous les niveaux d'enseignement et de généraliser une éducation obligatoire de qualité pour tous les enfants au préscolaire, au primaire et au collège tout en restructurant ces cycles d'enseignement. Une attention particulière est accordée à la généralisation de la scolarisation des filles. Parmi les dispositions relatives à la réalisation d'une scolarité évolutive et continue, durable et réussie, figurent la proximité de l'école, l'amélioration des conditions sociales des élèves, la motivation des enseignants et la promotion des ressources humaines féminines au sein du système éducatif.

Eradiquer l'analphabétisme et renforcer l'éducation non formelle

Les grands axes de cette stratégie qui vise surtout le monde rural et les femmes sont : le partenariat, le parrainage, les programmes scolaires, le suivi-contrôle et le développement social. La lutte contre l'analphabétisme est considérée comme une obligation sociale de l'Etat qui se fixe comme objectif de réduire le taux global d'analphabétisme à moins de 20% à l'horizon 2010 et son éradication totale à l'horizon 2015. Dans ce cadre il sera pris en considération des besoins propres de chaque catégorie concernée (en termes de pédagogie spéciale, âge, situations sociale et professionnelle).

Appuyer l'alphabétisation des adultes

La stratégie d'intervention pour l'alphabétisation des adultes vise à remédier aux causes profondes de l'analphabétisme comme l'absence d'une demande soutenue d'alphabétisation (environnement marqué par l'écrit), la précarité de la population cible et la faible implication des opérateurs potentiels. Cette stratégie s'articule autour du renforcement des référentiels existants et l'élaboration de nouveaux programmes d'alphabétisation, de la formation des intervenants, du renforcement de la coopération internationale, de la mise en place d'un système d'information pour la gestion, le suivi et l'évaluation du partenariat particulièrement avec les ONG et du parrainage en tant que système d'appui financier et matériel aux efforts du Gouvernement

Par ailleurs, l'engagement du Maroc en matière de réalisation des OMD conforte la volonté de la réforme engagée en matière de l'enseignement (OMD 2 : assurer l'éducation primaire pour tous à travers la cible 3 qui vise à donner, d'ici à 2015, à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires et OMD 3 : promouvoir l'égalité des sexes à travers la cible 4 qui ambitionne d'éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaires d'ici à 2005, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015).

Parallèlement à ces cibles adoptées par la Communauté Internationale, le Maroc a intégré 3 nouvelles cibles dans l'OMD 2 en vue de rattraper le retard enregistré en matière de la scolarisation et d'alphabétisation tout en veillant à assurer une égalité des chances entre les sexes. Il s'agit de :

- la cible 7 : Généraliser, d'ici à 2015, la scolarisation des filles et des garçons dans le préscolaire.
- la cible 9 : Donner, d'ici à 2015, à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études collégiales.
- la cible 10 : Eradiquer, d'ici à 2015, l'analphabétisme des hommes et des femmes âgés de 10 à 25 ans et réduire de moitié par rapport à 1990, le taux global d'analphabétisme.

2.3.3. Programmes et projets mis en œuvre

Afin de réaliser les objectifs fixés dans le domaine de l'enseignement, le Département de tutelle a lancé un ensemble de programmes, projets et actions.

Alphabétisation et éducation non formelle

La stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle est élaborée sur la base de plusieurs programmes dont notamment, le programme gouvernemental "Massirat Annour" lancé en 2003 et visant l'élimination quasi-totale du fléau de l'analphabétisme à l'horizon 2015. Ce plan d'action visant à alphabétiser un million de personnes par an a été mis en place et a permis l'inscription en 2005-2006 de 655.478 personnes, dont 179.199 personnes dans le programme général, 235.079 personnes dans le programme des associations, 236.880 personnes dans celui des opérateurs publics et 4.320 personnes dans celui des entreprises.

Le Programme National d'Education non Formelle (ENF) prend en charge l'alphabétisation des âgés de 8 à 16 ans avant 2010. Cette opération vise l'insertion ou la réinsertion de ces enfants dans les cycles d'éducation–formation par la mise en place de passerelles appropriées.

Appui social du Ministère de l'Education Nationale aux élèves nécessiteux

Le MEN s'est engagé dans une stratégie d'appui à la scolarisation, tenant compte des besoins des élèves démunis du milieu rural et périurbain, spécialement les filles. Les objectifs de cette stratégie pour la période 2005-2007 sont l'extension de la capacité des cantines scolaires au primaire à 1.200.000 bénéficiaires par an, l'extension de la capacité d'accueil des internats à environ 128.000 bénéficiaires par an au collège et au secondaire et 50.000 bénéficiaires par an au secondaire qualifiant.

Il s'agit aussi de la distribution des fournitures scolaires aux élèves nécessiteux en partenariat avec les ONG et le secteur privé, de la généralisation de la couverture médicale scolaire en partenariat avec le Ministère de la Santé ainsi que de la mise en place d'un système de transport scolaire en faveur des élèves des régions éloignées en partenariat avec les collectivités locales et le secteur privé.

On peut noter que la part des filles bénéficiaires, tous les cycles confondus, des cantines scolaires a connu une nette amélioration entre 1999 et 2005 passant de 40,1% à 47 %. Cette amélioration est plus visible dans le cycle secondaire collégial où la part des filles est passée de 25% à 35%. A noter que 90% des élèves bénéficiaires des cantines scolaires sont issus du milieu rural couvrant les besoins de 47% des élèves ruraux. Ce programme d'alimentation scolaire est l'un des instruments qui contribuent le plus à augmenter le taux de scolarisation en milieu rural.

Autres actions

D'importantes actions d'ordre institutionnel et pédagogique ont été également entreprises concernant les différents niveaux de l'enseignement.

Préscolaire : Vue l'importance du préscolaire, plusieurs actions sont prévues pour répondre aux besoins spécifiques dans le milieu rural et périurbain. Il s'agit, notamment, de l'implication des collectivités locales, des promoteurs immobiliers et des ONG pour accroître la capacité d'accueil via la mise en place de classes du préscolaire au sein ou à proximité des écoles primaires, la recherche de flexibilité au niveau des programmes, des horaires et des méthodes pédagogiques, et l'établissement d'une carte préscolaire avec pour perspective la généralisation de l'enseignement préscolaire à l'horizon 2006-2007. Sur le plan institutionnel, les initiatives suivantes ont été prises :

- L'adoption de la loi 05-00 sur le statut du préscolaire publié dans le bulletin Officiel n°4798 du 25 mai 2000.

- La promulgation de la circulaire relative à l'obligation de la déclaration des enfants ayant atteint 4 ans conformément aux dispositions de la note du Ministère de l'Intérieur n°100 du 26 juin 2000.
- La publication de l'arrêté ministériel n°1535.03 de juillet 2003 relatif aux conditions d'ouverture des établissements du préscolaire et au profil des ressources humaines opérant dans ces établissements.

Primaire : Le DEN a entamé une réforme fondamentale des manuels scolaires sur la base des approches pédagogiques des nouveaux programmes pour améliorer, entre autre, l'image dévalorisante de la petite fille véhiculée par ces manuels. Par ailleurs, d'importants textes législatifs et réglementaires ont été promulgués en vue d'institutionnaliser les nouvelles orientations préconisées par la Charte, notamment la loi sur l'obligation de l'enseignement fondamental.

Alphabétisation : Le DEN a entrepris un ensemble d'actions afin de renforcer les efforts en matière de l'alphabétisation notamment :

- L'élaboration en collaboration avec l'UNESCO d'un logiciel permettant le recensement des opérateurs œuvrant dans le domaine d'alphabétisation, des programmes, des éducateurs / alphabétiseurs mobilisés et des bénéficiaires¹³.
- Création depuis l'année 2004/2005, au sein des Académies Régionales d'Education et de Formation et des délégations de l'éducation nationale, des services chargés de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. Ces services en la charge de la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des plans d'action provinciaux et régionaux.
- Révision des programmes pédagogiques par le rehaussement de la masse horaire destinée à l'alphabétisation de 200 heures à 300 heures, par la révision des contenus d'apprentissage et de la forme des manuels afin de remédier aux différentes difficultés rencontrées par les bénéficiaires (caractères, calligraphie ...).

Il est à noter que des actions spéciales ont été réalisées en faveur de la généralisation de la scolarisation des élèves handicapés, y compris les filles, par la garantie de leur accès aux crèches et aux garderies du quartier, par la favorisation de leur intégration en milieu scolaire dit " normal" et par la création d'établissements spécialisés pour les enfants ayant un handicap lourd.

Appui des partenaires internationaux

Plusieurs partenaires du Maroc soutiennent la réalisation de la réforme de l'enseignement. On peut citer :

- *Programme d'Appui à la Réforme du Système Educatif Marocain (PARSEM) :* Ce programme vise à appuyer la mise en œuvre des aspects prioritaires du Cadre Stratégique de développement du système éducatif devant matérialiser les objectifs de la charte. Il vise, en particulier, certaines activités qui devraient développer l'accès équitable à l'enseignement de base, améliorer la qualité de l'éducation, encourager la participation des intervenants, assurer la pérennité financière et promouvoir une gestion sectorielle efficace. Les activités à appuyer par le PARSEM sont structurées selon trois composantes principales à savoir la généralisation de la scolarisation, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et le renforcement des capacités institutionnelles en améliorant la capacité de gestion à tous les niveaux administratifs.

¹³ Ce logiciel et les procédures de gestion qui seront développées permettront d'identifier les zones d'intervention des acteurs, la nature des programmes et assureront par conséquent la maîtrise de l'information statistique pour assurer un suivi et une évaluation continus et permanents de toutes les opérations menées.

- *Appui à l'Enseignement Fondamental (APEF)* : Ce projet cible l'éducation de base de la tranche des 4-15 ans tout en accordant la priorité aux élèves du milieu rural. Il a été lancé en 2003 par le Fonds de Solidarité Prioritaire français et le MEN. S'adressant à 72 collèges et 633 écoles mères (1900 écoles satellites)¹⁴, le projet vise la réduction des disparités géographiques et de genre et l'intégration de la femme dans le développement en augmentant la fréquentation des établissements scolaires et en améliorant la qualité de l'offre d'éducation de base.
- *Soutien à l'éducation de base (MEDA)* : Ce projet s'inscrit parfaitement dans les priorités du gouvernement visant le développement du monde rural et périurbain. Ce projet a pour objectif d'élever le niveau moyen d'éducation, notamment pour les filles et d'élaborer une stratégie de développement de l'éducation en milieux urbain et périurbain défavorisés. S'étalant sur une durée d'exécution de 78 mois, ce projet a débuté en 1998 mais n'a été opérationnel qu'en juin 2003.

2.3.4. Évaluation genre des dépenses publiques allouées à l'éducation

De 1999 à 2006, le budget global du MEN est passé de 17,3 milliards de DH à 31,74 milliards, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 9 %, taux supérieur à l'augmentation annuelle de 5 % retenue comme objectif par la Charte.

L'analyse de la structure de ce budget montre que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 35,3 % entre 2003 et 2006. Les dépenses du personnel représentent 84,84 % de l'ensemble du budget en 2006 et près de 90,9 % des dépenses de fonctionnement.

Appui financier des partenaires internationaux

Plusieurs partenaires du Maroc soutiennent la réalisation de la réforme de l'enseignement

- *Programme d'Appui à la Réforme du Système Éducatif Marocain (PARSEM)* : Le coût total du PARSEM étalé sur cinq ans est de 2,286 milliards de DH. Les crédits budgétaires inscrits au titre du PARSEM sont de 164, 2 millions de DH en 2005, de 430 millions en 2006 et 500 millions en 2007. L'appui financier de la Banque Mondiale au PARSEM sera réalisé par un co-financement des lignes budgétaires du Département de l'Éducation Nationale (DEN) et des Académies Régionales d'Éducation et de Formation (AREF) qui financent les composantes spécifiques du cadre stratégique, ainsi que certaines dépenses récurrentes hors salaires des AREF liées à l'amélioration de la qualité de l'éducation, durant cinq années (2005-2009).
- *Soutien à l'éducation de base (MEDA)* : Ce projet, financé par un don de l'Union Européenne s'élevant à 18,6 millions d'euros.

Impact genre des dépenses publiques dans l'éducation

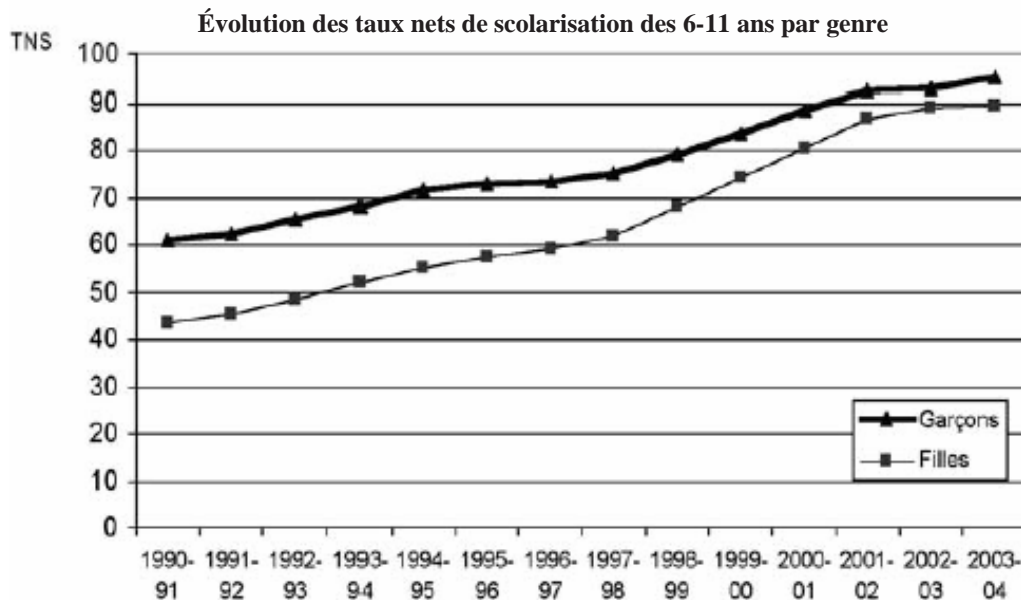
L'impact des dépenses sur le rendement et les performances du système éducatif peut se faire à travers l'analyse de quelques indicateurs. Au regard des réalisations présentées dans le diagnostic de situation, il apparaît clairement que les efforts de l'État ont enclenché une véritable dynamique de changement. En effet, la réalisation de l'objectif de généralisation de l'enseignement primaire sur une période de 4-5 ans, abstraction faite des difficultés qu'il continue de rencontrer et des effets pervers et marginaux qu'il peut provoquer, est une percée significative qui mérite d'être relevée, quand on sait que notre pays n'a pu l'atteindre au cours de toutes les quarante dernières années.

¹⁴ 4 académies régionales sont concernées : Tétouan Tanger, Marrakech Tensift El Haouz, Taza Al Hoceima Taounate et Souss-Massa Drâa comprenant au total 22 délégations, soit plus de 50% du monde rural, 38% des élèves du primaire et 28% des élèves du collège.

Par ailleurs, le taux de déperdition -pour l'ensemble des cycles - ne se s'est guère amélioré, 6% dans le primaire, 13% au premier cycle et 12% dans le secondaire qualifiant. De plus, le taux de redoublement et le taux d'abandon ont connu durant cette période une dégradation continue. Le taux de redoublement est passé pour le primaire de 13.2% en 1998 à 13.8 % en 2004 ; et pour le qualifiant, de 17.1 % en 1997 à 19.9 % en 2004. Les données disponibles montrent ainsi qu'il y a de plus en plus de difficultés à concilier l'impératif de généralisation et d'expansion quantitative du système, et celui de l'amélioration de la qualité des prestations éducatives, seule garante de l'amélioration des taux de rétention et par conséquent de la consolidation de l'effort de généralisation.

Le Maroc a enregistré des résultats positifs dans le domaine de la réduction des disparités de genre et plus particulièrement en milieu rural. En effet le ratio filles/garçons a régressé de 12 points entre 1997/98 et 2002/03 au niveau national, et de 21,4 points en milieu rural réduisant ainsi les écarts entre filles et garçons.

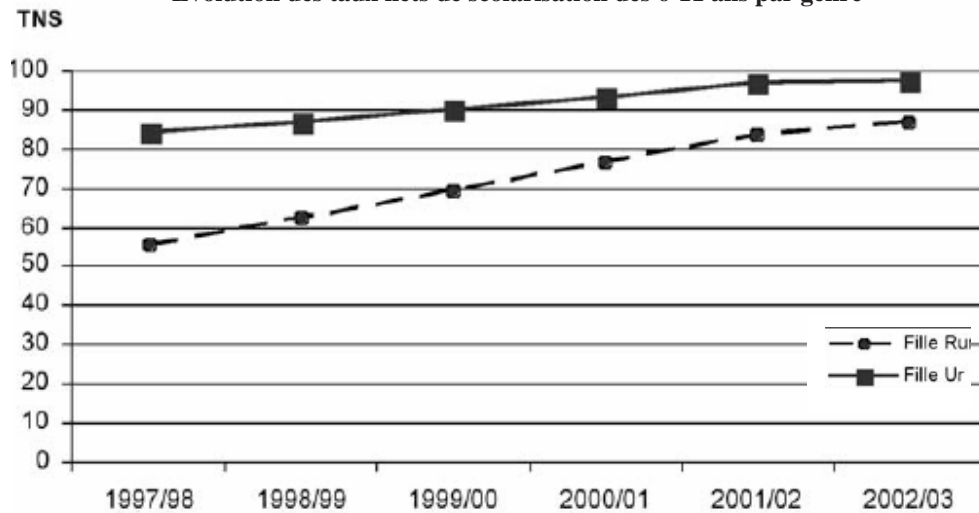
Les cantines ont joué un rôle important surtout dans le primaire. Le nombre des cantines scolaires est passé de 11.183 en 1999-2000 à 12.350 cantines en 2003-2004, dont pour cette dernière année 94,4% en milieu rural. 390 cantines ont été créées par an en moyenne.



Source : Rapport "Cinquante ans de Développement Humain", 2006.

A relever également, la tendance soutenue de la réduction de l'écart entre filles par milieu de résidence.

Évolution des taux nets de scolarisation des 6-11 ans par genre



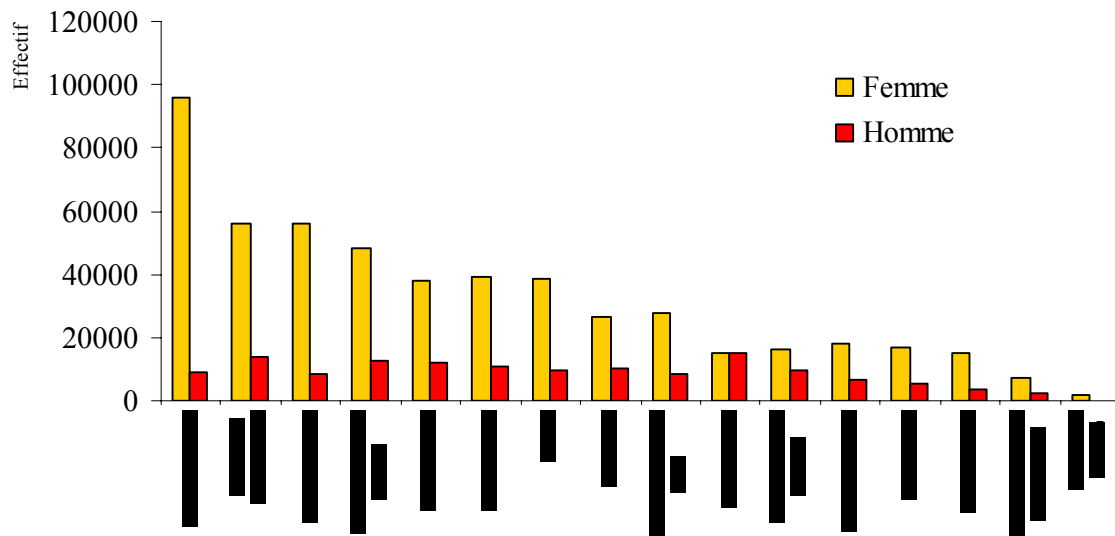
Source : Rapport "Cinquante ans de Développement Humain", 2006

Concernant l'enseignement collégial, 44,7% des élèves inscrits dans ce cycle sont des filles en 2004/05. Le taux net de scolarisation des filles dans le milieu urbain dans l'enseignement collégial est passé de 70,8% en 1995/96 à 83,9% en 2004/05. Concernant la fille rurale, certes ce taux a augmenté durant la même période passant de 13,7% à 42,53% mais il reste encore faible.

Quant à l'enseignement secondaire, les filles représentent 47,5% des élèves inscrits au titre de l'année scolaire 2004/05 et seulement 6% de ces élèves sont dans le milieu rural. Durant cette même année, le taux des admis au Baccalauréat s'élève à 44,5%, en 2005, au niveau national enregistrant un taux d'accroissement de 8,4% par rapport à l'année précédente.

Grâce aux efforts consentis dans la lutte contre l'analphabétisme, le taux a reculé chez les hommes de 10 points passant de 42% en 1994 à 31% en 2004 contre un recul de 12 points pour les femmes passant de 68% à 55% durant la même période. A titre de l'année 2005/2006, la proportion des bénéficiaires femmes de programme d'alphabétisation varie entre 91% et 50% selon les régions.

Répartition des bénéficiaires par région et par genre du programme d'alphabétisation - année 2005/2006



Source : Secrétariat d'Etat chargé de l'Alphabétisation et l'Education Non Formelle

La baisse du taux d'analphabétisme a été enregistrée davantage chez les jeunes et notamment les 10 à 15 ans : leur taux était de 36% en 1994 (47% pour les filles et 25% pour les garçons), il est de 13,3% aujourd'hui (17% pour les filles et 9% pour les garçons).

Conclusion

L'aboutissement de la réforme de l'enseignement visant essentiellement à lutter contre l'analphabétisme reste tributaire à la levée des contraintes qui entravent la scolarisation des enfants notamment les filles dans le milieu rural. Pour ce faire, l'élaboration de cette réforme devrait s'effectuer dans le cadre d'une stratégie multisectorielle et multidimensionnelle interpellant les différentes compétences afin d'agir simultanément sur les différents obstacles.

De son côté, et conscient de la persistance des disparités genre en matière d'accès à l'éducation, le MEN envisage de renforcer les acquis obtenus en matière d'atténuation des disparités de scolarisation garçons - filles et à assurer une égalité des chances entre les sexes. A cet effet, les principales actions et mesures suivantes seront entreprises :

- La sensibilisation et l'encouragement pour une généralisation de la scolarisation de la fille.
- L'appui aux filles pour la poursuite de leurs études jusqu'aux plus hauts niveaux possibles (hébergement, bourses, restauration et transport scolaire particulièrement en milieu rural).
- La promotion de valeurs égalitaires dans la vie scolaire, dans les curricula, les manuels et les approches pédagogiques.

3. Evaluation genre du pôle institutionnel

Le Maroc a franchi d'importantes étapes en matière de droits de l'Homme en renforçant le processus démocratique et en luttant contre les inégalités et les discriminations basées sur le genre. Ceci a été particulièrement marqué par l'amélioration du cadre institutionnel du genre à travers la conduite, par le Département de la Justice, de grandes réformes juridiques et législatives visant la réduction des inégalités entre les sexes et le renforcement des droits de la femme.

Ces réformes ont été renforcées par les efforts du Secrétariat d'Etat Chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées (SEFEPH)¹⁵, qui ont été notamment couronnés par la mise en œuvre de deux importantes stratégies en la matière, à savoir la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité entre les sexes et la Stratégie Nationale de Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes.

3.1. Ministère de la Justice

L'édification d'un modèle social démocratique et moderne constitue un levier fondamental du développement durable du pays. Elle devrait essentiellement passer par la valorisation de l'élément humain, qui constitue une véritable richesse du pays et le cœur du développement humain.

La concrétisation de cet objectif implique, d'une part, la poursuite des actions publiques tendant à renforcer la cohésion sociale en luttant contre toutes les manifestations de la pauvreté, de l'exclusion et de la précarité. D'autre part, elle nécessite la mise en œuvre de stratégies orientées vers la réduction des discriminations homme/femme et la promotion de la participation active de la femme dans la vie politique, économique, sociale et culturelle.

Dans ce cadre, plusieurs réalisations ont été accomplies sous la conduite éclairée de SM le Roi, à savoir, la restructuration du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme, la création de l'Instance Equité et Réconciliation, le renforcement de la probité et de la transparence des échéances électorales, l'adoption du nouveau code de la Famille et la volonté Royale de réformer le code de la Nationalité.

En harmonisation avec les dispositions des conventions internationales en vigueur (Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes CEDAW, Charte Internationale relative aux droits civils et politiques...), le Département de la Justice s'est mobilisé pour la modernisation du système judiciaire national en procédant à l'amélioration du statut de la femme dans ce système et l'amendement de plusieurs textes législatifs qui la discriminaient par rapport à l'homme.

Compte-tenu du caractère fondamental et transversal des aspects juridiques, ce volet sera consacré, après un diagnostic de la situation, à identifier la politique et les priorités publiques en matière de justice ainsi que les actions du Département de la Justice pour répondre à ces priorités. Enfin, sera présenté un essai d'évaluation des dépenses publiques destinées au système judiciaire national, avec un zoom sur l'impact genre de ces dépenses en relation avec l'application du nouveau code de la famille.

3.1.1. Analyse genre de la situation du système juridique

Cette partie s'attachera à analyser la situation de la femme selon deux aspects. Le premier consistera en une analyse genre du système législatif avant sa réforme à travers un rappel des discriminations genre qui existaient en la matière. Le deuxième aspect aura trait à une analyse du statut de la femme dans le système juridique actuel.

¹⁵ Le SEFEPH constitue, depuis sa création en 1998, le mécanisme national compétent en matière du genre et d'égalité entre les sexes.

Analyse genre du système législatif avant sa réforme

Avant les grandes réformes conduites en matière de justice, l'analyse de la situation de la femme marocaine au niveau législatif faisait ressortir des disparités par rapport à l'homme sur plusieurs niveaux dans les différents codes. Il est judicieux de citer ci-dessous quelques exemples de discriminations qui existaient auparavant :

- Au niveau du code de la famille, la femme était placée sous tutelle. Elle était soumise avant le mariage à la tutelle du père ou d'un membre mâle de sa famille et après le mariage à la tutelle du mari. De même, la femme était soumise à l'autorisation du père ou d'un membre mâle de sa famille pour conclure un acte de mariage.
- L'ancien code du travail contenait certaines discriminations homme/femme notamment en matière de type d'emploi et de salaires.
- Concernant la pratique des activités commerciales, le code du commerce prévoyait, avant son amendement, des dispositions qui privaient la femme mariée de la pratique des activités commerciales sans l'accord de son mari.
- En matière pénale, les circonstances atténuantes étaient accordées au seul mari en cas de meurtre ou coups et blessures sur la personne de son épouse adultère ou sur son partenaire.
- Au sujet de l'Etat civil, la mère et le père n'étaient pas mis sur le même pied d'égalité pour déclarer une naissance.
- En matière de nationalité, la mère ne peut donner la nationalité marocaine qu'à l'enfant né d'un père inconnu quel que soit son lieu de naissance ou d'un père apatride, avec naissance au Maroc.

Statut de la femme dans le système judiciaire actuel

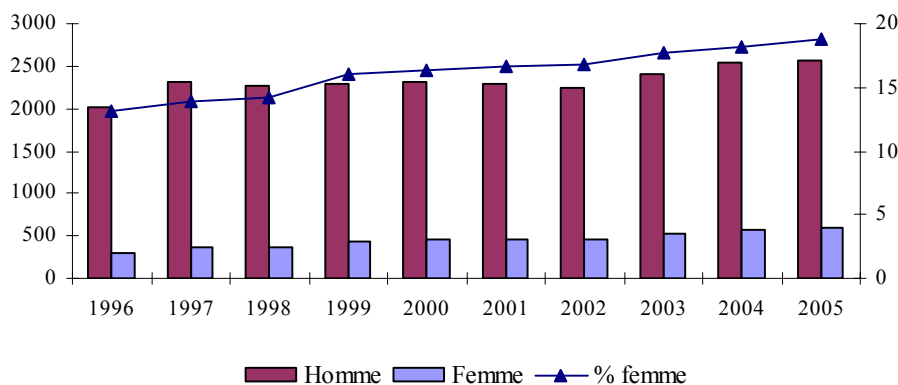
Le diagnostic suivant ressort de l'étude relative à la « Situation de la femme dans le système juridique », élaborée par la Département de la Justice en 2004.

La femme représente 45% du personnel dans le système judiciaire, soit 5.690 femmes fonctionnaires. La pyramide des âges montre que la population des fonctionnaires est globalement jeune (43 ans pour les hommes et 41 ans pour les femmes) avec une prépondérance du sexe masculin après la cinquantaine. Ceci s'explique par une faible proportion de recrutement des femmes durant les années passées ainsi que par le départ volontaire des femmes à la retraite (60% des partants).

Concernant l'accès aux postes de responsabilité dans le système judiciaire, en 2005, la proportion des femmes responsables est très faible, ne dépassant pas 11,2% (33 responsables) contre 88,8% pour l'homme (261 responsables).

Au niveau des magistrats, le taux de représentativité de la femme a connu une légère hausse, passant de 13,1 à 18,8% (contre 25% en Tunisie) sur les dix dernières années (610 femmes contre 1805 hommes en 2005). Cette proportion reste faible par rapport aux objectifs du Ministère de la Justice qui vise à atteindre un taux de représentativité des femmes de 33% dans les instances dirigeantes des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires. Le nombre de femmes magistrats travaillant dans les services centraux du Ministère ne dépasse pas 24,56%, soit 14 magistrats seulement.

Evolution du nombre de magistrats dans les dix dernières années



Source : Ministère de la Justice

3.1.2. Politique et priorités publiques

Durant les dernières années et sous les Orientations Royales, le contexte national a évolué vers le renforcement de la reconnaissance et la promotion du statut des femmes, en tant que condition fondamentale pour répondre aux exigences d'éthique et de démocratie et au développement économique, social et politique du Maroc. Les avancées enregistrées en matière des droits humains fondamentaux des femmes constituent le couronnement de l'action soutenue de plusieurs départements ministériels, dont celui de la Justice, en partenariat avec des ONG des droits des femmes.

Par ailleurs, les actions du Département de la Justice s'inscrivent dans le cadre de la réalisation du troisième Objectif du Millénaire (OMD 3) qui consiste à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ce Département œuvre, ainsi, pour concevoir un plan d'actions afin d'institutionnaliser la recherche de l'égalité entre les sexes et l'intégration de l'approche genre dans les politiques, programmes et projets, dans toutes les activités étatiques et non étatiques.

La participation du Département de la Justice pour la réalisation de l'objectif précité se traduit par sa capacité à atteindre les cibles 12, 13 et 14 dudit objectif et qui sont déclinées comme suit :

- Réduire les disparités homme-femme en matière d'accès à l'emploi, en matière d'égalité de salaires et en matière d'accès aux ressources.
- Atteindre le tiers des représentantes des femmes dans les instances dirigeantes des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires et dans toutes les instances de prise de décision.
- Eliminer toutes les dispositions juridiques discriminatoires, lever les réserves relatives à la CEDAW et réduire de moitié la violence à l'égard des femmes.

3.1.3. Actions du Département de la Justice

A coté de l'institutionnalisation d'une Cellule Genre rattachée à l'Administration Centrale pour appuyer la situation de la femme dans le système judiciaire marocain, les efforts déployés par le Ministère de la Justice en matière d'égalité ont été concrétisés par la conduite de grandes réformes au niveau d'un ensemble de textes législatifs. Une attention particulière a été également accordée par le Ministère au soutien de la femme détenue.

Institution d'une cellule genre

Dans le cadre de l'intégration de l'approche genre dans les politiques de développement et des programmes tracés par les pouvoirs publics pour la promotion des droits des femmes, le Département de la Justice a institué, en juin 2005, une « Cellule Genre » rattachée à l'administration centrale (Secrétariat Général). Cette cellule est composée de plusieurs « points focaux » qui représentent toutes les directions du Ministère. Le plan d'action de la cellule se décline en deux phases dont les principaux objectifs peuvent être résumés comme suit :

- L'évaluation et le diagnostic de la situation actuelle, notamment la représentation de la femme dans le secteur judiciaire (voir diagnostic ci-dessus).
- L'analyse, sur la base des résultats obtenus, des différentes disparités qui existent entre les deux sexes dans tous les domaines.
- La lutte contre ces disparités par une représentation plus équitable en se basant sur le principe de l'égalité des chances.

Les réalisations de la première phase se sont concrétisées par :

- La publication des résultats de l'étude sur la « situation de la femme dans le système judiciaire »¹⁶ qui démontrent clairement la prédominance de la présence masculine (nomination aux postes de responsabilités, magistrats... (voir diagnostic ci-dessus).
- La constitution d'une base de données désagrégée par sexe sur tout le corps de l'administration centrale et pénitentiaire (situation familiale, parcours administratif...).

La deuxième phase du plan d'action de la « Cellule Genre » vise à étendre l'intégration de l'approche genre dans les services extérieurs du Ministère, sensibiliser les magistrats à la question du genre, gendériser le budget du Département en partenariat avec le Ministère des Finances et de la Privatisation, processus en cours (le Ministère de la Justice a intégré le projet Budgétisation Sensible au Genre en 2006) et consolider la levée de la discrimination fondée sur le genre dans les textes juridiques.

Réformes conduites au niveau des textes législatifs

Pour pallier aux discriminations homme-femme au niveau législatif, il a été procédé à l'amendement d'un ensemble important de textes et de lois. Il s'agit principalement du code de la famille, du code du travail, de la loi électorale, de la loi de l'état civil, du code pénal et du code du commerce.

Code de la famille

La promulgation, en 2004, du nouveau code de la famille représente un moment historique dans l'évolution des efforts déployés en vue d'améliorer la condition des femmes et des enfants, ainsi que la protection de la cohésion de la famille et le respect de la dignité de ses membres. La nouvelle loi ouvre, en effet, des perspectives prometteuses pour les actions menées, depuis déjà plusieurs années, dans le but de protéger les femmes contre toutes les formes de discrimination et de violence, et de les encourager, dans le respect total de leurs droits humains, à participer plus activement au développement de leur pays.

¹⁶ Le Ministère de la Justice a élaboré, en fin 2004, une étude sur la situation de la femme dans le système juridique (niveau d'étude, accès à la formation, postes de responsabilité...).

Le nouveau code s'inscrit dans le cadre du processus de démocratisation et d'expansion des droits humains dont le rythme s'est nettement accéléré depuis le début des années 1990.

Il préconise également de faire passer les rapports conjugaux du modèle de l'obéissance à celui de la concertation en instituant la réciprocité des droits et des devoirs entre les conjoints à travers notamment la suppression de la notion de chef de famille et de l'obligation d'obéissance de la femme à son mari. Parmi les principales nouveautés du code de la famille, il y a lieu de citer :

- Egalité au niveau des droits et des devoirs des deux époux et abandon de la règle de l'obéissance de l'épouse à son mari.
- Abolition de la règle qui soumettait la femme, au titre de la « Wilaya » dans le mariage, à la tutelle d'un membre mâle de sa famille. La « Wilaya » est désormais un droit de la femme majeure qui est maître de son choix et l'exerce selon sa propre volonté et son libre consentement.
- Egalité entre la femme et l'homme en ce qui concerne l'âge du mariage, fixé à 18 ans.
- Définition du divorce comme une dissolution des liens du mariage que le mari et l'épouse exercent, sous contrôle judiciaire, selon des conditions légales propres à chacun d'entre eux.
- Soumission de la polygamie à l'autorisation du juge et à des conditions légales draconiennes qui la rende difficile.
- Défense des droits de l'enfant et la préservation de son droit à la reconnaissance de paternité en cas de non formalisation du mariage.

Code du travail

Le code du travail est l'un des principaux dispositifs de préservation des droits de la femme dans l'exercice de ses fonctions. Il est venu pour lui procurer la protection légale pendant et après la période de grossesse, interdire son emploi dans les domaines durs tels que les chantiers et les carrières et toute sorte de travaux pouvant dépasser son énergie et sa capacité ou mettre en cause sa dignité. Ce nouveau code, promulgué en 2003, permettrait également à la femme de pratiquer son droit syndical et de bénéficier des garanties et autorisations formalisées par le contrat du travail. Ainsi, la révision du code du travail a permis d'introduire des amendements relatifs aux droits des femmes concernant :

- la consécration, pour la première fois, du principe de non-discrimination, y compris en matière d'emploi, de salaires...
- la référence, pour la première fois dans la législation marocaine, au harcèlement sexuel sur les lieux du travail, désormais considéré comme une faute grave,
- l'allongement de la durée du congé de maternité à 14 semaines au lieu de 12.

Loi portant sur l'Etat Civil

La promulgation de cette Loi en octobre 2002 a répondu à plusieurs demandes du mouvement pour la défense des droits des femmes et de l'enfant. Cette mise à niveau visait, notamment, à :

- mettre le père et la mère sur le même pied d'égalité pour déclarer une naissance,
- attribuer à l'enfant né de père inconnu un nom fictif,
- introduire les données relatives au mariage et au divorce dans le livret d'état civil,
- permettre à la femme divorcée ayant la garde des enfants d'obtenir un duplicata du livret de l'état civil.

Loi électorale

Le 6 mai 2002, la Chambre des Représentants a adopté à l'unanimité de nouvelles dispositions en matière d'élections législatives. Il s'agit particulièrement de la liste nationale qui permet l'accès des femmes, à hauteur de 10%, à la Chambre des Représentants.

Code pénal

La révision du Code Pénal (adopté en juillet 2003) a répondu, dans une large mesure, aux demandes du mouvement des femmes, notamment :

- Disparition de la discrimination homme/femme en matière des peines en cas de meurtre commis par l'un des époux sur la personne de l'autre s'il le surprend en flagrant délit d'adultère. Avant la réforme, les circonstances atténuantes étaient accordées au seul mari.
- Aggravation des sanctions en cas de coups et blessures infligés volontairement par l'un des époux à l'encontre de l'autre.
- Aggravation des sanctions en cas de récidive aux délits commis par l'un des époux à l'encontre de l'autre.
- Autorisation des professionnels de santé à ne pas respecter le secret médical lorsqu'ils constatent des violences entre époux ou à l'égard d'une femme.
- Introduction d'une nouvelle circonstance aggravante du viol : le fait que la victime soit enceinte.
- Incrimination du harcèlement sexuel qui est dorénavant défini comme étant un abus d'autorité.

Code de nationalité

La dernière réforme du Code de la Nationalité, annoncée par Sa Majesté à l'occasion du Discours du Trône en juillet 2005, présente une avancée fondamentale pour la préservation des droits de l'enfant et ceux de la famille en général. Cette réforme consacre la citoyenneté à part entière aux femmes en réduisant les inégalités et en rétablissant la dignité aux femmes et à leurs enfants nés d'un père étranger. Aucun projet de loi n'est encore adopté à ce sujet à ce jour.

Code du Commerce

Dans le cadre des engagements de l'Etat marocain pour la consécration du principe de l'égalité entre les sexes dans toutes les lois et règlements, il a été procédé à la suppression de toutes les dispositions qui privaient la femme mariée de la pratique d'activités commerciales sans l'accord de son mari (cf. article 17 du code du commerce).

Levée des réserves sur la CEDAW

L'amendement des codes cités plus haut représente un acquis majeur pour le Maroc en vue de se mettre aux normes internationales en vigueur. Ils permettent, ainsi, de lever les réserves qu'avait **émises** le Maroc pour la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW), notamment celles concernant :

- l'article 9 qui accorde, dans son deuxième paragraphe, à la femme des droits égaux à ceux de l'homme en ce qui concerne la nationalité,
- l'article 16 qui met l'accent sur l'égalité des responsabilités des hommes et des femmes dans la vie familiales.

Le Premier Ministre a désigné une commission qui travaille actuellement sur la levée des réserves formulées par le Maroc sur la CEDAW.

Soutien aux femmes détenues

La femme détenue représente 2,61%¹⁷ de l'ensemble des détenus en 2004, soit 702 femmes. Une attention lui a toujours été accordée par la législation marocaine en lui consacrant l'appui et la vigilance par des fonctionnaires spécialisées et habilitées à cette fin. Cette attention vise particulièrement la femme en état de grossesse de six mois avant l'exécution du jugement et qui bénéficie d'un arrêt d'application du jugement jusqu'à 40 jours après son accouchement.

Les autres détenues bénéficient également d'un traitement spécifique dans le but de protéger leurs santés et celles de leurs enfants. Dans ce cadre, les établissements pénitentiaires œuvrent pour assurer les conditions nécessaires au bon déroulement des accouchements dans les hôpitaux publics et l'enregistrement des naissances dans les services de l'Etat civil sans se référer à la situation de la mère.

Par ailleurs, il a été procédé à la mise en œuvre d'actions sociales en faveur des enfants des femmes détenues, et ce, à travers l'équipement des prisons par des moyens de divertissement et le recrutement de cadres habilités en matière d'éducation et d'enseignement. Ces enfants accompagnent leurs mères jusqu'à l'âge de 4 ans à partir duquel ils sont affectés, selon le choix des mères, soit chez leurs familles, soit aux établissements spécialisés rattachés à la Ligue Marocaine pour la Protection de l'Enfance (LMPE).

3.1.4. Analyse genre du budget alloué au Département de la Justice

Les dépenses totales du Ministère de la Justice atteignent 2,498 milliards de dirhams en 2006. Les dépenses d'investissement se situent à 300,113 millions de dirhams et représentent 12% du budget global du Ministère. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont de l'ordre de 2,198 milliards de dirhams et représentent 88% du budget global du Ministère.

La part importante que représentent les dépenses du personnel (plus de 73%) dans le budget du Ministère de la Justice traduit le nombre élevé des hauts cadres dans le personnel, nécessaires à la mise à niveau du cadre législatif et réglementaire national et son adaptation aux normes internationales en vigueur. Cependant et malgré leur faible part dans les dépenses du Ministère, les dépenses d'investissement sont significatives par rapport à celles d'autres départements et expliquent les efforts déployés par le Ministère pour la construction, l'aménagement et l'équipement des prisons et complexes pénitentiaires.

Dépenses destinées à l'aide sociale et à l'enfance : En termes de dépenses diverses du Ministère pour l'année budgétaire 2006, celles relatives aux domaines judiciaire et pénitentiaire représentent 132,396 millions de dirhams, avec 1,4 million destiné au pécule des détenus. L'aide sociale destinée à l'enfance a représenté 100.000 dirhams par an depuis 2001.

3.1.5. Impacts genre des dépenses publiques en matière de Justice : cas du code de la famille

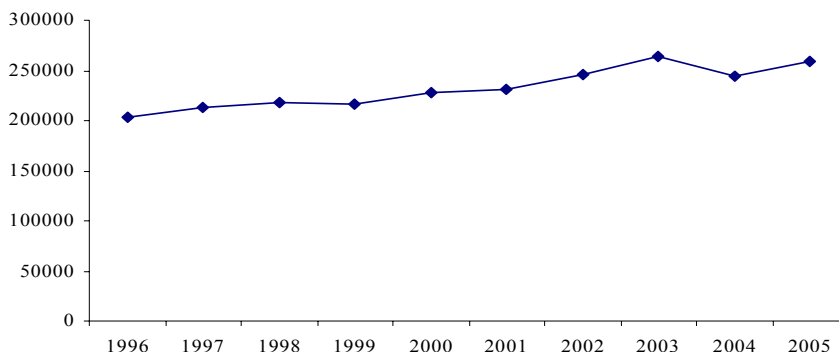
Eu égard au recul insuffisant après l'entrée en application du nouveau Code de la Famille, cette partie s'attachera à une dresser première évaluation quantitative de l'impact de dépenses publiques relatives à cette réforme, en se basant sur une comparaison de quelques indicateurs déterminants sur la période 2004-2005.

Pour les premiers résultats des deux années d'application du code de la famille, le Département de la Justice a affirmé l'impact positif de ce texte en matière de mariage, de divorce et de polygamie.

¹⁷ Examen exhaustif des statistiques désagrégées selon le genre, DEPF, UNIFEM, février 2006.

Pour le mariage, après une baisse de 7,61% sur la période 2003-2004, le nombre d'actes de mariage a atteint 259.612 actes en 2005, soit une croissance de 6,62% par rapport à 2004 où 243.492 actes ont été enregistrés. Cette évolution est imputée principalement à la hausse enregistrée au niveau du mariage de la femme majeure qui est passé de 34.475 actes en 2004 à 49.175 actes en 2005, soit une évolution de 42,64%. Ceci montre le discernement des principes du nouveau code de la famille par la majorité des familles marocaines, ainsi que la proportion importante des femmes dont le mariage était contrarié.

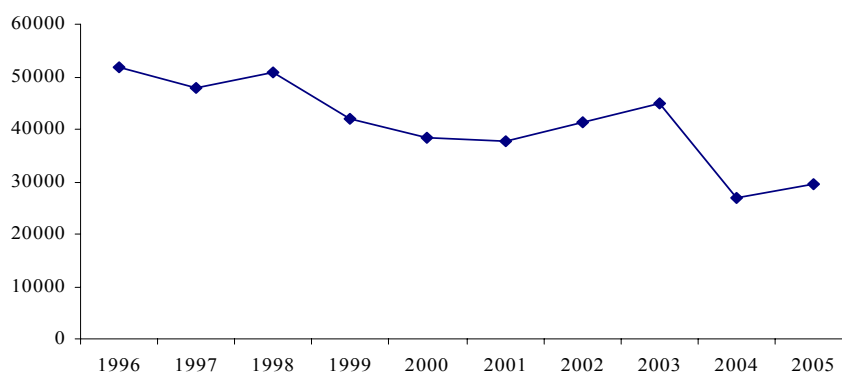
Evolution du nombre d'actes de mariage sur la période 1996-2005



Source : Ministère de la Justice

Concernant le divorce, le nombre d'actes enregistrés a généralement connu un déclin de près de 34% sur la période 2003-2005, passant de 44.922 à 29.668 actes. Le taux du divorce par consentement mutuel a augmenté de 166,08% par rapport à 2004. Le divorce moyennant compensation qui constituait le plus grand taux de divorce avant l'application du nouveau code de la famille, a enregistré un déclin de 6,34% entre 2004 et 2005.

Evolution du nombre d'actes de divorce sur la période 1996-2005



Source : Ministère de la Justice

La polygamie a marqué pour sa part, un déclin de 6,97%, passant de 904 à 841 actes sur la période 2004-2005.

Insuffisances

Selon une enquête faite par l'Association Marocaine de lutte contre la Violence à l'égard des Femmes, en 2005, les femmes qui ont fait l'expérience de la justice familiale après la promulgation du nouveau code de la famille, ou ont connu l'avant et l'après de cette nouvelle loi, soulèvent un nombre de remarques et de critiques à l'adresse du fonctionnement du tribunal, tout en reconnaissant les acquis et les améliorations qui ont eu lieu tout au long de cette courte période de mise en œuvre du code.

Ces femmes estiment que le nouveau code a renforcé leur confiance dans la loi, le tribunal et les juges, que les droits sont devenus égaux entre l'homme et la femme. Elles pensent aussi, que dans l'ensemble, les fonctionnaires de la section familiale du tribunal entretiennent avec elles des liens de meilleure qualité.

Néanmoins, les insuffisances qui subsistent, à leurs avis, ont trait à l'application du code de la famille qui n'a pas contribué, jusqu'à l'heure actuelle, à l'amélioration substantielle des rapports entre le fonctionnement du tribunal et leurs conditions de vie personnelles et professionnelles ainsi qu'à l'assouplissement de la nature et du rythme des procédures suivies au tribunal et pendant l'exécution des jugements. Les différences d'interprétation de certains articles du Code de la Famille, relevées entre des acteurs des tribunaux de famille et des associations féminines, appellent les deux parties à coordonner leurs efforts en vue de promouvoir une compréhension du Code qui soit encore plus conforme à l'esprit qui a présidé à sa promulgation.

Par ailleurs et malgré les progrès enregistrés en matière du statut des femmes dans la famille, les dispositions ne sont pas toujours appliquées en conformité avec l'esprit et le texte de ces nouvelles lois. Les causes de cette situation relèvent de quatre niveaux :

- L'accès difficile, voire parfois impossible, des femmes les plus pauvres aux institutions chargées de leur protection (hôpitaux, police, gendarmerie, tribunaux...).
- Les jugements souvent perçus inéquitables.
- La lenteur de l'exécution, dans la majorité des cas, des jugements rendus.
- La subsistance de quelques lacunes et discriminations dans plusieurs dispositions de la législation familiale, pénale et autres.

Conclusion

De grandes avancées juridiques et législatives ont été acquises en faveur de la femme marocaine afin de lui rendre sa dignité, préserver ses droits et promouvoir sa participation au développement socio-économique du pays (réforme du système législatif, institutions de dispositifs et organismes œuvrant pour l'égalité et le genre, levée des réserves sur la CEDAW...).

Cependant, la pleine réussite de ces efforts exige que des mesures sociales, politiques, éducatives et économiques soient prises au plus tôt, notamment en faveur des femmes, des enfants et des familles défavorisées, ainsi qu'une action de sensibilisation et de communication à l'échelle nationale.

L'émancipation de la femme exige un changement de mentalité et de perception, qui est un processus de longue haleine et multidimensionnel, où tous les acteurs de la société doivent contribuer. Ce processus est étroitement lié à l'amélioration de tous les indicateurs économiques et sociaux.

3.2. Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées

La femme marocaine est considérée comme un acteur clé pour la réalisation des objectifs du développement, ainsi qu'un intervenant actif dans l'évolution de la société. A cet effet, des stratégies et des plans d'action ont été mis en place pour l'habiliter à assumer pleinement son rôle dans le tissu social.

Dans ce sens, le Maroc a créé un mécanisme national compétent en matière des questions "Genre" en 2000, qui est le Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées (SEFEPH). Cette institution a intégré dès sa création l'outil genre dans ses programmes.

3.2.1. Analyse de la situation de la femme marocaine

L'analyse de la situation de la femme au Maroc fait ressortir différentes sortes d'inégalités. En effet, en matière de pauvreté, 14,2% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté et la ventilation de ce taux selon le genre montre que les femmes sont les plus touchées aussi bien en milieu urbain que rural : 11,9% pour les hommes contre 12,8% pour les femmes en milieu urbain et 27,2% pour les hommes contre 28% pour les femmes en milieu rural.

En matière d'éducation, les taux nets de scolarité par milieu de résidence et par sexe montrent des déficits au niveau de la scolarisation de la fille rurale (moins d'une fille sur cinq inscrite au préscolaire, taux net de scolarisation au primaire de 84,25% contre 89 % pour les garçons, voir diagnostic de situation dans la partie éducation).

Pour les indicateurs de santé, la mortalité maternelle est, quant à elle, restée élevée (227 décès pour 100.000 naissances en 1995-2003) particulièrement dans le milieu rural (267 décès pour 100.000 naissances contre 187 décès dans l'urbain).

En matière d'emploi, le taux d'activité des femmes reste modeste : 27,3% en 2004 au niveau national avec un taux plus élevé (30,2 %) en milieu rural. Les disparités touchent aussi la nature de l'activité puisque les femmes sont plus actives dans les activités les moins rémunérées comme l'agriculture, la forêt et la pêche (92,3 % contre 76,6 % pour les hommes). En milieu urbain, les femmes se concentrent dans les activités où les conditions de travail et de salaire sont plus défavorables. La participation des femmes est marginale au niveau de l'espace public (postes de haute responsabilité, portefeuille ministériel...).

En matière de violence¹⁸ à l'égard des femmes, le nombre de plaintes a connu une augmentation de 9% entre 2004 et 2005 passant de 13.910 à 15.167. Parmi les crimes commis à l'égard des femmes en 2005, on trouve en tête la violence conduisant à un handicap inférieur à 20 jours avec un nombre de personnes passant devant le juge de 5.618, suivi de la négligence familiale (5.475 personnes), de la violence conduisant à un handicap supérieur à 20 jours (3.204 personnes) et du viol (788 personnes). Les causes de la violence envers les femmes sont complexes. Mais la pauvreté et la précarité des conditions de vie sont des facteurs aggravant cette violence.

La femme marocaine souffre également de l'image véhiculée par les médias qui la cantonnent dans des rôles (stéréotypes) de la femme passive, consommatrice et non productive. Ajoutons que l'accès important des femmes au secteur de la communication ne s'est point traduit par une amélioration de l'image de la femme, à défaut de stratégies informatives faisant appel au concept de genre social.

¹⁸ Les données utilisées pour cette partie relative à la violence proviennent du recensement général du nombre de plaintes relatives à la violence à l'égard des femmes, réalisé par le Ministère de la Justice en 2005.

Les manuels scolaires renferment également plusieurs images dégradantes de la femme. Des révisions de ses manuels sont effectuées régulièrement pour les éliminer. De même, sur l'analyse de 120 proverbes de la culture nationale réalisée par le SEFEPH, une centaine de proverbes se sont révélés dévalorisants pour la femme.

3.2.2. Priorités publiques et cibles à atteindre

La politique menée pour la promotion de la condition de la femme est basée sur trois principaux axes, à savoir, assurer l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement, lutter contre la violence à l'égard des femmes et améliorer l'image de la femme dans les médias.

Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et programmes de développement

Cette stratégie a pour principale finalité la réduction des disparités entre les sexes, tant en matière de droits, d'accès aux ressources et d'opportunités économiques, qu'en termes d'influence politique. Elle se décline en deux objectifs stratégiques donnant à la stratégie une orientation de long terme. Le premier concerne l'influence et l'orientation équitable et égalitaire des politiques et des programmes de développement sur les femmes et les hommes. Le second a trait aux profits et bénéfices que doivent tirer, de manière équitable, les femmes et les hommes, les filles et les garçons des différents programmes de développement.

Cette stratégie n'a pas pour ambition de se substituer aux diverses initiatives sectorielles et aux efforts déployés par divers acteurs dans le domaine du genre. Elle vise, au contraire, à donner un cadre général destiné à être traduit sous forme de plan d'action par les acteurs concernés et ce, pour atteindre les objectifs stratégiques d'équité et d'égalité aux niveaux des droits civils, de la représentation et la participation à la prise de décision, des droits sociaux et économiques et des comportements individuels.

Stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes (LCVF)

La mise en place de cette stratégie en 2002 est certainement le pas initial le plus direct en matière d'action gouvernementale de lutte contre la violence à l'égard des femmes à côtés de l'important acquis de la révision du code Pénal qui pour la première fois définit et incrimine la violence. Le but ultime de la stratégie est l'éradication à terme de la violence envers les femmes et la contribution à la promotion et à la protection de leurs droits. De ce but découlent des objectifs fondamentaux visant à :

- Renforcer l'état de droit en criminalisant les différentes formes de violences envers les femmes, en les reconnaissant comme une violation des droits humains.
- Intégrer les résultats accomplis en matière de LCVF comme indicateur de développement humain et d'efforts entrepris dans la direction d'une société plus égalitaire.
- Renforcer la dynamique participative par la promotion de nouvelles formes de partenariat nécessaires au développement de synergies entre les intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux.
- Communiquer sur les objectifs, les décisions mises en œuvre, les domaines où sont accomplis les progrès et les contraintes rencontrées afin de susciter l'adhésion du plus grand nombre à l'approche adoptée.

- Développer les bases de données nécessaires à l'étude scientifique du phénomène au Maroc, de la violence sexo-spécifique, à la mise en place de dispositifs de suivi ainsi qu'à la capitalisation des acquis et des expériences accumulés.

L'atteinte des objectifs précités se fonde sur 7 domaines stratégiques et 40 actions critiques. Il s'agit d'actions de réforme juridique et législative « 18 actions », de prise en charge et de suivi des femmes victimes de la violence « 6 actions », de développement des ressources matérielles et financières « 7 actions », d'éducation, de conscientisation et de communication « 4 actions », de recherche et développement partenarial « 2 actions », de formation et de développement des ressources humaines « 1 actions » et de politique générale de lutte contre la violence envers les femmes « 2 actions ».

Charte nationale pour l'amélioration de l'image de la femme dans les medias

La ferme volonté de promouvoir le rôle social de la femme ne s'est point vue accompagnée par une évolution tangible au niveau médiatique, lequel est demeuré dans sa majeure partie indifférent aux changements qu'a connus la femme.

Dans ce contexte, le SEFEPH a procédé, en collaboration avec le Ministère de la Communication et le partenariat des intervenants dans le secteur médiatique (TV/ Ministère de la Culture/ Agences de Communication/ HACA/ Syndicats), à l'élaboration d'une charte nationale de déontologie destinée à rendre justice à la femme, et permettant de définir les formes et les modalités en vertu desquelles les médias nationaux seront équitables envers la femme et respectueux envers ce qu'elle symbolise. Les objectifs de la charte nationale pour l'amélioration de l'image de la femme dans les medias sont les suivants :

- Mobiliser les acteurs médiatiques, politiques, sociaux et économiques, pour les inciter à instaurer et défendre la culture de l'égalité des sexes et le respect de la dignité humaine dans les médias ;
- Améliorer la situation des femmes œuvrant dans le secteur de l'information, leur donner accès à la prise de décision, et ce à partir de critères fondés sur la compétence professionnelle et le principe d'égalité des chances ;
- Consacrer une culture médiatique fondée sur les principes de droits de l'homme, de respect de la dignité de la femme, ainsi que sur la lutte contre toutes les formes de discrimination ou d'exclusion ;
- Activer la communication et coopération entre les différents moyens de diffusion, les associations féministes et l'ensemble des organismes de la société civile concernés par les questions de la femme.

Par ailleurs, dans le cadre de son engagement à atteindre les OMD, le Maroc s'est engagé à réaliser l'OMD 3 : "Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes". La cible 14 de cet OMD vise la réduction de moitié de la violence à l'égard des femmes avec comme indicateurs le nombre d'affaires où la femme est partie plaignante dans les tribunaux de Casablanca et le pourcentage d'hommes accusés dans ces affaires.

Toutefois, la pertinence de ces indicateurs, retenus par le Rapport National 2005 sur les OMD, est à considérer pour appréhender la prévalence de la violence. En effet, l'augmentation du nombre de femmes portant plainte peut être due à la fin de la tolérance vis-à-vis de la violence ou à la volonté de briser la culture du silence et de se forger un autre destin ou encore à une augmentation de la violence. La hausse de cet indicateur peut alors révéler un changement positif de mentalité et non une dégradation de la situation.

3.2.3. Projets et programmes mis en œuvre

Pour réaliser la politique poursuivie et atteindre les objectifs fixés dans le cadre des stratégies d'intégration du Genre dans le développement et la lutte contre la violence à l'égard des femmes, plusieurs projets et programmes ont été mis en œuvre.

Intégration du Genre dans le développement

➤ *Création du CMIDEF*

Le CMIDEF (Centre Marocain d'Information, de Documentation et des Etudes sur les Femmes) relevant du SEFEPH, créé en octobre 2004, est le premier organisme public chargé du genre au niveau national, issu d'un partenariat entre le Royaume du Maroc et l'Union Européenne (U.E.). Ce centre s'assigne pour principal objectif de collecter et centraliser toutes les informations concernant la femme marocaine dans tous les domaines, de les traiter et de les soumettre aux décideurs, et de créer autour de lui une réelle mobilisation intersectorielle et régionale

Ce centre a été mis en place dans le cadre du projet d'appui au développement humain et à l'intégration sociale appelé "Programme MEDA". Sa mise en place s'est étalée sur deux années environ. Il faut noter que le CMIDEF a ouvert ses portes le 10 octobre 2004 quoique ses activités ne sont encore aujourd'hui qu'en phase préparatoire.

La stratégie du CMIDEF repose sur un partenariat en amont et en aval, avec des points focaux créés au sein de différents départements, organisations internationales, universitaires ou de recherches, associations et ONG locales, médias, collectivités locales... notamment celles œuvrant pour la promotion, le développement, le respect des droits et la protection de la femme.

➤ *Lancement des audits genres*

Dans le cadre de l'intégration du genre et de son institutionnalisation, le SEFEPH a lancé, avec le soutien du FNUAP, un projet d'audit genre dans trois départements pilotes à savoir le Haut Commissariat au Plan, le Secrétariat d'Etat de la Jeunesse et le SEFEPH. L'objectif de ces audits est d'évaluer les perceptions du personnel sur la façon dont les questions genre sont prises en compte dans le processus de programmation et d'organisation interne.

Les résultats de ces audits seront publiés prochainement. A terme, trois autres départements seront concernés : le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de la Communication et le Ministère de la Modernisation des secteurs publics, avec le soutien de l'ACDI.

➤ *Création de l'espace multifonctionnel de Ouarzazate*

Dans le cadre de la coopération maroco-belges, le SEFEPH a lancé un projet de création d'un centre de promotion de la femme et de la famille qui serait le point focal d'orientation et de coordination pour toutes les questions et activités relatives à la promotion de la femme et à son intégration dans le développement.

Lutte contre la violence à l'égard des femmes

➤ *Organisation des campagnes nationales de sensibilisation*

Le SEFEPH organise annuellement une campagne nationale de lutte contre la violence des femmes dans le but de promouvoir les conditions de la femme et de conforter ses acquis. S'appuyant sur des actions d'information et de sensibilisation et visant à sensibiliser l'opinion publique sur la violence des femmes, ces campagnes sont le fruit de nombreuses études et rapports qui ont mis en évidence le coût économique et social dont souffre pâtre le développement en présence de tout phénomène discriminatoire fondé sur les rapports de domination entre hommes et femmes.

➤ **Lancement du Numéro vert 080008888**

La mise en place de ce numéro vert, fin 2005, par le SEFEPH en coordination avec plusieurs départements gouvernementaux concernés (Ministères de la Justice et de la Santé, la sûreté nationale, la Gendarmerie Royale et l'Entraide Nationale) s'inscrit dans le cadre du suivi du plan exécutif de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Il est à souligner que le Maroc est le premier pays de la région à mettre en place une initiative publique de numéro vert pour le soutien des femmes et des filles contre la violence.

Ce numéro a pour but de fournir des services de consultation et d'orientation dans le domaine juridique et en matière de protection, de conseil et d'orientation au profit des filles et des femmes violentées ce qui permettra d'améliorer la qualité de leur prise en charge juridique et psychologique, leur qualification et réinsertion.

➤ **SAMU SOCIAL de Casablanca**

Une convention relative à la mise en place d'un SAMU social pour la métropole de Casablanca a été signée en septembre 2005. Le but du Samu social est d'aller vers les personnes sans domicile fixe en détresse, notamment les femmes, et qui ceux qui sont incapables d'appeler les services d'urgence. Le Samu social a donc pour mission de soutenir cette frange sociale qui vit dans la rue, vulnérable et exclue, la prendre en charge et lui permettre de bénéficier d'un minimum de confort.

Ce Samu social est mis en place en partenariat avec la Mairie de Casablanca, la province d'Anfa et le SEFEPH. Ces partenaires ont convenu, entre autres, d'assurer une présence régulière, dans la rue, d'équipes mobiles d'aide professionnelles et pluridisciplinaires aux personnes vivant dans les rues, y compris les femmes. Pour l'accueil de ces sans-abris, un Centre d'accueil leur sera ouvert et leur proposera des consultations médicales et psycho-sociales gratuites.

➤ **Autres initiatives du Maroc en matière de lutte contre la violence**

Plusieurs autres initiatives entreprises par le Maroc concourent à lutter contre la violence à l'égard des femmes. Il y a lieu de citer notamment :

- la ratification par le Maroc en juin 1993 de la CEDAW et sa publication au Bulletin officiel n° 4866 du 18 janvier 2001.
- l'instauration d'un fonds d'appui par le SEFEPH aux associations et aux centres d'écoute, de soutien psychologique et d'orientation juridique qui œuvrent auprès des femmes victimes de violence. Le SEFEPH a fourni un appui financier au profit de 58 ONG féminines en 2003 et appuyé les projets de 175 ONG intervenant dans le domaine de la famille en 2004 et en 2005.
- la prise en compte de la transversalité de la question "Genre" est entamée à travers plusieurs initiatives, notamment à partir de 2000 par l'intégration de projets de partenariat et de coopération dans le plan d'action du département en charge de la question relative à la promotion de la femme. Ces programmes et projets de coopération sont également une opportunité de coordonner les interventions multisectorielle et celle des ONG dans le cadre de la lutte contre la violence fondée sur le genre.
- les réformes juridiques du code Pénal (2003), du Code du Travail (2003), du Code de la Famille (2004) ont des retombées positives directes et indirectes sur les efforts en cours de la lutte contre la violence fondée sur le genre. Le nouveau Code de la Famille instaure le principe de l'équité et de l'égalité dans les responsabilités familiales, améliore les procédures qui régissent les liens conjugaux et d'alliance et leur dissolution et reconnaît enfin la pleine citoyenneté des femmes en leur conférant un statut juridique par l'élimination de la tutelle. Elles peuvent désormais se porter comme partie civile, entre autres dans le cas d'atteinte à leur intégrité physique, sexuelle ou morale.

Autres actions du département

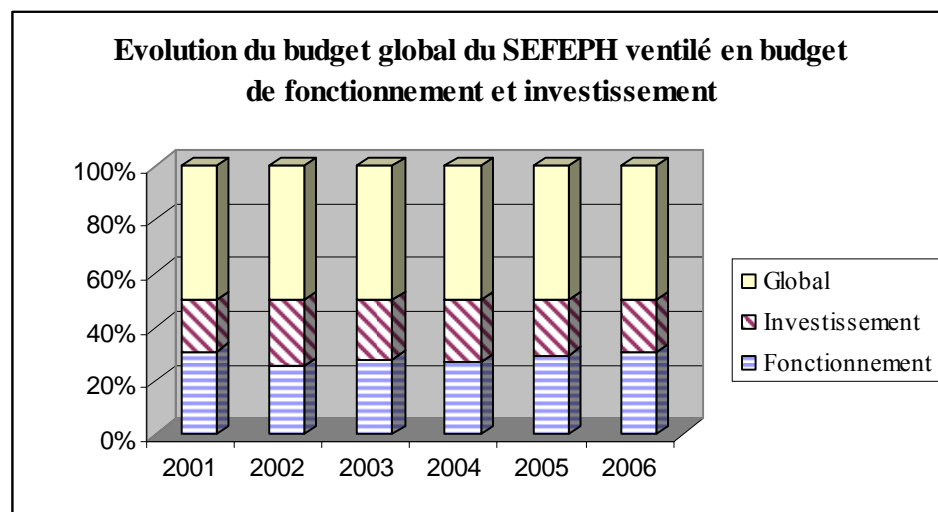
Le SEFEPH vise également plusieurs autres actions dont notamment :

- La réalisation d'une première évaluation des points focaux genre visant à terme d'ériger ces points focaux informels en des structures au sein des différents Ministères.
- L'accompagnement de la mise en œuvre du nouveau code de la famille : publication d'un ouvrage « la Moudouana autrement », présentation de façon ludique les nouvelles dispositions.
- La consécration le 10 octobre comme jour National de la Femme (suite au Discours Royal ce jour là), c'est le jour également de la création du CMIDEF.

3.2.4. Analyse genre du budget

Les dépenses totales du Secrétariat d'Etat Chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées (SEFEPH) atteignent 38,69 millions de dirhams en 2006, soit 1% des dépenses totales du Ministère de du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité qui sont de l'ordre de 3,817 milliard de dirhams pour l'année 2006.

L'analyse de l'évolution du budget global montre un accroissement entre 2001 et 2003 passant de 32,54 millions de dirhams à 42,42 millions de dirhams, soit une croissance de 30,36%. Toutefois, à partir de 2003, le budget global a connu une baisse passant de 42,42 millions à 38,69 millions de dirhams en 2006, soit une baisse de 8,78 %.



Source : Ministère des Finances et de la Privatisation

En 2006, les dépenses d'investissement du SEFEPH se situent à 15,17 millions de dirhams et les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 23,52 millions de dirhams. Pour l'année budgétaire 2006, il existe un paragraphe dans le budget d'investissement relatif à la promotion de l'égalité de genre et de lutte contre la violence fondée sur le genre doté de 1 million de dirhams.

Le coût de mise en œuvre de la Charte Nationale pour l'amélioration de l'image de la femme dans les medias est partagé entre l'Etat et les cotisations des bailleurs de fonds. La mise en place du CMIDEF a nécessité une enveloppe budgétaire co-financée par l'Union Européenne à hauteur de 1.720.000 euros (18.457.320 dirhams) et par le SEFEPH qui a engagé 944.328 dirhams. L'espace multifonctionnel d'Ouarzazate a coûté près de 10 millions de dirhams (financé par une contribution belge de près de 9,2 millions de dirhams, et une contribution marocaine de près de 800.000 dirhams).

La mise en place du Samu social nécessite une enveloppe budgétaire d'environ 5 millions de DH, un financement qui sera assuré par la mairie de Casablanca, la province d'Anfa et le SEFEPH.

Pour accomplir ses missions, le SEFEPH dépasse ses problèmes budgétaires en ayant une démarche volontariste de fixation des objectifs à atteindre, de montage des projets et ensuite de recherche de financement complémentaire.

Conclusion

La mise en œuvre des différentes stratégies lancées par le SEFEPH, notamment la nouvelle stratégie nationale pour l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement, la stratégie de lutte contre la violence à l'égard des femmes, ainsi que la charte pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias, devraient se traduire dans le futur par un développement humain durable et équitable fondé sur l'équité et l'égalité entre les deux sexes.

Pour y parvenir, ces efforts devraient être accompagnés par un renforcement de la sensibilisation des populations au rôle important de la femme dans le développement avec l'implication de tous les partenaires notamment la société civile. Ils nécessitent également la mise en place d'une vision concertée et globale de l'ensemble des intervenants et surtout, la conception d'un cadre méthodologique définissant d'une façon précise et cohérente les indicateurs sur les types, les formes et les contextes d'inégalités et des violences basées sur le genre, en tant que préalable à toutes actions ou interventions.

4. Analyse genre du pôle services sociaux de base

Cette partie couvrira les aspects transport, habitat, énergie et eau. Par leur caractère vital ces services ont été regroupés afin de donner un aperçu global sur les situations des hommes et des femmes par rapport à la disponibilité de services de base ainsi que pour donner une idée sur les inégalités par sexes et comment les programmes mis en œuvre se répercutent sur la population.

4.1. Département de l'Équipement

Pour atteindre le développement escompté, les infrastructures de transport jouent un rôle principal au niveau régional et local. Elles sont d'autant plus importantes dans le monde rural que le maintien en place de la population est un facteur déterminant pour l'équilibre des espaces rural-urbain et que le déficit en infrastructures routières du monde rural handicape fortement son développement.

Les routes rurales sont destinées à assurer la desserte du pays et le désenclavement des populations pour leur permettre de se connecter au reste du réseau. Elles constituent l'ossature du développement économique et social de la zone desservie en permettant une meilleure répartition spatiale des activités productives et en facilitant la création de nouveaux projets.

Par ailleurs, le développement rural au Maroc est important pour la réalisation des OMD. En effet, la mise en place de routes rurales et l'amélioration des pistes apportent des bénéfices économiques et sociaux en facilitant l'accès aux marchés, aux services administratifs, communautaires et sociaux tout au long de l'année.

La reconnaissance des besoins différenciés des femmes et des hommes et la recherche de l'équité dans l'accès aux infrastructures et aux services de transport sont devenues des enjeux majeurs pour les politiques et programmes de transport ruraux et urbains dans la lutte contre la pauvreté et le développement économique.

Cette partie tentera dans un premier temps d'analyser la situation du monde rural en termes d'infrastructures routières en mettant l'accent, au préalable, sur le caractère transversal des infrastructures dans le développement humain. Ensuite, nous rappellerons la place qu'occupe le désenclavement du milieu rural dans les politiques publiques et les cibles à atteindre dans le cadre des OMD avant de présenter les projets et les programmes mis en œuvre par les pouvoirs publics. Enfin, un dernier axe sera consacré à l'analyse des dépenses publiques allouées aux programmes de construction des routes rurales avec une évaluation genre des impacts de ces dépenses.

4.1.1. Caractère transversal des infrastructures de transport dans le développement humain

Des transports accessibles et de qualité peuvent aider les populations à accéder aux services et aux facteurs de production de base, à faire face aux chocs et aux catastrophes et à écouler leurs produits sur les marchés nationaux et internationaux. Leur existence facilite par ailleurs les déplacements de main-d'œuvre et maximise les avantages d'interactions étroites entre les migrants ruraux installés en villes et leurs familles. Des transports de meilleure qualité permettent aussi de réduire le coût des intrants agricoles, de valoriser les prix à la production et de faciliter la commercialisation des produits.

Accès aux infrastructures

L'éloignement de certaines populations rurales les marginalise dans la mesure où elles souffrent *d'une pauvreté d'accès*, mais aussi parce qu'elles ont moins d'influence politique pour attirer des ressources financières et participent moins à la prise de décision. Même les projets destinés aux milieux ruraux montrent un biais en faveur des villages proches des routes, ce qu'on appelle le « *biais macadam* ».

La vie quotidienne en milieu rural est en grande partie une expérience qui se déroule à pied. La difficulté d'accès en milieu rural oblige les populations à perdre un temps considérable et totalement improductif pour leurs déplacements quotidiens – chercher de l'eau et du carburant, aller à l'école, au dispensaire, au moulin ou au marché. Selon l'OCDE, des enquêtes sur le transport rural et les modes de transport dans des villages du Burkina Faso, de l'Ouganda et de la Zambie ont constaté que les femmes africaines transportent en moyenne 26 tonnes-km par an (pour l'eau et le bois de chauffe, notamment, qu'elles portent en général sur leur tête) contre moins de 7 tonnes-km pour les hommes. Si on ajoute le rôle des femmes dans l'agriculture, ces déplacements conduisent à estimer qu'elles contribuent à hauteur des deux tiers environ aux efforts globaux de transport rural¹⁹.

Une autre enquête révèle que près de 60% des ménages appartenant aux deux quintiles inférieurs de revenu estiment que l'éloignement et les difficultés de transport des centres de soins sont des obstacles majeurs à leur fréquentation²⁰. En ce sens, inaccessibilité rime avec isolement – l'une des cinq dimensions fondamentales de la pauvreté.

Lien infrastructures de transport et activités génératrices de revenu des femmes rurales

Les femmes représentent près de 50,6% de la population rurale au Maroc et s'occupent de plusieurs tâches qui s'imbriquent et se chevauchent, au point qu'il est difficile de faire part du "productif" et du domestique. Leurs activités sont rendues pénibles par l'insuffisance des infrastructures de base telles que les routes. L'approvisionnement en eau potable et en bois de feu constitue une corvée quotidienne surtout par la femme et la fille.

Les exploitations familiales dirigées par les femmes rurales ne cessent d'augmenter en raison de l'exode des hommes vers des emplois non agricoles en milieu urbain. Cette situation est beaucoup plus prononcée dans les zones qui souffrent d'un manque d'infrastructures de transport.

¹⁹ « Dossier spécial infrastructure de transport », in Perspectives économiques en Afrique, OCDE, Mai 2006.

²⁰ « Dossier spécial infrastructure de transport », OCDE, op.cit.

Par ailleurs, le travail des femmes rurales dans l'artisanat a régressé ces dernières années en liaison avec la stagnation du secteur s'expliquant notamment par la concurrence des produits manufacturés mais aussi par les problèmes *d'accès aux marchés*. Les femmes trouvent en effet de grandes difficultés à commercialiser leurs produits d'artisanat sur les marchés périphériques.

Lien infrastructures de transport et scolarité de la fille rurale

Malgré l'amélioration de l'Indice de Parité entre les Sexes (IPS) sur le plan global de 0,68 à 0,91, la disparité entre les sexes reste encore importante en milieu rural avec 0,84 pour les filles contre 0,93 pour les garçons selon le Département de l'Education Nationale.

Les retards en matière de scolarisation en milieu rural trouvent leurs origines dans plusieurs facteurs socioculturels, économiques et institutionnels dont notamment des facteurs d'accès. Ces facteurs sont liés notamment à l'éloignement des écoles, à l'enclavement des douars, à l'absence d'équipements de base dans les écoles (eau, électricité, latrines...) et aux conditions de vie des instituteurs.

Lien infrastructures de transport et mortalité maternelle et infantile

Selon une enquête du Ministère de la Santé « type de problèmes entravant l'accès des femmes mariées aux soins de santé en milieu rural », la distance à parcourir pour l'accès aux services de santé et l'absence de moyen de transport constituent les principales contraintes (juste après la contrainte de revenu) pour respectivement 78,8% et 75,5% des femmes interrogées²¹. Cette situation se traduit par un taux de mortalité maternelle plus prononcé en milieu rural (267 décès pour 100.000 naissances enregistrés en milieu rural contre 187 en milieu urbain).

Par ailleurs, la mortalité infantile a enregistré une baisse importante en milieu rural passant de 99 pour mille naissances vivantes à 46 entre 1980 et 2003 contre 73 à 23,8 en milieu urbain pour la même période. Ce qui montre l'importance des efforts qui restent à consentir notamment en matière d'accessibilité aux soins de santé à travers notamment la réalisation de routes rurales.

Lien infrastructures de transport et rôles sociaux de Genre

Le manque d'accès aux infrastructures de transport est vécu différemment selon le Genre. En effet, la femme est particulièrement affectée par l'insuffisance de ces infrastructures aussi bien en termes d'impacts sur sa participation économique qu'en termes de propriété des moyens de transport. La femme n'a pas souvent accès aux Moyens Intermédiaires de Transport « MIT » (charrettes, carrosses...) du ménage qu'elle possède rarement.

Selon le HCP, l'accès aux moyens de transports d'une manière générale est largement en faveur de l'homme aussi bien pour les voitures (3% des femmes contre 8,3% pour les hommes), les vélomoteurs (4,4% de femmes contre 10% pour les hommes) que les bicyclettes (9,5% pour les femmes contre 19,1% pour les hommes)²².

Dans le milieu rural en particulier, le système patriarcal est tel que les femmes ne possèdent pas et n'ont pas d'accès à des MIT pour effectuer leurs tâches domestiques. Ce sont les hommes qui généralement possèdent et exploitent les services de transport. La faiblesse des revenus féminins les empêche non seulement d'acquérir des MIT mais aussi d'utiliser des services publics de transport rural lorsqu'ils sont disponibles.

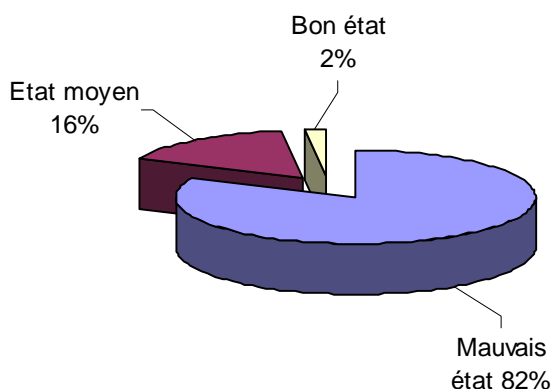
²¹ Selon ESPF 2003-2004, Ministère de la Santé.

²² Source : Haut Commissariat au Plan, Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages 2001,

4.1.2. Diagnostic de la situation des infrastructures de transport en milieu rural

Avant le lancement du Programme National des Routes Rurales (PNRR), le Département de l'Équipement avait inventorié plus de 38.000 Km de pistes situées dans le milieu rural. En 1994, le diagnostic de ces pistes a montré, sur les 82% des pistes en mauvais état, 30% sont impraticables pour des périodes supérieures à 30 jours par an et entraînent l'enclavement total des populations et des zones qu'elles desservent.

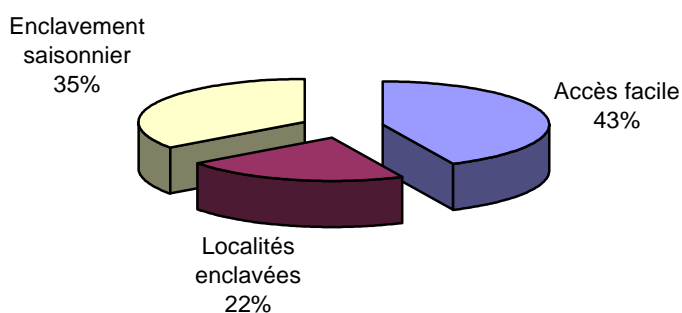
Etat des pistes rurales



Source : Département de l'Équipement

Concernant l'enclavement des localités rurales avant le lancement du PNRR, le diagnostic a révélé que seules 43% des localités ont un accès facile durant toute l'année.

Niveau d'enclavement



Source : Département de l'Équipement

Si on additionne l'enclavement saisonnier et réel, on atteint un niveau d'enclavement de 57% du monde rural. Ce taux est préoccupant et traduit l'importance des efforts qui restent à accomplir pour l'équipement routier du pays. L'examen de la densité du réseau revêtu montre par ailleurs une forte disparité régionale sur le territoire national avec une densité de plus de 10 Km/100 Km² pour les régions du Grand Casablanca, de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, de Tanger-Tetouan... contre moins de 2 Km/100 Km² pour les régions du Sud (Sous-Massa-Darâa, Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra...)

4.1.3. Politiques et priorités publiques

Les pouvoirs publics ont classé le secteur du transport parmi les priorités de la politique de proximité, compte tenu du déficit que connaît ce secteur et de ses effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie nationale. Il s'engage à son développement et sa modernisation à travers la poursuite du processus de sa privatisation et de sa libéralisation accompagnée d'un recentrage du rôle de l'Etat sur la planification, la législation et l'organisation du secteur.

La modernisation des réseaux d'infrastructure s'est traduite par le lancement de projets à grands effets d'entraînement comme le lancement du projet portuaire Tanger-Méditerranée, le développement de la capacité aéroportuaire, l'accélération de la cadence de réalisation du programme autoroutier et du projet de la rocade méditerranéenne « Tanger-Saïdia » ainsi que l'extension du réseau ferroviaire.

Dans ce cadre, les pouvoirs publics ont accordé une attention particulière au milieu rural à travers l'aménagement et la construction de routes visant à faciliter l'accès des populations rurales aux services de base. Le gouvernement s'est assigné comme objectif prioritaire, dans sa déclaration de Politique Générale en octobre 2003, la réalisation de 7000 km de routes rurales à l'horizon 2007 à raison de 1500 km/ an, à partir de 2005, contre 1000 km/an réalisés jusqu'à cette date afin de porter le taux d'accessibilité de la population rurale de 54% en 2005 à 80% à l'horizon 2015.

Par ailleurs, le Maroc s'est engagé à la réalisation des OMD à l'horizon 2015. L'accès et la mobilité physique étant inscrits dans tous les OMD, il est indispensable de disposer d'infrastructures de transports efficaces pour pouvoir les réaliser. Ces dernières sont indispensables pour assurer un accès efficace aux services sociaux (soins obstétricaux d'urgence notamment) et pour alléger la charge financière des ménages induite par les pertes de temps lors des déplacements (des filles et des femmes surtout) effectués à pied.

Les infrastructures et les services de transport sont appelés à jouer un rôle crucial dans l'atteinte de tous les OMD. Des cibles spécifiques aux infrastructures de transport ont été fixées pour réduire les disparités entre les pays et faire de ces infrastructures un vecteur de concrétisation des OMD à l'horizon 2015 :

- L'accès aux intrants et aux marchés et la création d'opportunités d'emplois visant à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population rurale vivant à plus de 2 km d'une voie de communication praticable en toutes saisons.
- L'amélioration de l'accès aux zones rurales et la réduction des coûts de transport en vue de permettre à tous les enfants d'être scolarisés et de bénéficier d'une éducation de qualité d'ici à 2015.
- L'amélioration de l'accès aux zones rurales et de la mobilité urbaine afin d'assurer d'ici à 2015 la fourniture des infrastructures sanitaires durables d'accès facile pour tous.
- L'amélioration des services de tous les modes de transport, la réduction de leurs tarifs et la facilitation de la circulation des biens et des personnes dans tous les pays africains, d'ici à 2015.

4.1.4. Programmes mis en œuvre

Pour assurer le désenclavement du monde rural, les pouvoirs publics ont lancé le Programme National de Routes Rurales PNRR qui prévoit la réalisation de 11 236 Km de routes, sur 7 à 9 ans et dont les travaux ont démarré en 1995.

Les opérations lancées depuis 1995, totalisent à fin août 2005, un linéaire de 10.569 Km réparti en 5794 Km de construction et 4775 Km d'aménagement. Les opérations réalisées ont atteint 9927 Km dont 9376 Km mis en service (5142 Km en construction et 4234 Km en aménagement).

L'analyse de la répartition géographique du programme PNRR1 à fin 2004 fait ressortir que ce sont les régions les plus pauvres qui ont bénéficié le plus des opérations de construction et d'aménagement : la région de Souss-Massa-Daraa avec 15% des opérations de construction et d'aménagement suivie des régions de Meknès-Tafilalt et Marrakech-Tensift-Al Haouz avec 10% respectivement²³.

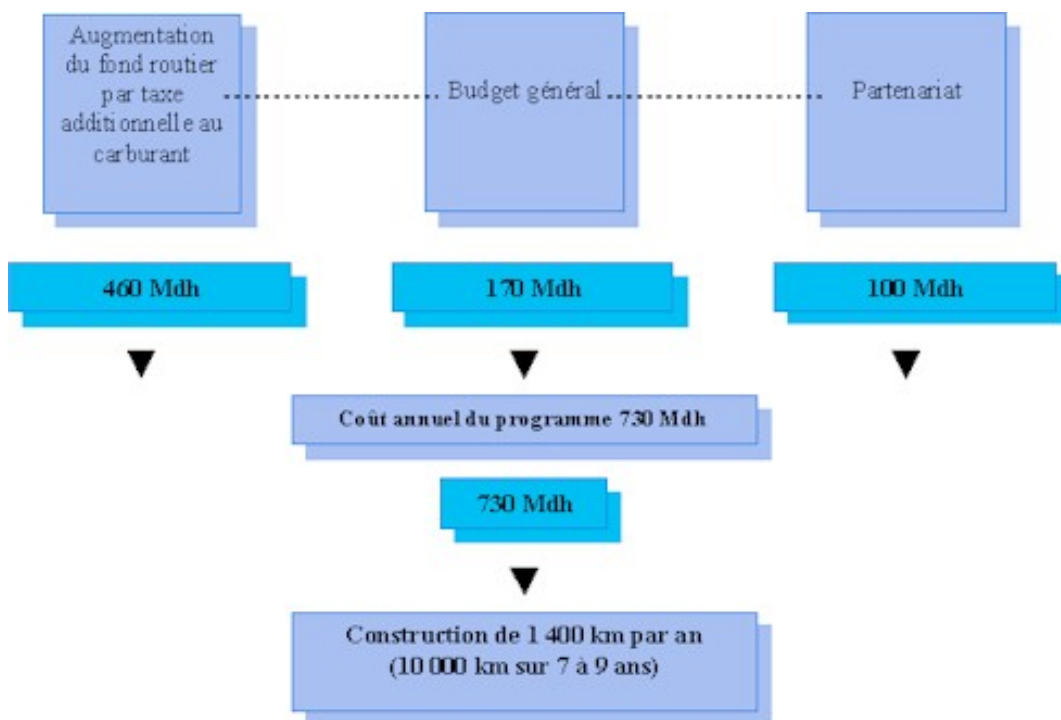
En vue d'accélérer le rythme de constructions des routes rurales, conformément aux orientations gouvernementales, 2005 a été caractérisée par le démarrage du Programme National de Construction des Routes Rurales 2 (PNRR 2), qui vise à accélérer le rythme de réalisation des routes rurales, à partir de 2005, pour le porter de 1500 km/an contre 1000 km/an actuellement et à relever le taux d'accessibilité de la population rurale de 54% actuellement à 80% à l'horizon 2015.

Contrairement au PNRR1 qui s'est basé sur une logique de linéaire réalisée, le PNRR2 évalue la performance en termes d'accessibilité des populations rurales. Les critères qui président au choix des routes à réaliser sont fonction de la réduction des disparités entre provinces en termes de desserte; de la répartition du programme entre provinces selon les niveaux d'enclavement de leurs populations rurales respectives et de nombre de personnes bénéficiaires.

4.1.5. Analyse des dépenses publiques allouées au Programme National des Routes Rurales

Le PNRR1 lancé en 1995 a fait l'objet d'un montage financier tripartite faisant appel au Budget Général de l'Etat, au Fond Spécial Routier ainsi qu'au partenariat national et international.

Répartition du budget alloué au PNRR1



²³ Source : Département de l'Équipement.

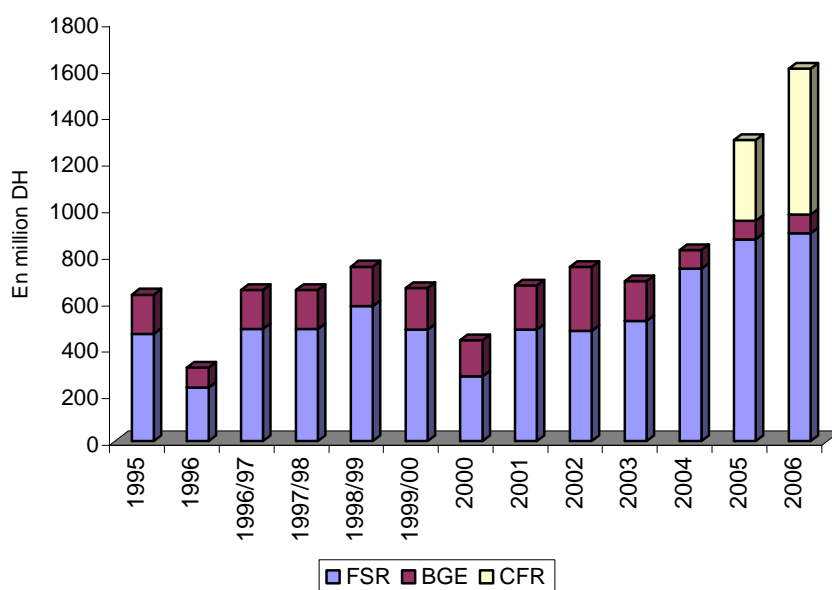
Le PNRR II lancé en 2006 nécessitera une enveloppe budgétaire annuelle d'environ 1 milliard de dirhams pour la construction ou l'aménagement de 1500 km par an. Le schéma arrêté pour le financement de ce programme se présente comme suit :

Source de financement	Montant annuel (Mdh)	Part en %
Emprunt par la CFR auprès de bailleurs de fonds	450	45
Ressources propres au FSR	320	32
Budget Général de l'Etat	80	8
Collectivités locales	150	15
Total	1000	100

Source : Département de l'Équipement

Les crédits alloués au titre du PNRR ont enregistré une hausse remarquable sur la période 1995-2006 passant de 630 millions de dirhams à plus de 1,6 milliard. Cette hausse s'explique par la mise en place en 2005 de la Caisse pour le Financement des Routes (CFR) créée dans l'objectif de mobiliser les ressources financières nécessaires à l'augmentation du rythme de réalisation du programme précité.

Schéma du financement du PNRR (Hors CL)



Source : Ministère des Finances et de la Privatisation

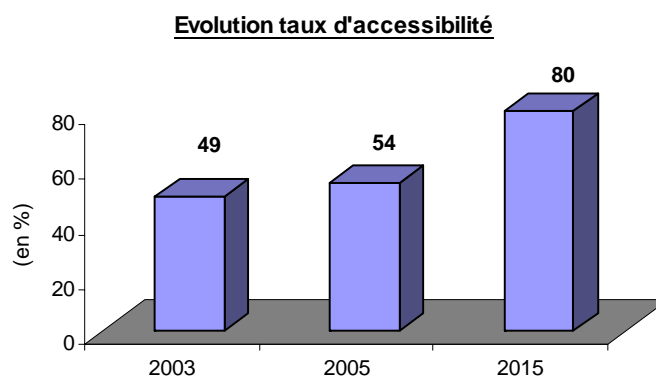
Les conventions de prêt au profit de la CFR signées avec le fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social (100 MDH), la Banque Européenne d'Investissement (660 MDH) et l'Agence Française de Développement (550 MDH), permettront de mobiliser près de 1310 millions de dirhams. D'autres bailleurs de fonds, dont la Banque Africaine de Développement, ont manifesté leur intérêt pour contribuer au financement du PNRR II par le biais de la CFR.

4.1.6. Évaluation des impacts genre des dépenses publiques allouées aux routes rurales

Les dépenses publiques allouées au désenclavement du milieu rural ont plusieurs impacts positifs sur les populations. Nous allons utiliser pour cette évaluation outre l'évolution du taux d'accessibilité, les indicateurs du taux de scolarité, le nombre de visites médicales aux centres de soins ainsi que d'autres indicateurs qualitatifs.

Impacts économiques

Le taux d'accessibilité est ainsi passé de 36% à la veille du lancement du PNRR1 en 1995 à 54% en 2005. Il est prévu de le porter à 80% à l'horizon 2015.



Source : Département de l'Équipement

Les projets routiers transforment l'économie agricole dans les zones desservies. Avec la construction des routes rurales, les coûts des transports ont fortement baissé et certaines routes sont devenues praticables toute l'année rendant les marchés accessibles et les routes sûres. Le transport des produits périssables ne posant plus problème, les agriculteurs se sont tournés vers les cultures maraîchères et fruitières à plus forte valeur commerciale facilitant ainsi la reconversion de la filière céréalière.

Ce changement a été rendu possible par la fourniture de nouveaux équipement et matériels agricoles (pompes d'irrigation, tracteurs,...) et par l'introduction de semences améliorées, d'engrais... L'orientation des pratiques agricoles vers la production des produits à forte valeur ajoutée a encouragé les agriculteurs à développer l'élevage ovins et bovins en particulier. Ces changements ont alors entraîné la hausse de la création d'emplois non agricoles et l'émergence de nouvelles coopératives agricoles, impactant ainsi positivement les revenus des ménages (hommes, femmes, enfants).

Impacts sociaux

- La fréquentation des centres de santé par les populations rurales, tout sexe et âge confondus, a enregistré un saut remarquable avec l'amélioration des routes rurales. Cette amélioration a encouragé un plus grand nombre de professionnels de la santé à aller travailler dans des zones devenues accessibles. L'amélioration de la qualité des routes a facilité la fourniture des soins et les évacuations d'urgence permettant ainsi le renforcement de l'offre de soin dans les régions enclavées.
- Les ménages ruraux dans les zones desservies par les routes rurales ont changé leurs habitudes alimentaires. La fourniture de denrées hautement nutritives et périssables a été rendue possible par l'amélioration des routes devenues praticables toute l'année : les douars commencent à être approvisionnés par des aliments tels que le poisson, les produits laitiers etc.

- Les taux de scolarisation en milieu rural ont enregistré une importante hausse de 50,3% en 1994-1995, avant le démarrage du PNRR à 89% en 2004-2005. L'amélioration des routes a encouragé l'arrivée d'enseignants qualifiés vers les écoles éloignées et a permis de baisser le taux d'absentéisme des enseignants comme les élèves. Dans ce cadre, il est important de rappeler les efforts visant à augmenter le nombre des écoles et des classes satellites au niveau rural. Les routes ont facilité l'aboutissement de ces efforts. Des améliorations ont été également constatées dans la fourniture du matériel nécessaire à l'enseignement et l'entretien des installations.

Impacts genre

Nul ne peut contester que l'insuffisance des infrastructures de transport en milieu rural limite les chances offertes aux femmes. En effet, de nombreux villages sont situés loin des grands marchés. L'absence de routes rend les déplacements difficiles, longs ou dangereux pour que les femmes puissent accéder aux services sociaux de base ou se livrer à des activités économiques.

- *Les femmes accèdent plus facilement aux centres de soin* : les limites du réseau routier empêchent les populations de bénéficier de soins. En milieu rural, la durée du trajet jusqu'au centre de santé le plus proche dépasse une heure pour près de la moitié de la population. Cette situation nuit particulièrement aux femmes qui, en situation de grossesse par exemple, ont besoin de services de santé et sont moins mobiles que les hommes. En effet, le pourcentage des femmes recevant des soins prénatals en milieu rural est passé de 27,7% à 48% entre 1996 et 2004 et le nombre des accouchements en milieu surveillé a doublé pour se situer à 36% en 2004²⁴.
- *Les femmes disposent de plus de temps libre* : avant l'amélioration des routes, les femmes passaient quotidiennement des heures à aller chercher du bois de chauffe, de l'eau... La construction des routes rurales a rendu plus abordable le prix du butane et son introduction a réduit ou même supprimé la corvée du bois. Cela leur a permis d'avoir plus de temps libre à consacrer à d'autres tâches productives.
- *Les femmes ont bénéficié de nouvelles possibilités en matière d'emploi* : les routes rurales ont stimulé la création de coopératives agricoles qui ont ouvert un peu partout après le bitumage des routes. Les programmes municipaux ont encouragé les femmes à aller travailler dans ces coopératives ce qui a contribué à augmenter leurs revenus.
- *Le taux de scolarisation primaire des filles en milieu rural* a très fortement augmenté atteignant 84,3% en 2004-2005 contre 35,6% en 1994-1995²⁵, soit une croissance annuelle moyenne de 9%. Cette hausse s'explique aussi par la construction de nouvelles écoles et cantines facilitée par la réalisation des routes rurales.
- *Amélioration des rapports sociaux* : le développement des services de transport rural a permis aux femmes, de se rendre plus souvent aux souks et *moussems*, d'aller rendre visite plus fréquemment à des parents habitants les villages voisins ou la ville ce qui a un impact très positif sur la psychologie des femmes du monde rural.

4.2. Département de l'habitat

Le droit au logement fait partie de la satisfaction des besoins fondamentaux. Pour le satisfaire, les orientations Royales ont placé le secteur de l'habitat parmi les quatre priorités nationales. D'importants efforts publics ont été consentis à travers l'augmentation du rythme de production du logement à faible VIT (valeur immobilière totale) et la mise en place de mécanismes de soutien au profit des ménages à faibles revenus exclus jusque là de l'offre réglementaire.

²⁴ Santé en chiffres 2005, Ministère de la santé.

²⁵ Département de l'Éducation Nationale

L'habitat insalubre a des impacts différenciés sur la population selon le genre. En effet, la femme et la fille subissent plus les conséquences néfastes de la dégradation de la qualité de logement comme démontré ci-dessous. Afin d'appréhender cette question, cette partie se propose de mettre en lumière le diagnostic de la situation de l'habitat au Maroc selon le genre, les principaux programmes mis en œuvre ainsi qu'une analyse genre du budget alloué au Département de l'Habitat.

4.2.1. Diagnostic de la situation

Le Maroc ne dispose pas, aujourd'hui, d'un arsenal juridique permettant de contrôler les comportements discriminatoires en matière d'accès au logement, même au niveau de la société civile²⁶. Cette discrimination est imputable à plusieurs facteurs dont l'inadéquation offre-demande en logement, la précarité des revenus des ménages et de façon corollaire un accès limité au crédit hypothécaire aux seuls ménages exerçant dans le secteur formel, ce qui exclut près de 50% des ménages à bas revenu.

Etant régulé par les seuls mécanismes de l'offre et de la demande, le marché immobilier était déficitaire durant plusieurs années en liaison avec l'insuffisance de la production par rapport à la demande. Le surplus de la demande non satisfaite dans le cadre de la production réglementaire est canalisé en général par le marché immobilier non réglementaire ou dans le cadre de la cohabitation. Par conséquent, le déficit cumulé en logement est estimé actuellement à près de 1,25 million de logements.

En matière d'équipements en infrastructures de base dans le logement, 42,5% des logements ne sont pas raccordés à une source d'eau potable, 28,4% ne sont pas branchés au réseau d'électricité et 21% sont privés de tout système d'assainissement.

Actuellement, le Maroc produit près de 120.000 logements par an²⁷ face à une croissance démographique nécessitant près de 130.000 logements. Près 29,2% de ménages sont des locataires, 56,8% des propriétaires, 11,9% des ménages urbains sont logés en cohabitation et 8,2% des ménages habitent un bidonville. Les ménages marocains consacrent près de 22,1% de leurs budgets aux dépenses de logement.²⁸

Caractéristiques de l'habitat insalubre

L'habitat précaire ou «insalubre», se présente sous différentes formes, et se pose toujours avec acuité malgré les efforts de l'Etat engagés depuis plusieurs décennies. Au dernier recensement de 2001 de l'habitat insalubre, ce type d'habitat concernait près d'un million de ménages, soit environ 18% des ménages urbains, se répartissant comme suit :

- Bidonvilles, baraques ou assimilés qui sont des abris sommaires réalisés avec des matériaux de récupération généralement dépourvus d'infrastructures de base. L'habitat rural intégré aux périmètres communaux ou à leur proximité est souvent comptabilisé comme «bidonville» : 278.000 ménages y habitent actuellement contre 160.300 en 1992.
- Quartiers d'habitat non réglementaire QHNR, d'appellation plus usuelle «*Habitat clandestin* » sont des zones construites souvent sur des terrains morcelés illégalement et vendus sans la réalisation préalable des infrastructures de base. Sur ces terrains, les acquéreurs édifient leurs logements finis, le plus souvent, de manière évolutive. Près d'un millier de quartiers sont recensés et 540.000 ménages y résident contre 354.000 en 1993. Les taux de raccordement moyen y sont d'environ 30% pour l'eau potable et de 40% pour l'assainissement (réseau communautaire souvent réalisé par la population).

²⁶ La France, à titre d'exemple, dispose de 2 lois qui luttent contre toutes les formes discriminatoires en matière d'accès au logement. La société civile française est très active sur ce volet, à l'instar de l'Association «Droit à l'accès au logement».

²⁷ A partir de 2005. Avant cette date, la production moyenne s'élevait à 85.000 unités.

²⁸ Selon l'actualisation de 2002 de "l'Enquête Logement 2000", du Ministère de l'Habitat.

- Tissus ou bâtiments anciens vétustes et souvent surdensifiés : près de 90.000 ménages seraient actuellement concernés par des logements menaçant ruine.

Répartition géographique

Cette situation alarmante, à l'échelle nationale, l'est encore davantage dans certaines villes et régions marocaines. Ainsi, la répartition des bidonvilles dans l'espace national montre que ce phénomène affecte essentiellement les axes "Kénitra-Rabat-Casablanca" et "Larache-Tanger" ainsi que les villes de Marrakech, Agadir, Meknès et Fès. Des problèmes particuliers apparaissent avec les gros bidonvilles implantés dans les tissus compacts de ces principales villes du pays.

Quant à l'habitat non réglementaire, il est devenu plus diffus sur le territoire national alors que le phénomène était concentré particulièrement sur 5 villes au début des années 1980 (Tanger, Tétouan, Oujda, Fès et Salé).

Analyse genre des populations cibles

Dans la société marocaine, les hommes et les femmes sont représentés dans des rôles correspondants à leurs sexes. Partant des différents rôles et responsabilités que les hommes et les femmes sont appelés à remplir, l'insalubrité est vécue, par conséquent, de façon différenciée par les hommes, les femmes, les filles et les garçons.

Rappelons que les bidonvilles sont généralement situés dans des zones périphériques, souvent à proximité de sites industriels ou de décharges, le long de lignes de chemin de fer ou d'égouts à ciel ouvert, ou dans des zones où les risques de glissements de terrain ou d'inondations sont particulièrement élevés. Ne faisant pas partie des zones d'aménagement prévues, les bidonvilles n'ont qu'un accès très limité à des services essentiels comme l'adduction d'eau, les installations sanitaires, le ramassage des ordures, le transport public, les écoles, les dispensaires ou les mosquées.

Dans cet environnement, la femme et la fille souffrent davantage des désagréments liés à l'insalubrité du logement, ce qui les handicape davantage et les cantonne dans l'exercice du travail non productif.

- Les femmes et les filles, d'après l'enquête Budget temps, passent la majorité de leurs temps (en moyenne 6 heures par jour) dans des activités non visibles comme la corvée d'eau, les tâches ménagères, les soins, l'évacuation d'eau ...
- Les caractéristiques de l'environnement de l'habitat insalubre à savoir l'éloignement des écoles, l'absence de transport et d'éclairage publics, la difficulté d'accès lors des pluies... aggravent davantage cette situation en privant la fille de la scolarisation et la femme d'une activité génératrice de revenu.
- Les conditions d'hygiène dégradées pèsent sur la santé des enfants et des personnes âgées, favorisant la propagation des épidémies. En cas de maladies, se sont les femmes qui s'occupent des soins aux autres.
- L'habitat insalubre est également un milieu où le chômage est très important conjugué à d'autres maux notamment la délinquance qui engendre l'insécurité et la violence subies essentiellement par la femme et la fille. En effet, l'habitat est un indicateur très corrélé avec le niveau économique et social qui reflète les conditions de vie des femmes victimes de violences. 40% des femmes victimes de violences physiques et sexuelles sont issues d'un milieu défavorisé²⁹.

²⁹ "Les violences basées sur le genre au Maroc", Réseau National des Centres d'Ecoute des Femmes Victimes de Violences, 2006.

- Les contraintes d'accès des bidonvilles rendent difficiles les évacuations d'urgence (cas d'incendies ou catastrophes diverses) en général. Les personnes à mobilité réduite en souffrent davantage comme le cas de la femme enceinte nécessitant une évacuation urgente pour accouchement.

4.2.2. Priorités, politiques publiques et cibles à atteindre

Les Directives Royales³⁰ ont placé la promotion de l'habitat social parmi les priorités nationales pour lutter contre ce fléau entravant le développement économique de nos villes et accentuant les effets néfastes de l'exclusion sociale.

Le Maroc a adopté une nouvelle stratégie en matière de logement. Cette stratégie vise la promotion de l'habitat social et la résorption de l'habitat insalubre à travers notamment le rapprochement entre l'offre et la demande tout en incitant davantage l'implication du secteur privé dans la production du logement social. Cette stratégie ambitionne également :

- Le doublement du rythme de production de l'habitat social pour atteindre 100.000 unités. A souligner que l'année 2005 est la première année de concrétisation de cet objectif de production de 100.000 logements sociaux par an. Dans le but de répondre aux besoins des ménages démunis, il est prévu de porter ce rythme de production à 120.000 unités en 2006 et à 140.000 unités en 2007.
- L'amélioration de l'accès au logement pour toutes les couches sociales, et particulièrement, celles à revenu modeste, par le déploiement d'une offre abondante, diversifiée et à faible coût. Une nouvelle démarche a été ainsi adoptée, il s'agit de la mise sur le marché d'un nouveau produit logement d'une VIT ne dépassant pas 120.000 dirhams répondant aux besoins des plus démunis et concurrençant ainsi l'habitat illégal.
- La résorption progressive du déficit cumulé en logements à travers l'offre d'un produit logement adapté et de programmes spécifiques de résorption et la mise en œuvre d'une politique de proximité, pour combattre la marginalisation et prévenir la prolifération de l'habitat insalubre.

Afin de concrétiser ces orientations, les pouvoirs publics ont opté pour la mobilisation du foncier public et la mise à disposition des terrains au profit des Opérateurs Publics de l'Habitat en vue de leur viabilisation et de leur cession aux promoteurs privés, à des conditions avantageuses, dans le cadre du partenariat public-privé.

De même et en substitution aux aides publiques indirectes au logement, un système de garantie au crédit bancaire, pour l'acquisition ou la construction du logement social, a été instauré. Deux fonds de garantie ont été ainsi créés en l'occurrence le Fogarim destiné aux personnes à revenu modeste et non régulier et le Fogaloge-Public visant la couverture des prêts bancaires accordés au personnel du secteur public.

Par ailleurs, le Maroc s'est engagé à la réalisation des OMD notamment l'OMD 7 visant à assurer un environnement durable à travers quatre cibles, à savoir, la cible 21 relative à la préservation de la biodiversité, la cible 22 liée à la limitation des émissions des gaz nocifs à la santé et à l'environnement, la cible 23 concernant l'approvisionnement en eau de boisson salubre et un meilleur système d'assainissement et enfin la cible 24 relative à l'élimination de toutes les formes d'habitats qui ne répondent pas aux critères de sécurité à l'horizon 2020.

4.2.3. Programmes publics mis en œuvre

L'intervention publique dans le secteur de l'habitat s'est concrétisée notamment à travers le lancement du programme Villes Sans Bidonvilles « VSB » qui vise l'éradication des bidonvilles dans

³⁰ Discours Royal du 20 août 2001, Discours Royal marquant l'ouverture de la législation parlementaire 2002-2003 et discours du Trône de l'année 2003.

toutes les villes du Royaume à l'horizon 2010. D'autres programmes complémentaires en l'occurrence ceux relatifs au traitement de l'habitat menaçant ruine et ceux afférents à la restructuration de l'habitat sous équipé ont été également lancés.

Programme Villes Sans Bidonvilles «VSB »

Les pouvoirs publics ont œuvré pour la résorption de l'habitat insalubre à travers la mise en place du programme « villes sans bidonvilles » portant sur la résorption, de 2004 à 2010, de l'ensemble des bidonvilles en milieu urbain, concernant 72 villes et 272.000 ménages résidant dans près de 1.000 bidonvilles.

Globalement, le Programme VSB devra mobiliser un investissement d'environ 17,1 milliards de dirhams dont une subvention du Fonds Solidarité Habitat (FSH) estimée à 5,4 milliards de dirhams. Le Programme VSB compte essentiellement sur les contributions des ménages des bidonvilles (avec recours à des fonds propres ou/et des emprunts) et sur la vente des autres produits réalisés éventuellement dans le cadre des projets intégrés.

Actuellement, 45 contrats de villes ont été signés qui concernent 141.100 ménages. De même, 2 contrats partiels concernant les villes de Casablanca et Témara et une convention particulière pour les provinces du Sud ont été également conclus. A fin avril 2006, 29.125 baraques ont été démolies ce qui représente 11% du total actualisé.

Par ailleurs et suite à l'évaluation des stratégies de lutte contre l'habitat insalubre et afin d'éviter les écueils du passé, de nouvelles approches ont été adoptées dans la conception du programme VSB notamment un accompagnement social des bidonvillois lors de la réalisation de ce programme.

Programmes de traitement de l'habitat menaçant ruine

Les constructions dégradées et menaçant ruine concernent près de 90.000 ménages. Ces constructions se localisent dans les médinas traditionnelles, les quartiers d'habitat non réglementaire et le parc ancien de logements. Les actions à entreprendre portent, d'une part, sur le relogement des ménages habitant les bâtiments à démolir et d'autre part, sur l'engagement d'actions de confortement et de consolidation des structures des bâtiments récupérables.

Les actions engagées à fin 2005 portent sur 17.000 ménages et ont bénéficié d'une subvention de près de 336 millions de dirhams. Parmi ces actions, quatre conventions ont été signées en décembre 2004 à Fès portant sur le programme d'urgence de cette ville. Ces conventions visent le relogement de 1.167 ménages et le confortement de 3.600 logements pour un coût global de 228,14 millions de dirhams dont 190,14 millions de dirhams financés par le FSH.

Programmes de restructuration d'habitats insalubres

Ces programmes intéressent 540.000 ménages. Le programme conventionné à fin 2005 porte sur 191 quartiers abritant 291.000 ménages pour un coût global de 3,8 milliards de dirhams dont une subvention de l'Etat de 1,8 milliard de dirhams. Le programme achevé à fin 2005 porte sur 62 quartiers abritant 63.000 ménages pour un coût d'un milliard de dirhams et une subvention de 550 millions de dirhams.

La maîtrise d'ouvrage sociale

Suite à l'évaluation des stratégies de lutte contre l'habitat insalubre menées au Maroc, les pouvoirs publics se sont activés à explorer de nouvelles approches pour remédier aux résultats des réalisations passées, largement insuffisants face à la recrudescence, dans de nombreuses villes marocaines, de l'habitat précaire sous toutes ses formes. Toute nouvelle stratégie n'engendrera de

résultats positifs durables qu'avec une participation effective de tous les acteurs en l'occurrence les Collectivités locales, les autres partenaires administratifs, la société civile et la population concernée.

L'approche participative a été mise en place, avec, notamment, l'introduction du nouveau concept de maîtrise d'ouvrage sociale et la réglementation du principe de participation communautaire, en parallèle avec celles escomptées des Collectivités Locales dans le cadre de la «bonne gouvernance».

En effet, et depuis la fin des années 1990, le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme se préoccupe de l'intégration de la dimension sociale dans les projets de développement urbain en général, et dans les projets de résorption de l'habitat insalubre en particulier.

Cette approche, intitulée « Accompagnement Social des Projets» (ASP), est intégrée dans le Programme VSB lequel identifie les collectivités locales, les directions régionales du MHU et les opérateurs publics comme entités chargées de l'ASP. Les mesures prévues pour que ces entités puissent garantir la maîtrise sociale des opérations VSB portent essentiellement sur la formation des cadres concernés du MHU (centraux et régionaux) et du personnel concerné des collectivités locales.

Les objectifs de cette formation sont notamment d'apporter aux cadres visés plus haut les connaissances nécessaires en matière de l'ASP pour une prise en compte effective du social dans les projets de résorption de l'habitat insalubre ; de les former à l'introduction de l'ASP dans la préparation et la conduite des projets ; et de les initier aux techniques d'information et de communication avec les populations bénéficiaires et leurs représentants.

L'intégration de l'approche genre dans le développement urbain

Au-delà de l'intégration de la dimension sociale, une analyse plus fine des populations concernées mérite d'être introduite dans le développement urbain en intégrant la dimension Genre, et ce, dans le souci d'intégrer les différents paramètres à même de réussir la nouvelle démarche de lutte contre l'insalubrité dans notre pays.

Afin d'éviter les écueils du passé notamment les réticences des populations cibles à adhérer aux programmes de recasement ou de relogement mis en oeuvre par l'Etat, toute stratégie dans le domaine de lutte contre l'habitat insalubre devrait se baser certes sur une approche participative mais devrait également prendre en considération les différences entre les individus, les populations cibles étant composées d'hommes, de femmes, de fille et de garçons avec des besoins et des préoccupations différentes. Dans ce sens et afin de réussir le pari de la lutte contre l'habitat insalubre, il serait souhaitable de :

- Accompagner les études préalables des programmes de résorption par l'étude des stratégies résidentielles et des habitudes culturelles et socio-économiques (élevage d'animaux à domicile, rangement des charrettes...).
- Etudier la population cible par genre : femmes seules, veuves, divorcées, handicapés, personnes âgées...
- Encourager les femmes à représenter leurs quartiers et à participer aux réunions avec les comités de suivi de tout projet de relogement ou de recasement et les aider ensuite à exprimer leurs préoccupations et à les présenter au cours de ces réunions.

4.2.4. Analyse genre du budget alloué au Département de l'Habitat

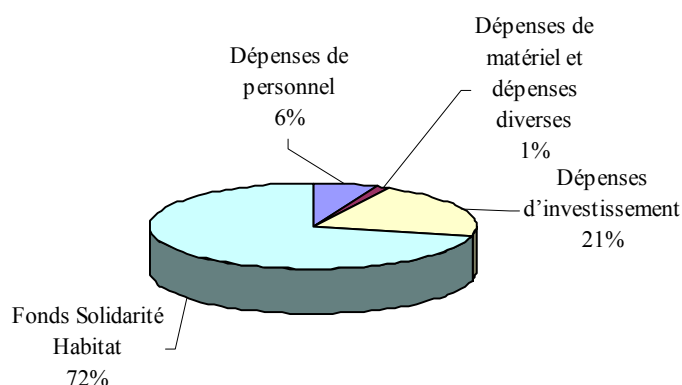
Le secteur de l'habitat a bénéficié depuis 2000 d'une attention particulière des pouvoirs publics qui s'est manifestée essentiellement dans les allocations budgétaires au profit de ce secteur. Ainsi, le budget d'investissement alloué au Département de tutelle dans le Plan 2000-2004 a pratiquement triplé par rapport au quinquennat qui le précède. Cette tendance a été maintenue même après le PDES 2000-

2004 et a été consolidée davantage à travers la recherche d'autres niches de financement, notamment, celle relative à l'augmentation de la taxe sur le ciment qui a permis d'alimenter le Fonds Solidarité Habitat par un montant dépassant 1 milliard de dirhams annuellement.

En 2006, l'enveloppe budgétaire prévue au profit du Département de l'Habitat s'élève à 1.678.243.000 dirhams dont 73% de dépenses d'investissement et 27% de dépenses de fonctionnement.

Les ressources financières dédiées à ce secteur ont été renforcées considérablement par la dotation du Fonds Solidarité Habitat qui s'élève à 1,2 milliard de dirhams ce qui représente plus de 70% du total des crédits alloués.

Structure du budget alloué au Département de l'habitat y compris la dotation du FSH -année 2006-

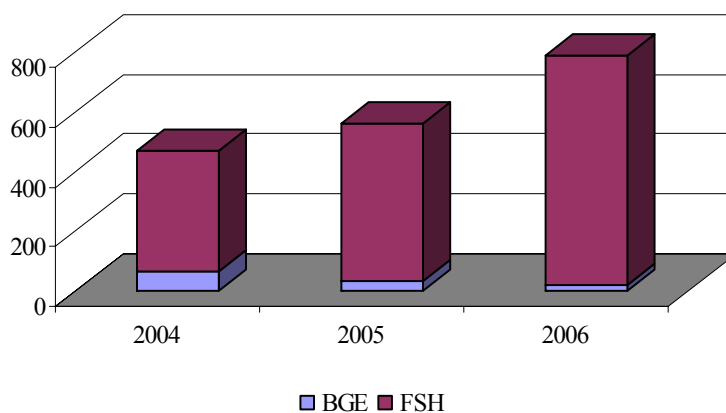


La mobilisation de ces ressources permettra la réalisation des différents programmes arrêtés à même de concrétiser les orientations stratégiques visant essentiellement la résorption des bidonvilles et la promotion de l'habitat social.

Concernant le programme « Villes Sans Bidonvilles », le coût global de ce programme s'élève à 17,1 milliards de dirhams dont 5,4 milliards au titre de la contribution de l'Etat à travers le compte d'affectation spécial « Fonds Solidarité Habitat » (FSH). Les besoins fonciers du programme s'élèvent, quant à eux, à près de 5.193 hectares.

En 2006, les ressources financières réservées à ce programme s'élèvent à 786,83 millions de dirhams dont une contribution du budget de l'Etat de 18,2 millions de dirhams.

**Effort financier pour la résorption des bidonvilles
(en millions de dirhams)**



Source : Ministère des Finances et de la Privatisation

Pour le programme de réhabilitation du tissu ancien, l'enveloppe prévue à ce titre en 2006 s'élève à 27 millions de dirhams. Elle permettra notamment l'achèvement des opérations en cours pour 13 millions de dirhams et le financement de nouvelles opérations en cours d'identification par les opérateurs publics concernés.

Quant au programme de restructuration de l'habitat non réglementaire, une dotation budgétaire de l'ordre de 139,40 millions de dirhams est prévue au cours de l'année 2006 au titre des opérations de restructuration de l'habitat non réglementaire dont 109,40 millions de dirhams pour l'achèvement des opérations en cours de réalisation et 30 millions de dirhams pour le lancement de nouveaux projets. Cette action vise essentiellement la mise à niveau des quartiers périphériques et a concerné différents quartiers principalement dans les villes de Casablanca, Al Hoceima, Taza, Agadir, Fès, etc.

Impact genre des dépenses publiques dans l'habitat

Avoir un habitat décent, caractérisé par un espace suffisant et sain, protégé contre les intempéries avec une facilité d'accès et un emplacement à proximité de tous les services publics utiles tout en veillant au respect de l'environnement naturel, aurait sans doute des conséquences positives sur tous les membres du ménage avec certaines améliorations notables dans la vie des femmes et des filles.

- Les femmes et les filles peuvent ainsi se libérer notamment de la corvée d'eau et du nettoyage permanent lié à l'absence d'assainissement, ce qui va leur permettre d'exercer des activités autres que les tâches ménagères. La femme pourrait exercer des activités génératrices de revenus et plusieurs contraintes vont être levées (corvée d'eau, éloignement d'écoles, inaccessibilité au transport public, absence d'éclairage...) permettant ainsi la scolarisation de la petite fille.
- L'amélioration des conditions d'habitation et du cadre de vie se répercuterait sur le bien être du ménage à travers notamment une amélioration des conditions générales de santé et d'hygiène. D'importants impacts se font également ressentir notamment une baisse des dépenses liées à la santé, une amélioration de la productivité des gens, une réduction du temps consacré aux soins...
- La vie dans un cadre de vie satisfaisant aurait également des effets positifs sur la santé psychique des personnes qui se sentent avoir plus de dignité, ce qui les rend plus épanouis et moins agressifs. Ceci réduit considérablement l'effet néfaste du sentiment d'exclusion chez ces populations marginalisées et diminuent ainsi la violence et la délinquance subies principalement par les femmes et les filles.

Quelques suggestions

Les quartiers d'habitats insalubres souffrent de maux divers, pauvreté, délinquance, chômage, fracture sociale... ce qui se répercute sur l'ensemble de la ville. La lutte contre ce phénomène doit être appréhendée bien en amont en préconisant un ensemble de mesures préventives contre la prolifération de ce fléau. L'approbation du projet de loi 04-04, comme préalable à la conception du code de l'urbanisme, présente une opportunité à saisir en tant que mesure d'urgence pour l'organisation du secteur de l'habitat et de l'urbanisme et pour la limitation de la prolifération des constructions illicites.

De plus, la résolution du problème de l'habitat insalubre devrait être appréhendée dans une démarche plus globale dans le cadre d'une politique des villes intégrées et intersectorielles. Il ne suffit pas de faire de la ville une cité dortoir où les gens se déplacent de leur travail à leur domicile, mais de créer de l'animation et des lieux de travail et d'activité.

De façon corollaire, ceci nécessite de promouvoir des actions de partenariat avec l'ensemble des départements, les Collectivités Locales, le secteur privé et la société civile.

L'intégration de l'approche genre dès la conception des politiques et programmes permettra un meilleur ciblage des efforts et des résultats plus concrets. Cette approche requiert l'affinement de la connaissance des caractéristiques socio-économiques et culturelles de la population cible. Dans ce sens, il est souhaitable de mettre en œuvre le projet d'Observatoire de l'habitat insalubre en partenariat avec le HCP.

4.3. Département de l'Energie

L'énergie est une source de production vitale et essentielle pour le développement humain. En effet, l'amélioration des sources d'énergie améliore les niveaux de bien-être, accroît les standards de vie et libère les populations de l'obscurité et de l'isolement. Pour ce faire et dans le souci d'assurer le développement durable, il est nécessaire de satisfaire trois éléments, à savoir, la disponibilité en tout temps et en tout lieu de l'énergie, l'accessibilité généralisée à l'énergie à des prix abordables et l'acceptabilité sociale des nouvelles formes d'énergie. Cependant, le Maroc demeure confronté à une problématique énergétique lourde en relation avec sa dépendance énergétique vis à vis de l'extérieur et conjuguée à une demande globale en énergie de plus en plus forte.

L'impact de ces contraintes s'est traduit par un faible accès de la population marocaine aux énergies commerciales, dont la consommation est de moins de 0,4 tep par habitant et par an, en dessous de la moyenne de 0,6 tep dans les pays en développement. Par ailleurs, l'ampleur de la pauvreté énergétique se fait plus ressentir dans le milieu rural soumis pendant longtemps à l'isolement énergétique.

La présente partie se propose, dans un premier temps, d'effectuer une analyse genre de la situation en matière d'accès à l'énergie particulièrement dans le monde rural. Ensuite seront déclinées les priorités publiques ainsi que les programmes mis en place pour lutter contre la pauvreté énergétique. L'analyse genre des dépenses publiques allouées au Département de l'Energie visera à évaluer leurs impacts sur la population.

4.3.1. Diagnostic genre de la situation relative à l'accès à l'énergie

Le paysage énergétique national se caractérise par une grande disparité régionale principalement entre les milieux urbain et rural. Cette différence est afférente à la fois à la source d'énergie utilisée et à la quantité d'énergie consommée. En effet, en milieu rural, le bois constitue la première source d'énergie contrairement du milieu urbain dont l'accès à l'électricité est quasiment généralisé. D'autre côté, toutes sources d'énergie confondues, la consommation d'un urbain dépasse largement celle d'un habitant de la campagne.

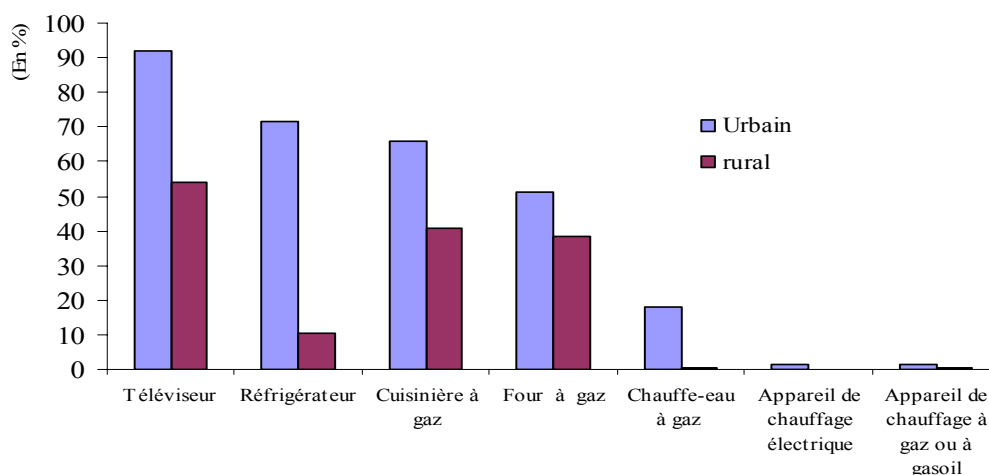
La consommation électrique du Royaume, a connu une forte hausse ces deux dernières décennies enregistrant une croissance annuelle moyenne de 7% entre 1980 et 2003, en liaison avec la dynamique de développement économique et social du pays, l'expansion rapide des villes, l'accélération de l'électrification rurale et le changement du mode de vie des ménages. Cependant, la consommation électrique concerne essentiellement le milieu urbain avec un taux d'accès de 90% contre 43% en milieu rural. En termes de perspectives, les projections de la demande en énergie électrique à l'horizon 2012 tablent sur une énergie électrique nette appelée de 27.000 GWH avec un scénario moyen (évolution du PIB aux alentours de 4% prix constant)³¹.

A côté de l'électricité essentiellement consommée en milieu urbain, le bois de feu constitue une source importante d'énergie à l'échelle nationale avec 30% de la consommation énergétique nationale totale. Toutefois, si l'utilisation du gaz tend à se généraliser en milieu urbain chez 98,7% des ménages, en milieu rural seuls 40,9% des ménages possèdent des cuisinières à gaz, 38,3% ont un four à gaz et seulement 0,7% ont un chauffe-eau à gaz. Quant aux appareils de chauffage, les deux milieux présentent de grands déficits en la matière ce qui explique le recours au bois du feu comme le moyen le plus utilisé pour le chauffage en milieu rural.

Le bois de feu est essentiellement utilisé pour les activités traditionnelles telles que le chauffage et usages domestiques en milieu rural et les hammams et fours en milieu urbain. Environ 6 millions de tonnes de bois sont utilisés annuellement pour répondre à la demande, dont 88% est consommé en milieu rural pour des usages essentiellement domestiques avec une filière d'approvisionnement informelle, difficile à contrôler. La consommation par ménage de ce bois-énergie atteint en moyenne 5 tonnes/an de bois dont 81% pour la cuisson, 15% pour le chauffage et 4% pour le hammam individuel selon le Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER).

En milieu rural, la charge de collecte du bois de feu incombe essentiellement aux femmes et aux enfants. Cette activité nécessitant un effort physique pour le ramassage, l'acheminement et le stockage est affectée à la femme rurale dans 65,6% des cas et la fillette dans 16,1% des cas (EBT 98).

Taux d'équipement des ménages en quelques biens durables



Source : ENCM 2001

³¹ Stratégie du secteur énergétique: situation du secteur en 2002, bilan des actions 2005, plan d'action 2006 et perspectives à moyen terme. Ministère de l'Énergie et Mines.

La pauvreté énergétique a des impacts négatifs sur les ménages ruraux dont on peut citer :

- Le faible taux de scolarisation. D'un côté, la corvée de la collecte de bois de feu constitue une charge de travail pour les enfants qui sont par conséquent privés de la scolarisation. D'un autre côté, le manque d'électricité dans les foyers empêche ces enfants de poursuivre correctement leurs études et d'améliorer leur niveau intellectuel.
- La pollution de l'air à l'intérieur des maisons par les émanations de monoxyde de carbone en relation avec l'utilisation de sources d'énergie traditionnelles. En effet, en milieu rural seuls 40,9% des ménages possèdent des cuisinières à gaz et 38,3% ont un four à gaz (ENCDM 2001).
- La fréquence des problèmes de santé dus au manque d'hygiène en relation avec l'absence des appareils de réfrigération et en conséquent la mauvaise conservation des produits frais. Seuls 10,6% des ménages ruraux ont un réfrigérateur contre 71,4% dans le milieu urbain (ENCDM 2001).
- La perte de l'efficacité énergétique en relation avec le nombre réduit des ménages possédant une cocotte minute et qui ne dépasse pas 45,8% en milieu rural contre 89,9% en urbain (EBT 98). L'absence de cet équipement induit également une perte de temps principalement pour les femmes.
- Le mauvais déroulement des prestations sanitaires dans les centres de soins en absence d'appareils médicaux, de chaîne de froid pour les vaccins et d'éclairage la nuit.
- L'isolement et l'enclavement de la population en relation avec l'insuffisance de l'accès aux technologies de l'information et de la communication (télévision, internet, ...).
- La dégradation du patrimoine forestier.
- L'absence de l'éclairage public dans les douars réduit les activités génératrices de revenus nocturnes et augmente l'insécurité.

Impacts genre de la pauvreté énergétique

Certes la pauvreté énergétique touche l'ensemble de la population rurale, cependant la femme et la jeune fille restent les plus vulnérables faces à l'absence de services d'énergie de base. En effet, l'absence des formes d'énergie moderne dans certaines régions rurales pousse les femmes à effectuer encore durant de longues heures des tâches pénibles par le biais de leurs forces musculaires "***énergie métabolique***".

En milieu rural, la population dépend des combustibles traditionnels pour produire de la chaleur et la lumière, et de leurs propres énergies métaboliques pour les activités mécaniques. La grande partie de ces besoins est assurée par la femme et la fille. De ce fait, la balance énergétique dans la vie des femmes est constituée principalement de l'énergie métabolique qui est rarement mesurée et qui est utilisée comme combustible. En effet, plusieurs tâches utilisent l'énergie métabolique (pompage de l'eau, triage et moulage des céréales...).

Cette situation affecte sensiblement le bien être et le développement socio-économique des femmes. En effet, l'absence de l'énergie domestique moderne dans la vie des femmes a un impact négatif palpable à travers les aspects suivants:

- La collecte de bois de feu contribue à la non-scolarisation des filles dans le milieu rural.
- La lourdeur des tâches ménagères associée au travail d'approvisionnement en combustible, en termes d'effort ainsi que de temps, empêche les femmes de développer des activités génératrices de revenus (broderie, tapisserie, ...).

- La charge de travail des femmes et des filles dans les foyers qui n'ont pas accès aux formes d'énergie modernes affaiblit leurs santés et détériore leurs qualités de vie particulièrement en situation de grossesse. En effet, La pénibilité des tâches d'approvisionnement en bois de feu que les femmes continuent à assurer, dans la majorité des cas, malgré leurs grossesses multiplie les risques des fausses couches ainsi que des mortalités post-natales et maternelles.
- Les problèmes de santé dus à une mauvaise ventilation des combustibles de la biomasse brûlés dans des fourneaux primitifs touchent plus fréquemment les femmes et les jeunes filles qui sont en contact quotidien avec cet environnement pollué.

Tenant compte des éléments précédents et dans le but d'optimiser le processus de lutte contre la pauvreté et d'atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire, l'énergie reste un facteur essentiel à mettre à la disposition des populations du monde rural en particulier. Dans ce sens, pour avoir une vue complète sur les besoins en énergie, il est important d'inclure les tâches qui, de nos jours, utilisent l'énergie métabolique et qui demeurent exclus des statistiques officielles.

4.3.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

La planification énergétique et les approches de développement du secteur accordaient une grande importance à la dimension sociale à travers l'accès à l'énergie pour le plus grand nombre ainsi que la diversification des sources d'énergie. Toutefois, il faut noter le peu de participation des femmes dans la définition des politiques et les grandes orientations du secteur de l'énergie malgré l'importance du genre dans les différents sous-secteurs de l'énergie.

Parmi les principaux axes de la politique énergétique nationale visant à améliorer les conditions de vie de la population notamment en milieu rural et à soulager le travail pénible en particulier des femmes, figure la généralisation de l'accès à l'énergie commerciale. En termes de cibles à atteindre, la généralisation de l'accès à l'électricité en milieu rural, initialement fixée à l'horizon 2010, a été ramenée à 2007.

Cette priorité s'inscrit dans le cadre de l'engagement du Maroc à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). En effet, l'accès aux services énergétiques constitue une des conditions nécessaires pour atteindre tous les OMD :

- L'éradication de la pauvreté (OMD 1) nécessite la disponibilité de services énergétiques pour créer de nouvelles activités économiques génératrices de revenus;
- Un meilleur taux de scolarisation et l'égalité des genres (OMD2 et 3) nécessitent de libérer les femmes et les jeunes filles des tâches lourdes que constitue l'acheminement de l'eau ou la collecte de bois de feu;
- La diminution de la mortalité infantile et maternelle (OMD4 et 5) et plus généralement l'amélioration de la santé passe par l'électricité dans les dispensaires (froid pour les vaccins, lumière pour les traitements d'urgence la nuit, amélioration des conditions d'hygiène et d'asepsie...), et par la réduction de la pollution de l'air dans les maisons (mauvaise utilisation du bois pour la cuisson, kérosène pour l'éclairage...);
- La protection de l'environnement (OMD7) implique que les ressources fossiles soient utilisées de la manière la plus efficace, que les ressources énergétiques renouvelables soient utilisées dans un mode durable (prévention du changement climatique et de la déforestation). L'accès à l'eau potable est également facilité par la disponibilité de l'énergie pour le pompage ou l'acheminement.

4.3.3. Programmes mis en œuvre

Pour atteindre les priorités publiques en la matière, plusieurs programmes ont été lancés, comme le PERG, le programme "Bois- Energie" ou le programme Maison énergie.

Le Programme d'Electrification Rural Global (PERG)

Dans le but d'assurer l'accès à l'électricité en milieu rural, les pouvoirs publics ont mis en place dès 1996 le PERG qui vise à combler le déficit de couverture du monde rural en réseau électrique à l'horizon 2007.

Le niveau des réalisations du PERG est inégal selon les régions du Royaume. L'accélération du PERG est liée à la densité démographique et la répartition des villages, comme en témoigne le cas des provinces du Sud et de l'Est qui affichent un taux d'électrification dépassant les 80%.

Ainsi, à fin 2007, le PERG se traduira par l'électrification de plus de 35.000 villages et par l'accès à l'électricité à plus de 12 millions de citoyens en milieu rural. Cet objectif sera réalisé à hauteur de 91% en recourant à l'électrification par raccordement au réseau et à hauteur de 7% à travers l'électrification décentralisée, principalement au moyen de kits photovoltaïques (énergie solaire).

Le programme "Bois- Energie"

Le projet "Bois- Energie" lancé par le Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER) vise à freiner la dégradation de l'environnement. Ce programme concerne le milieu rural où le bois de feu constitue la principale source d'énergie, mais aussi le milieu urbain pour les hammams et les fours de cuisson communs.

Le projet se base sur la promotion des techniques et outils visant une meilleure efficacité énergétique. Ainsi, dans le monde rural le projet vise le développement de sources énergétiques alternatives et innovantes telles que l'énergie solaire, le gaz butane, Ces dernières permettraient la réduction de la pression sur la forêt et la limitation de la déforestation qui touche 30.000 hectares de forêts par an et une libération de la femme et la fille rurales de la corvée de la collecte de bois de feu.

En milieu urbain, le programme bois énergie vise à équiper les hammams et les fours par des chaudières améliorées.

Le programme "maison d'énergie"

Le projet "maison d'énergie" s'inscrit dans le cadre de la politique de généralisation de l'accès à l'énergie en milieu rural et vise la rationalisation de l'utilisation du bois énergie et l'amélioration du circuit de commercialisation du gaz. Il s'agit de micro-entreprises installées à proximité des douars et qui assurent des services énergétiques de proximité (vente de batteries, de bouteilles de gaz,...). Le projet assure également des emplois pour les jeunes ruraux et participe à la création de centres d'activités.

Actuellement, une centaine de "maisons d'énergie" fonctionne déjà dans différentes régions du Royaume. Un programme de généralisation de cette expérience est mis en œuvre avec l'objectif d'appuyer la réalisation de 1000 autres unités au niveau national.

4.3.4. Analyse genre des dépenses publiques allouées au département de l'énergie

Le budget de fonctionnement du Ministère de l'Energie et des Mines s'est élevé à environ 176,8 millions de dirhams dont 44,3% est consacré au personnel. Tandis que le budget d'investissement du Ministère est de près de 336,3 millions de dirhams (66%). Il est à signaler que les budgets alloués au fonctionnement du Ministère sont confondus pour les deux départements de l'Energie et des Mines.

Concernant le PERG doté d'une enveloppe de 20 milliards de dirhams, son financement est participatif. Il est assuré par l'ONE (55%), les bénéficiaires (25%) et les Collectivités Locales (20%). Le système de financement de l'électrification rurale ne faisant ainsi subir au client qu'une part limitée de la charge d'installation.

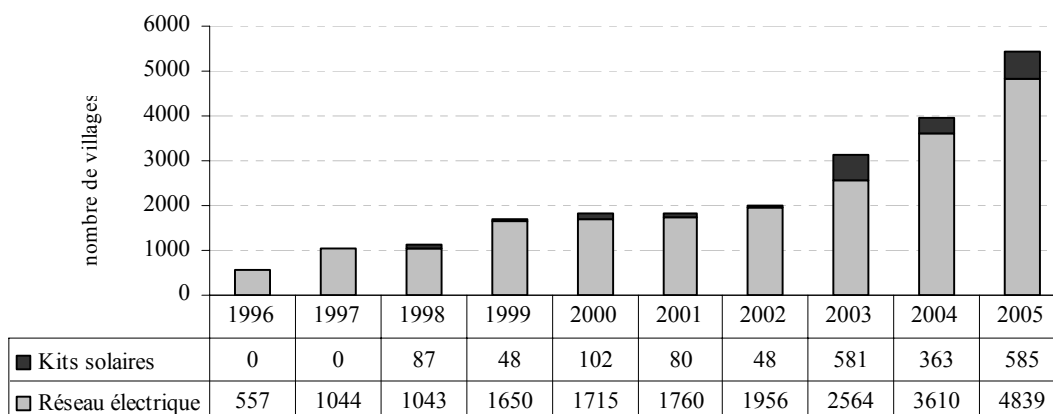
Ainsi, pour l'électrification par réseau, les collectivités locales participent à hauteur de 2.085 DH par foyer bénéficiaire, à régler au comptant ou à hauteur de 500 DH par an pendant 5 ans. Les foyers bénéficiaires participent à hauteur de 2.500 DH à régler lors de l'abonnement ou à hauteur de 40 DH par mois pendant 7 ans. L'ONE participe par le reliquat, soit 55% du montant global de l'investissement.

Le programme "Bois- Energie" est d'un coût global de près de 40 millions de dirhams dont le financement est supporté à hauteur de 50% par les bénéficiaires et 50% par les partenaires.³²

Impact genre des programmes de généralisation de l'accès à l'énergie moderne

L'accélération du processus de l'électrification rurale, à travers le lancement du PERG en 1996 conjuguée aux autres projets de généralisation de l'accès à l'énergie, a permis d'atteindre un taux d'électrification rural de 84% à fin juin 2006. Ceci s'est traduit par une amélioration qualitative des conditions de vie des ménages.

Evolution des réalisations du PERG



Source : ONE

D'une manière générale, l'électrification rurale réalisée jusqu'à présent a eu des impacts positifs à la fois sur l'aménagement du territoire et sur l'habitat.

L'aménagement du territoire, avec l'avènement de nouvelles formes d'énergie, on note :

- Le regroupement des douars. En effet, le pourcentage d'habitat dispersé et éclaté est passé respectivement de 35,3% à 27,5% et de 6% à 2% entre 1996 et 1999³³.
- La réorganisation spatiale des douars avec l'apparition de pôle de commerce, de services de proximité et la création des petits projets....

³² Ministère de l'Energie et des Mines, CDER, Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), l'Agence Française de Développement,

³³ Selon "l'Etude de l'impact de l'Electrification Rurale", ONE, 1999.

- L'éclairage et la sécurité. L'éclairage public a permis aux douars d'améliorer leur sécurité et leurs activités principalement la nuit.

L'amélioration des conditions de vie, l'électrification rurale a induit une évolution des habitations qui s'est traduite par la diminution de plus de 40% du nombre total de pièces construites en pisé³⁴, l'amélioration de l'équipement des foyers en appareils essentiels pour le bien être de la famille (appareils audiovisuels, réfrigérateurs, ...) et l'amélioration de l'hygiène de vie. En effet, l'électrification a eu un effet direct sur l'installation et la modernisation des lieux d'aisance et d'hygiène corporelle.

A titre individuel, l'accès à l'énergie toutes formes confondues a eu des effets positifs sur les individus des douars concernés notamment à travers :

- La limitation de l'exode rural. Les gens préfèrent de plus en plus développer des activités génératrices de revenus dans leurs propres douars (épiciers, restaurants, ...).
- La diminution du nombre de chômeurs grâce au développement économique des régions en relation avec les nouvelles constructions, les projets commerciaux...
- L'augmentation de nombre d'enfants scolarisés avec un meilleur rendement scolaire grâce à la présence de l'électricité la nuit. D'un autre côté, l'énergie a permis l'amélioration de la scolarisation des filles rurales qui passent moins de temps à chercher le bois.
- La réduction de la charge de travail des femmes et par conséquent l'amélioration de leurs confort et le développement d'activités génératrices de revenus grâce au gain de temps et d'énergie dépensés auparavant pour la collecte de bois et de combustibles.
- L'amélioration du fonctionnement des centres sanitaires. Les médicaments sont mieux conservés, les centres de santé peuvent avoir accès à certains matériels médicaux et les naissances de nuit se passent mieux.

Conclusion

En dépit des efforts déployés par les politiques publiques, l'amélioration des conditions de vie dans le milieu rural demeure modeste en particulier pour la femme. Ceci s'explique en grande partie par le fait que les politiques engagées dans le passé visaient essentiellement le niveau macro sans tenir compte des spécificités des populations liées au niveau de vie d'une part, et au genre d'autre part.

Les femmes n'ont pas été impliquées dans la planification de ces politiques de façon à ce que la mise en œuvre soit couronnée de succès durable. En effet, les politiques et projets énergétiques n'ont pas, à eux seuls, le pouvoir de changer la condition difficile des femmes au sein de la société, mais elles peuvent servir de point d'entrée pour réduire le nombre de décès et de maladies chez les femmes, et favoriser une meilleure équité en matière d'attribution des opportunités et des ressources entre les deux sexes.

Enfin il importe de signaler que, abstraction faite du genre, la pauvreté énergétique est étroitement liée à la pauvreté monétaire. Ceci est constaté dans certains douars ou malgré l'existence du réseau électrique, la population n'en bénéficie pas en raison de manque de moyen pour le paiement de la connexion.

³⁴ "Etude de l'impact de l'Electrification Rurale", ONE, 1999.

4.3. Département de l'Eau

L'eau est une ressource stratégique rare au Maroc. Depuis les années 60, le pays a développé avec succès son infrastructure hydraulique afin de garantir l'approvisionnement urbain et l'irrigation nécessaire au développement agricole et économique. Malheureusement, ces priorités n'ont pas été accompagnées d'une gestion de la demande, de la protection des ressources et de l'alimentation rurale en eau. Cette situation a abouti à l'épuisement et à la dégradation des ressources hydriques et à un important déficit en matière d'approvisionnement rural en eau.

Depuis la mise en place du nouveau Code de l'eau, en 1995, des objectifs ambitieux ont été arrêtés afin d'améliorer l'efficacité et développer l'infrastructure du secteur. Néanmoins, les contraintes institutionnelles et financières ont entraîné des retards dans la mise en œuvre des réformes.

Le Maroc est confronté au défi de lever les entraves institutionnelles à l'origine d'une gouvernance et d'une gestion financière peu satisfaisante du secteur. Des efforts restent à déployer pour rattraper le retard enregistré en matière d'épuration (moins de la moitié des 80 stations d'épuration existantes fonctionnent correctement), d'assainissement (taux de raccordement au réseau d'assainissement estimé à 70%) et de généralisation de l'accès à l'eau potable notamment dans les zones rurales enclavées (73,5% disposent de l'eau potable), où la femme et les enfants assurent la corvée d'approvisionnement en eau potable.

Après un diagnostic de situation au regard des inégalités de genre en la matière, seront présentées les politiques et priorités publiques, les projets et programmes mis en œuvre pour les atteindre ainsi qu'une analyse genre des dépenses publiques dans ce domaine à travers des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

4.3.1. Diagnostic de la situation

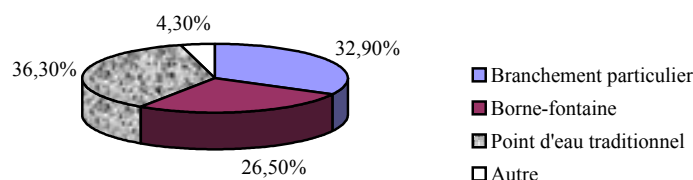
Taux d'accès à l'eau potable

Des avancées remarquables en matière d'alimentation en eau potable ont été enregistrées en milieu urbain puisque la quasi totalité de la population dispose de l'eau potable. En effet, le taux de couverture des villes marocaines est actuellement à 100% dont 90% par branchements individuels. Tel n'est pas le cas de la population rurale dont seulement 73,5% ont accès à l'eau potable à fin juin 2006. Les autres continuent à s'alimenter à partir de puits traditionnels, de canaux d'irrigation, de cours d'eau généralement non traités, ou vont chercher l'eau à des distances importantes.

Les points d'eau traditionnels (puits, sources non aménagées, matfias) constituent encore le mode d'approvisionnement le plus courant en milieu rural à raison de 36,3%³⁵.

³⁵ Selon l'étude de l'ONEP réalisée en 2005 portant sur le diagnostic de l'adduction en eau potable (AEP) du monde rural au Maroc.

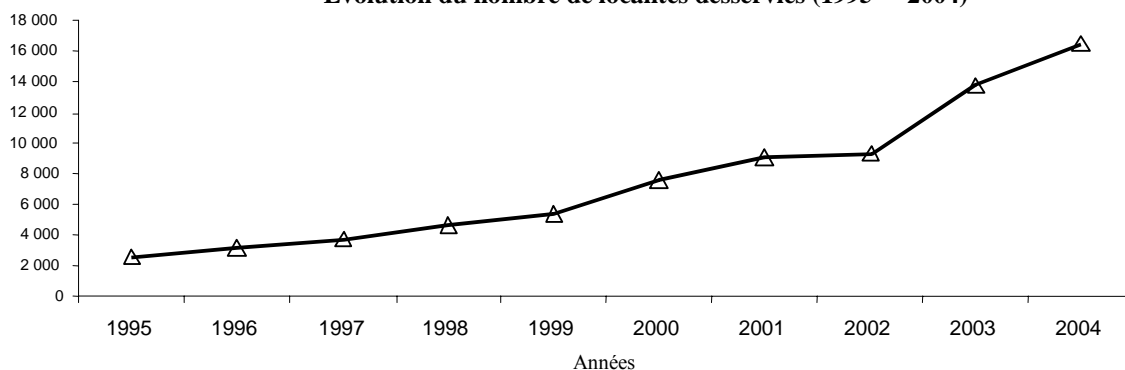
Mode d'approvisionnement en eau des ménages ruraux



Source : Etude de diagnostic de l'AEP du monde rural au Maroc, l'ONEP

A fin 2004, plus de 16.550 localités ont été équipées en eau potable, soit 52% environ des douars que compte le pays, et ce au moyen de 9.300 systèmes d'adduction en eau potable (SAEP), soit une moyenne de 1,8 localité par SAEP. La population rurale desservie est évaluée à 8,2 millions d'habitants.

Evolution du nombre de localités desservies (1995 - 2004)



Source : Etude de diagnostic de l'AEP du monde rural au Maroc, l'ONEP

Dans les 16.550 localités desservies, le taux de branchement individuel des ménages ruraux aux installations d'AEP est relativement important. Le nombre de branchements individuels (BI) dépasse les 478.000, pour une population branchée évaluée à 2,9 millions d'habitants, soit un taux de branchement de 22%.

Quant à la question de la qualité de l'eau, selon l'ONEP, très peu de point d'eau ont fait l'objet d'analyse bactériologique (23%) et physico-chimique (31%) complète avant équipement. Après équipement, le suivi de la qualité de l'eau concerne 60% des systèmes réalisés.

Au moment de l'enquête, 66% des SAEP pratiquent la désinfection de l'eau. Le désinfectant le plus utilisé étant l'eau de Javel dans 53% des SAEP, suivi par le Chlore (systèmes ONEP, régies et concessionnaires) et les pastilles (chlore en comprimés) distribuées par le Ministère de la Santé. Toutefois, seul un système sur cinq dispose d'une pompe doseuse pour la javellisation de l'eau.

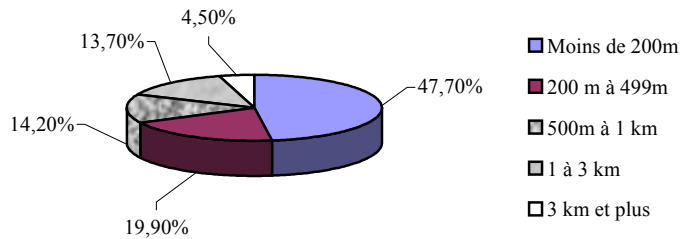
Difficultés en matière d'accès

Malgré les efforts accomplis, la situation en milieu rural demeure caractérisée par des difficultés entravant l'accès à l'eau dans de bonnes conditions pour le ménage en général et pour les femmes et les fillettes rurales chargées de la corvée quotidienne d'approvisionnement en eau.

Ces difficultés se manifestent surtout pendant les périodes de sécheresse où l'alimentation en eau se complique par l'augmentation des distances de transport et des profondeurs de puisage, ainsi que par la raréfaction et la détérioration de la qualité de l'eau.

Selon l'Enquête Nationale sur la consommation et les dépenses des ménages (2001), pour s'approvisionner en eau potable 47,7% des ménages non branchés, au niveau national, parcourent moins de 200 mètres et 13,7% parcourent de 1 à 3 km. La distance moyenne parcourue par les ménages non branchés au réseau pour s'approvisionner en eau potable s'établit à 567 mètres au niveau national (690,1 mètres en milieu rural et 201,2 mètres en urbain).

Distance parcourue par les ménages non branchés, au niveau national, pour s'approvisionner en eau potable (en 2001)

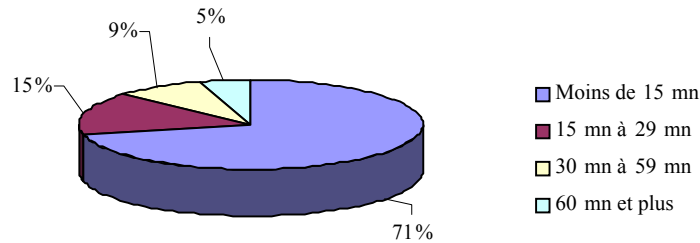


Source : Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages, 2001

En milieu rural, 58,6% des ménages non branchés au réseau parcourent de 200 mètres jusqu'à 10 km et plus pour s'approvisionner en eau et 41,4% parcourent moins de 200 mètres. Tandis qu'en milieu urbain, 66,4% parcourent moins de 200 mètres pour avoir de l'eau et juste 33,6% parcourent entre 200 mètres et 10 km et plus.

Le temps moyen consacré par les ménages non branchés au réseau pour s'approvisionner en eau s'établit à 11,6 minutes au niveau national (13,6 minutes en milieu rural et 5,5 minutes en urbain). 86% des ménages non branchés, au niveau national, consacrent jusqu'à une demi heure pour s'approvisionner en eau, et 14% consacrent entre une demi heure et plus d'une heure pour s'approvisionner de l'eau.

**Temps consacré par les ménages non branchés
pour s'approvisionner en eau au niveau national**



Source : Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages, 2001

En milieu rural, 83% des ménages non branchés au réseau consacrent jusqu'à une demi heure pour s'approvisionner en eau et 17% consacrent entre une demi heure et plus d'une heure. Quant au milieu urbain, près de 97% des ménages non branchés consacrent jusqu'à une demi heure pour avoir de l'eau et 3% entre une demi heure et une heure.

La corvée d'eau affectée aux enfants, en particulier aux fillettes rurales, affectant ainsi leur scolarisation. La fillette rurale se trouve chargée de l'approvisionnement en eau dans 24,4% des cas contre 15,8% pour les garçons. En outre, la fillette contribue aussi bien aux activités ménagères qu'au reste des activités familiales domestiques et économiques, contrairement au garçon.

4.3.2. Politique, priorités publiques et cibles à atteindre

Les politiques conduites dans le domaine de l'eau, ont permis de grandes avancées avec 90% du potentiel déjà mobilisé. Toutefois, ces efforts ne se sont pas accompagnés d'une bonne gestion de la demande, de la protection des ressources et de l'alimentation rurale en eau. Les défis majeurs résident dans la raréfaction croissante de la ressource hydrique corollairement à la progression démographique et la récurrence de la sécheresse. Les autres défis concernent l'altération de la qualité de l'eau, la faible valorisation et l'usage peu rationnel de cette denrée de plus en plus précieuse.

La gestion de la demande a été instaurée par la loi sur l'eau promulguée en 1995 et qui a institué les agences de bassins pour mettre en œuvre une gestion durable et intégrée des ressources en eau, tout en portant un intérêt particulier à la lutte contre la pollution. Pour accélérer la mise en œuvre de la nouvelle approche de gestion de la demande, le Maroc a pu obtenir le soutien de l'Union Européenne. De même, une stratégie de coopération avec la Banque Mondiale (CAS) en termes d'assistance technique et d'opérations de prêts est en cours de mise en œuvre pour la période 2005-2009.

Les actions publiques en matière de gestion de l'eau consistent, par ordre de priorité, à améliorer le cadre institutionnel pour une bonne gouvernance du secteur et puis, à mobiliser les potentialités hydrauliques du pays pour pouvoir subvenir aux besoins d'approvisionnement en eau potable rural et urbain, en irrigation et en dernier recours à l'assainissement qui constitue le maillon final.

Afin d'améliorer les performances du secteur de l'eau notamment en matière de généralisation de l'eau potable rurale et de développement de l'assainissement, des cibles ont été fixées. L'objectif escompté en 1995 était la généralisation de l'accès à l'eau potable à 80% de la population rurale à l'horizon 2010. Cet objectif a été révisé à la hausse par l'actuel Gouvernement qui a fixé le taux d'accès à 92% en 2007.

Pour ce faire, et tenant compte de son expérience et la souplesse dont il dispose pour mobiliser les fonds nécessaires à l'atteinte de cet objectif, le Gouvernement a désigné en 2004 l'ONEP comme seul intervenant dans ce secteur tandis qu'auparavant, la Direction Générale de l'Hydraulique était le principal intervenant.

Quant à l'assainissement et l'épuration des eaux usées, les pouvoirs publics visent la résorption du retard en assainissement liquide, la restauration de la qualité des eaux, le rabattement de la pollution d'au moins 60% à l'horizon 2010, conformément aux objectifs arrêtés dans le cadre de la stratégie nationale de protection de l'environnement, ainsi que l'atteinte d'un taux de raccordement global au réseau d'assainissement de plus de 80% en milieu urbain en l'an 2015.

Par rapport aux engagements du Maroc au niveau international, les efforts entrepris par tous les acteurs ont permis de faire passer le taux d'accès à l'eau potable rurale à environ 73,5% à fin juin 2006, dépassant ainsi les engagements du Maroc dans le cadre de l'OMD 7 (assurer un environnement durable) cible 23 qui vise à réduire de moitié, entre 1990 et 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à un meilleur système d'assainissement.

4.3.3. Programmes et projets et mis en œuvre

Pour répondre aux priorités publiques, aux cibles fixées et aux objectifs poursuivis, plusieurs projets et programmes ont été mis en œuvre, visant notamment l'amélioration du cadre institutionnel, le renforcement de la mobilisation des ressources hydriques et le développement de l'assainissement.

Amélioration du cadre institutionnel

Des avancées institutionnelles importantes ont été réalisées dans le sens de la gestion intégrée, décentralisée et participative des ressources en eau, en l'occurrence, l'intégration des trois secteurs de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement dans un même département ministériel en 2002, l'approbation et la publication des textes d'application de la loi 10-95 sur l'eau (pour rendre effectifs les principes pollueur-payeur et préleveur-payeur), ainsi que la finalisation du plan national de l'eau. La réforme du cadre institutionnel a été marquée par le fonctionnement effectif des agences de bassin et la préparation des programmes contractuels entre l'Etat et ces agences pour la réalisation d'actions relatives à l'épuration, à la rationalisation de l'usage de l'eau, à la protection contre les inondations et à la préservation des nappes phréatiques.

Mobilisation des ressources en eau

La priorité donnée au secteur de l'eau, a permis de disposer d'un patrimoine d'infrastructures hydrauliques constitué de 113 grands barrages totalisant une capacité de stockage de près de 16 milliards de m³, de 13 ouvrages de transfert d'eau et d'un important réseau de forages et de captage pour assurer l'exploitation des eaux souterraines.

La rareté croissante des ressources hydriques nécessitera des efforts plus soutenus dans le domaine de la recherche scientifique. L'opération AL GHAIT, lancée en 1982, s'inscrit dans ce programme de recherche. Des résultats encourageants ont été obtenus, mais l'effort de recherche doit être maintenu en vue de réduire le coût de mobilisation de l'eau par cette méthode.

Alimentation en eau potable

De grandes avancées ont été réalisées en matière d'alimentation en eau potable en milieu urbain. En effet, le taux de couverture des villes marocaines est actuellement à 100% dont 90% par branchements individuels.

Ce niveau a pu être atteint grâce à la mise en place du programme stratégique de l'ONEP, étalé sur la période 2003-2007, visant la pérennisation, la sécurisation et la consolidation des infrastructures existantes, la généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural et l'intervention dans le secteur de l'assainissement.

Le PAGER (Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des populations Rurales) a été lancé en 1995 avec pour objectif d'alimenter 31.000 localités rurales abritant une population totale de près de 11 millions d'habitants à l'horizon 2007. Dans ce sens, deux systèmes d'adduction de l'eau potable ont été prévus, à savoir : des points d'eau aménagés confiés à la Direction Générale de l'Hydraulique (DGH) au profit de 27.000 localités et des piquages sur adductions régionales confiés à l'ONEP au profit de 4.000 localités.

L'approche participative qui caractérise la mise en œuvre du PAGER implique les populations concernées par les projets dans tout le processus qui va de la programmation jusqu'à l'exploitation, en passant par la conception et la réalisation des projets. Ces populations sont tenues de constituer des associations d'usagers pour accompagner le processus et prendre en charge le fonctionnement des équipements. Il est à noter que l'approche participative vise également une plus grande implication de la femme dans la conception des projets.

L'objectif principal escompté étant évidemment d'une part, la pérennité des projets et d'autre part, la réduction de la corvée d'eau (collecte et transport) pour la femme et les fillettes en particulier, la réduction des distances d'approvisionnement en eau, la réduction des maladies d'origine hydriques, l'amélioration de la santé de la famille et la réduction des dépenses de santé.

Irrigation

L'effort d'investissements hydro-agricoles entrepris en termes d'extension et de réhabilitation dans la grande irrigation et la petite et moyenne hydraulique a permis de porter la superficie totale aménagée à près de 1,02 million d'hectares. De même, dans le but d'améliorer les modes de gestion dans le domaine de l'eau d'irrigation en adoptant la nouvelle approche de partenariat public-privé, le pays a su attirer le secteur privé dans l'exploitation, le financement et la gestion des périmètres irrigués à travers l'expérience de la zone agrumicole de Sebt El Guerdane.

Assainissement liquide

En raison de la situation d'urgence de la problématique de l'assainissement et de la pollution des eaux, un important Programme National d'Assainissement et d'épuration des eaux usées (PNA) a été lancé en 2005. Ce programme vise la résorption du retard en assainissement liquide, la restauration de la qualité des eaux, le rabattement de la pollution ainsi que l'amélioration du taux de raccordement global au réseau d'assainissement.

Ce programme concerne 260 villes et centres urbains, totalisant une population de plus de 10 millions d'habitants en 2005. Il n'inclut pas les centres dont le service d'assainissement est géré par des concessionnaires privés. Le PNA sera réalisé selon une conception de partenariat entre l'Etat, les acteurs locaux ainsi que les bénéficiaires. La priorité sera accordée aux ménages qui ne sont pas raccordés au réseau d'assainissement liquide et ceux qui font face à de grands problèmes de pollution et aux zones où les eaux usées sont utilisées dans l'irrigation.

Programmes d'appui à la généralisation de l'accès à l'eau potable rurale

En vue de renforcer l'efficacité des programmes dédiés au secteur de l'eau, divers programmes ont été réalisés par les pouvoirs publics (programmes des routes rurales, d'électrification...), avec le soutien de la coopération internationale dans le domaine de l'eau (stratégie du CAS avec la Banque Mondiale), et ce pour améliorer les conditions de vie des populations rurales d'une manière intégrée.

A titre d'illustration, l'électrification permettrait de diminuer le coût de pompage pour l'irrigation, le désenclavement par l'installation des routes permettrait l'augmentation du taux d'accès de la population rurale à l'eau potable...

4.3.4. Evaluation des impacts genre des dépenses publiques allouées au secteur de l'eau

Les dépenses d'investissement du Secrétariat d'Etat Chargé de l'Eau en 2006 se situent à 1,345 milliard de dirhams (83%). Quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont de l'ordre de 274,983 millions de dirhams (17%).

Budgets alloués pour la généralisation de l'eau potable rurale et sources de financement

Le programme PAGER est basé sur la non gratuité de l'eau. En effet, les populations doivent contribuer au minimum par 5% du coût d'investissement global qui est de l'ordre de 11 milliards de dirhams, l'Etat et la commune concernée en supportent respectivement 80% et 15%. Par ailleurs, une taxe de 5% sur le prix à la production de l'eau potable a été instaurée pour que les populations urbaines participent à l'effort de financement du PAGER. Pour les coûts de fonctionnement, ils seront à la charge de la population dans le cadre des associations d'usagers.

Compte tenu des ressources financières limitées des populations et des communes rurales, l'Etat s'est engagé à mobiliser l'essentiel des moyens de financement :

- à travers le budget de l'Etat en inscrivant 50 millions de dirhams le 1^{er} semestre 1996, 100 millions de dirhams entre 1996/1997 et 1998/1999, 250 millions de dirhams en 1999/2000, 125 millions de dirhams le 2^{ème} semestre 2000, 250 millions de dirhams par an entre 2001 et 2003, et 150 millions de dirhams de 2004 à 2006 comme contribution au financement du PAGER.
- à travers le programme spécial pour la lutte contre les effets de la sécheresse pour 100, 70 et 194,7 millions de dirhams respectivement au titre des années 1999/2000, du 2^{ème} semestre 2000 et de l'année 2001, et aussi à travers le fonds Hassan II pour 100 millions de dirhams débloquent au titre du 2^{ème} semestre 2000.
- et en mobilisant des financements extérieurs. A cet effet, trois tables rondes de bailleurs de fonds ont été organisées respectivement à Rabat, New York et Rome en 1995, 1996 et 1997, et ont permis d'obtenir des engagements importants de la plupart des bailleurs de fonds. Plus de 2 milliards de dirhams de financements extérieurs ont ainsi pu être mobilisés.

Il est à noter que le budget global alloué pour la réalisation du programme PAGER dans le cadre de la coopération avec la Banque Mondiale (CAS) s'élève à 1,6795 milliards de dirhams, et ce durant la période allant de 1996 à 2006.

Financement du PNA

Le montant du programme d'investissement du Programme National d'assainissement est de l'ordre de 43 milliards de dirhams TTC (hors fonctionnement) qui se décomposent de la manière suivante :

- 16,1 milliards de DH (38% du total) pour la réalisation des infrastructures liées à l'extension et la réhabilitation du réseau, les ouvrages d'interception, de pompage, et d'acheminement des eaux usées vers la station d'épuration des eaux usées.
- 11,9 milliards de DH (28% du total) pour la réalisation des stations d'épuration.
- 5,6 milliards de dirhams (13% du total) pour le renouvellement.
- 2,6 milliards de dirhams (6% du total) pour l'acquisition du matériel d'exploitation.

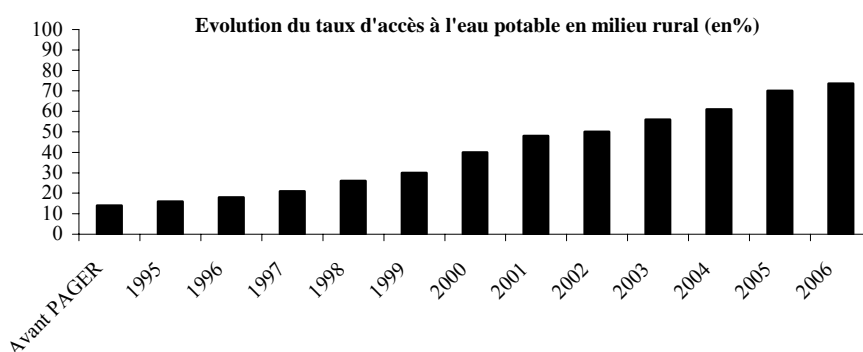
- 6,8 milliards de dirhams (15% du total) pour l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, comprenant 4,6 milliards de dirhams pour l'assainissement des quartiers non assainis, 1,1 milliard de dirhams pour l'accès à l'assainissement dans les quartiers urbains pauvres, et 1 milliard de dirhams pour l'assainissement autonome dans les communes rurales pauvres.

Impacts genre de l'amélioration de l'accès à l'eau potable rurale

Parallèlement aux actions relatives au domaine de la prévision météorologique (précipitations) et hydrologique (crues), ainsi qu'aux infrastructures de protection contre les inondations et qui ont un impact positif sur les femmes, les personnes âgées et les enfants principales victimes des inondations, la réalisation du PAGER a eu également des effets bénéfiques sur l'ensemble de la population rurale. En effet, selon l'évaluation faite par le Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau quant aux retombées économiques et sociales du programme ainsi que le rapport d'évaluation du PAGER de la Banque Mondiale de 2003, les divers impacts se présentent notamment comme suit.

➤ Impacts généraux

- Le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural a rapidement évolué. En effet, les efforts entrepris ont permis de porter ce taux de 14% avant le démarrage du PAGER à 70% en 2005 puis à 73,5% actuellement.



- En amont de l'alimentation en eau potable rurale, la mobilisation des ressources en eau notamment par les barrages permettent la création de l'emploi et des activités génératrices de revenus, et par conséquent l'amélioration du niveau de vie des populations (puits, génie civil, équipements en moyens de pompage...). Le PAGER a permis la création de plus de 500.000 journées de travail annuellement.
- Le PAGER a permis d'instaurer, parmi les populations, une dynamique de participation aux projets, bénéfique au développement rural, et ce grâce à une gestion communautaire assurée par les associations d'utilisateurs.
- Le PAGER a permis d'améliorer l'environnement pour un développement durable. L'impact des récentes sécheresses a été moins grave que pendant les années de sécheresse au début des décennies 1980 et 1990.
- Une nette diminution de l'incidence des maladies hydriques a été observée, cela concerne notamment les foyers où se développait le choléra.

➤ *Impacts genre du PAGER*

- Les corvées d'eau ont été réduites, ou supprimées dans les douars dotés de branchements particuliers. Le temps consacré par les femmes et les filles à la recherche de l'eau a été réduit de 50 à 90% selon le rapport du SEE sur l'évaluation du PAGER. Ce qui a permis aux femmes de consacrer plus de temps aux activités génératrices de revenus et aux filles de se scolariser : le taux de scolarisation primaire a augmenté en moyenne de 42% en 1997/1998 à 58% en 2001/2002³⁶. Pour des filles, il a crû de 30% à 51% durant cette même période.
- Les cas des maladies diarrhéiques chez les enfants âgés de moins de 5 ans ont diminué de 24% entre 1994 et 2000 selon le rapport de la Banque Mondiale.

En conclusion, le PAGER a eu des impacts économiques et sociaux positifs sur la population rurale et plus particulièrement sur la femme et la fille rurale. Pour renforcer davantage ces retombées, l'implication de la femme à travers l'approche participative est importante. En effet, la pérennité et la durabilité des projets du PAGER ne pourrait être assurée sans l'implication directe de la population rurale dans toutes les phases des projets dans le cadre d'une gestion communautaire assurée par les associations d'usagers.

Des mesures d'accompagnement nécessaires à l'approche participative devraient être appuyées davantage, telles que le renforcement des moyens de transport, des moyens humains notamment les animatrices pour toucher les femmes principalement en charge de la corvée d'eau et pour les impliquer directement dans l'exécution des projets. La collaboration avec le Ministère de la Santé dans la mise en œuvre du PAGER, serait souhaitable, et ce pour une meilleure sensibilisation des populations sur les volets eau-hygiène-santé.

5. Analyse genre du pôle transversal de l'emploi

Au Maroc, la problématique de l'emploi est multidimensionnelle, puisqu'elle se trouve au carrefour de différents domaines : éducation-formation, croissance économique et compétitivité, nouvelles technologies, environnement institutionnel, politique... Devant l'ampleur du déficit en matière d'emplois et les contraintes qu'imposent la globalisation et le libre échange, le Maroc doit faire face au défi de résorber le chômage en s'inscrivant dans un sentier de croissance durable et créatrice d'emplois pour réussir son développement économique et social.

Le marché du travail légal est caractérisé par la faible participation des femmes, qui souffrent d'inégalités et qui représentent une large part dans l'emploi informel. En effet, les femmes arrivent sur le marché du travail défavorisées à la base de par leur faible accès à l'éducation et à la formation (voir partie éducation). Par ailleurs, les femmes exercent ce qu'on appelle *le travail impayé* qui n'est pas comptabilisé qui se décline dans le travail domestique et les soins en faveur de la famille et de la communauté.

L'activité féminine rémunérée a certes connu une évolution positive ces dernières années grâce aux efforts déployés pour conduire des réformes en faveur d'une meilleure participation de la femme au marché du travail, mais des gaps importants persistent. Les inégalités hommes-femmes se déclinent en termes d'accès à l'emploi, de niveau des salaires, de responsabilité et de participation à la prise de décision dans la vie publique et économique qui demeure restreinte.

Le droit à l'emploi des femmes est un enjeu économique et social, politique et idéologique. Un enjeu qui touche aux représentations et aux pratiques sociales, aux politiques économiques et aux législations et aux rapports sociaux de genre dans la sphère familiale.

³⁶ Extrait du rapport de la Banque Mondiale sur l'évaluation du PAGER-2003.

L'accès à l'emploi pose donc la question de la liberté des femmes. Les conditions dans lesquelles elles travaillent posent celles de l'égalité entre les sexes.

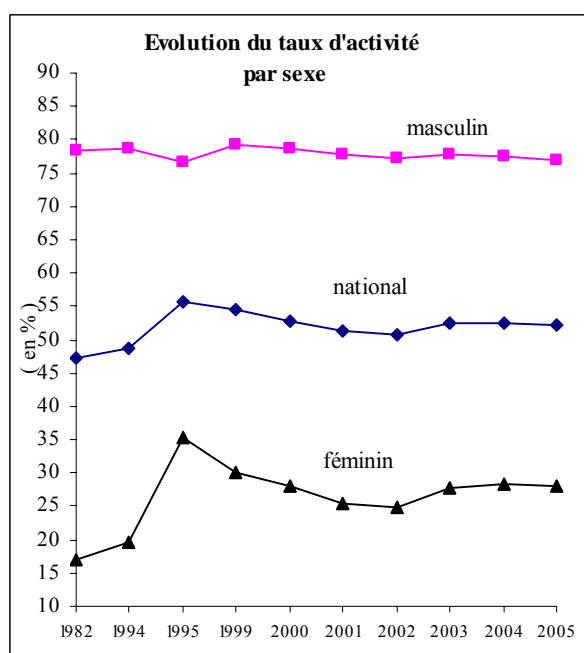
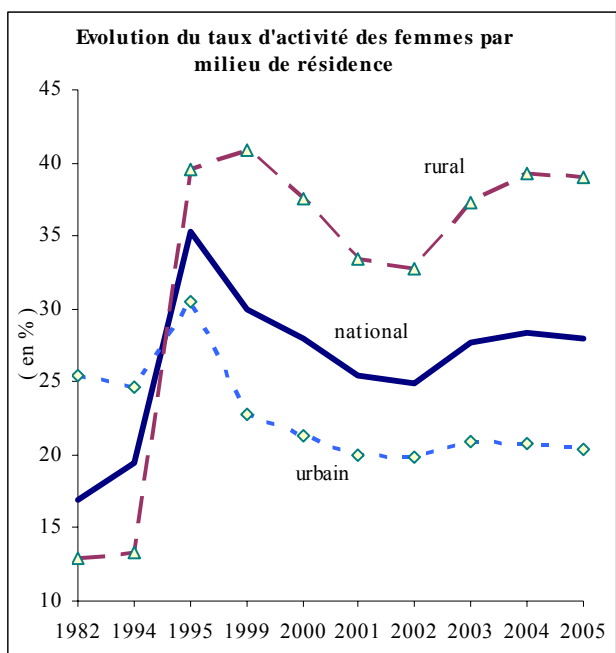
Dans un premier temps un diagnostic de l'emploi par genre sera présenté en vue de d'identifier les inégalités hommes-femmes. Ensuite seront présentées les politiques, priorités publics et cibles à atteindre pour favoriser la création d'emplois. Enfin les dépenses publiques allouées à l'emploi seront analysés en termes d'impacts genre.

5.1 Diagnostic genre du marché de l'emploi

Le marché du travail a connu ces dernières années une transformation profonde sous l'effet de facteurs démographiques, économiques notamment de la croissance de la population active et la participation plus marquée de la femme à la vie active.

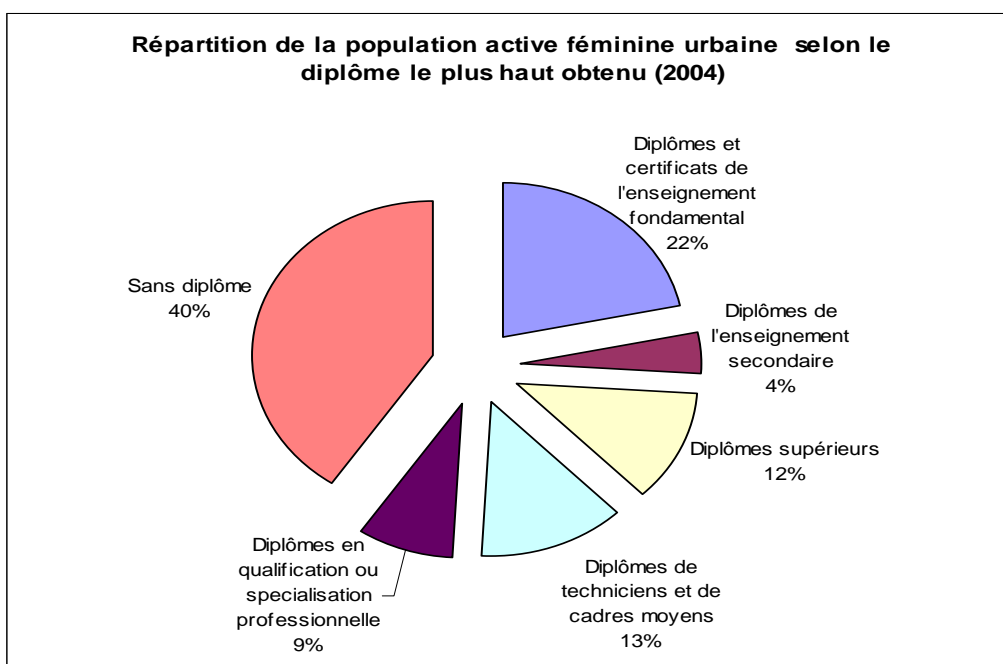
5.1.1. Emploi et qualification

Les femmes représentent 27,5% en 2005 de la population active totale. L'implication des femmes dans l'activité économique reste encore limitée : le taux d'activité des femmes au niveau national est de 27,9% contre 76,9% pour les hommes en 2005. Le même constat est repéré en milieu urbain où le taux d'activité des femmes n'est que de 20,4% contre 71,8% pour les hommes. Les hausses les plus significatives ont été enregistrées pour les femmes rurales avec un taux d'activité de l'ordre de 39% en 2005 contre 12,9 % en 1982.



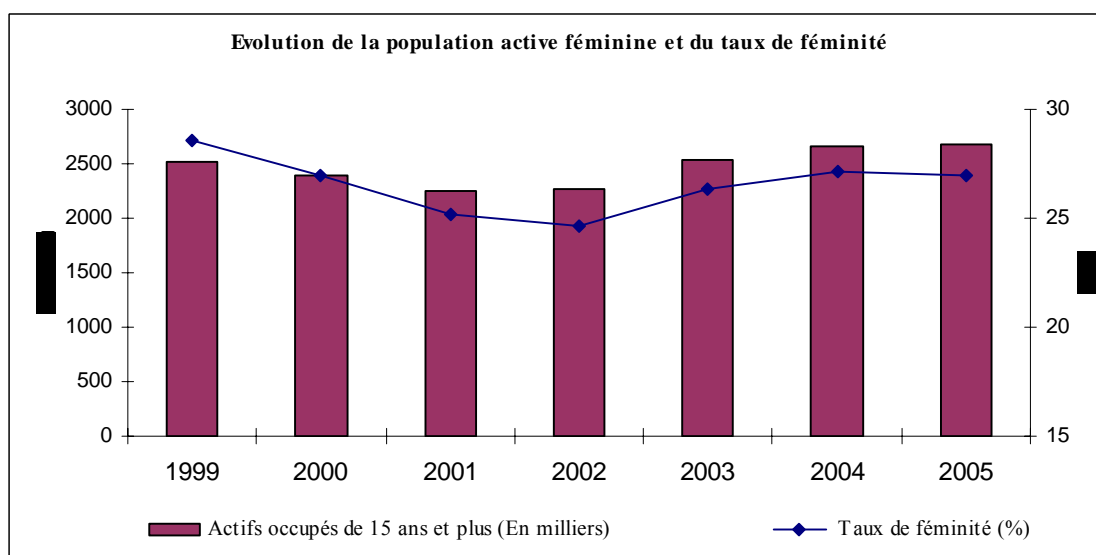
Source : Haut Commissariat au Plan

La population active féminine est à majorité peu qualifiée. 72% des travailleuses n'ont aucun diplôme et 11,2% ont des diplômes et certificats de l'enseignement fondamental (2004). Le même constat se dégage par milieu où la part de la population active féminine sans diplôme est de l'ordre de 40,5% (urbain) contre 93,4% (rural).



Source : Haut Commissariat au Plan

La population active âgée de 15 ans et plus est passée de 10,3 millions en 1999 à 11,14 millions en 2005. Le nombre de femmes actives est passé de près de 2,9 millions en 1999 à 2,807 millions en 2005. Cette stagnation s'explique par la perte d'emplois féminins dans le textile touchée durement par la compétition mondiale accrue dans ce secteur.

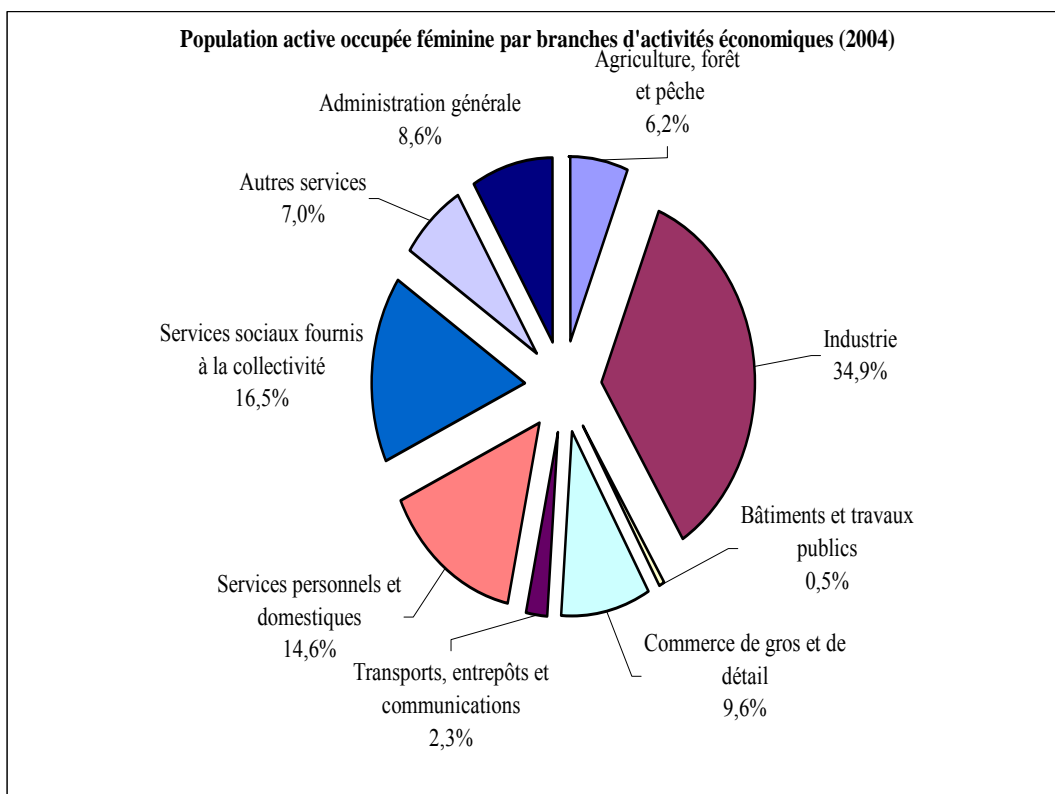


Source : Haut Commissariat au Plan

5.1.2. Emploi par secteurs

Concernant les secteurs d'activité, les femmes marocaines ont réussi, dans une certaine mesure, à intégrer le marché de l'emploi, tant au niveau du secteur privé (17,3% en 2004) que dans l'administration publique (25% en 2004).

La répartition de la population active occupée urbaine féminine par branche d'activité économique en 2004 montre que l'industrie manufacturière (34,9%), les services sociaux fournis à la collectivité (16,5%) et les services personnels et domestiques (14,6%) emploient des proportions importantes de cette population. Cette situation démontre la précarité des emplois féminins.



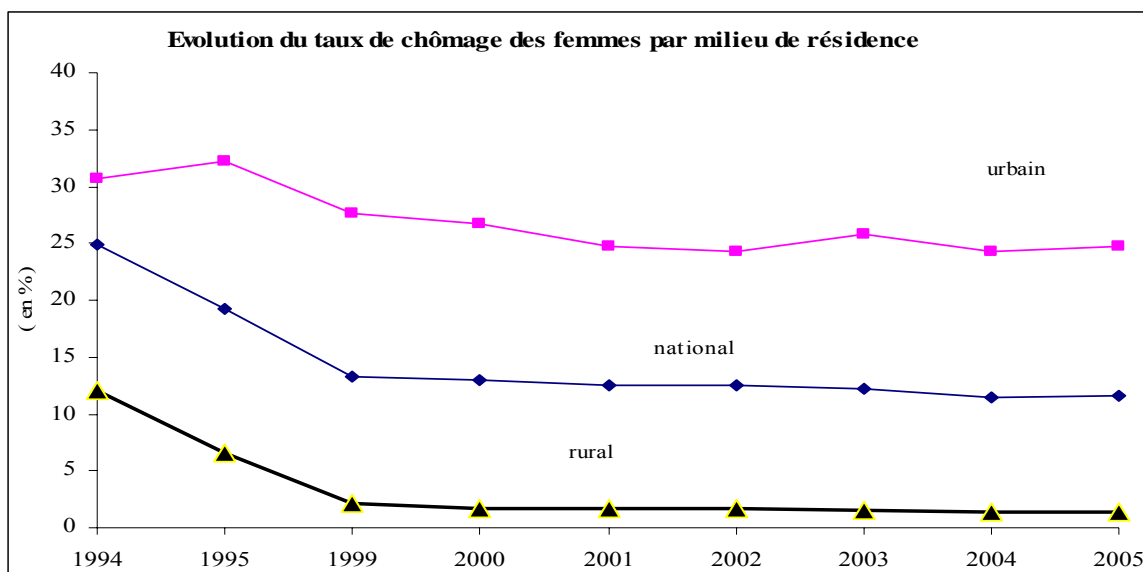
Source : Haut Commissariat au Plan

Par ailleurs, la fonction publique offre à la femme les mêmes droits et devoirs que les hommes. A la base il n'y a aucune discrimination de salaire, excepté en termes d'accès à la responsabilité où la femme est très peu présente. Le recrutement se fait sur des bases transparentes et à cet égard, un projet de loi modificative pour la généralisation des concours a été adopté.

En 2005, le nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat a atteint 629.293 personnes dont 25% sont des femmes et 75% des hommes. Le taux de féminisation diffère d'un Ministère à un autre. En effet, les Ministères à vocation sociale connaissent des taux de féminisation très élevés avec en 2005, 50,9% pour le Ministère de la santé, 36,6% pour le Ministère de l'Education Nationale, 32,3% pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur et 30,5% pour le Ministère des Finances et de la Privatisation. Les Forces Auxiliaires (1,3%), la Direction Générale de la Sûreté Nationale (3,2%) et les Forces Armées Royales (4,5%) sont considérés les moins féminisés.

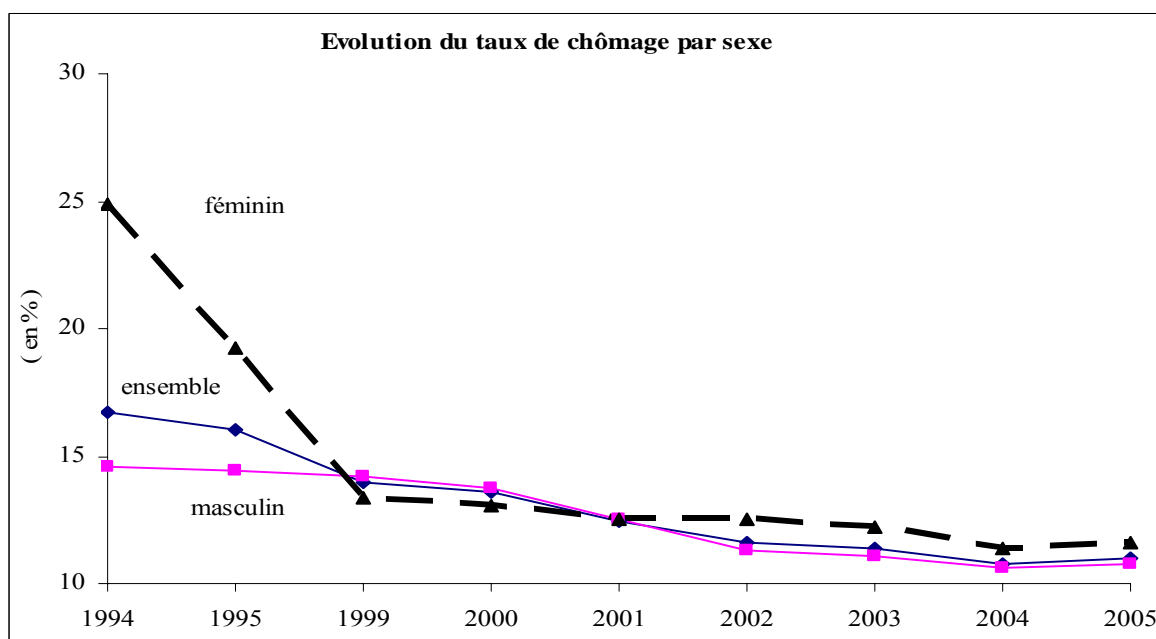
5.1.3. Chômage

L'amélioration de la situation de l'emploi en 2005, s'est traduite par une baisse du chômage. La population active féminine au chômage a ainsi diminué, au niveau national, de 377 mille en 2003 à 349 mille en 2005.



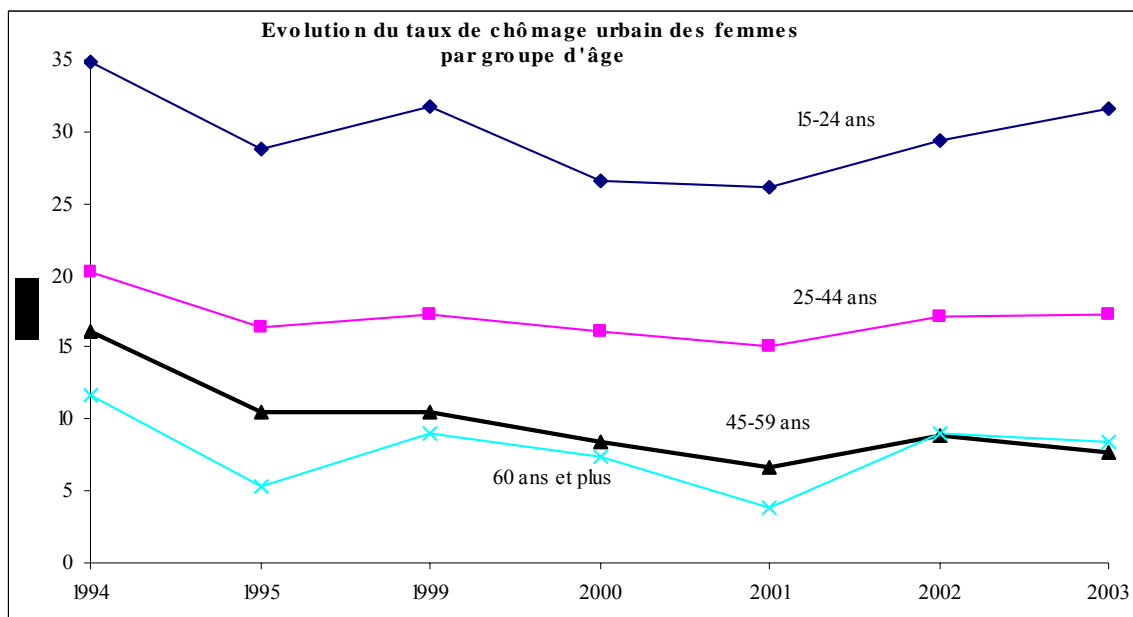
Source : Haut Commissariat au Plan

L'analyse genre montre que les femmes sont plus touchées que les hommes par le chômage en milieu urbain : ce taux est de 24,8% pour les femmes contre 16,3% pour les hommes (2005). Cependant, le taux de chômage a significativement baissé chez les femmes urbaines, passant de 32,2 en 1995 à 24,8% en 2005, soit une baisse de 7,4 points contre seulement 2,4 points chez les hommes.



Source : Haut Commissariat au Plan

L'analyse de la structure du chômage urbain féminin par tranche d'âge montre que les catégories les plus touchées sont celles des actifs de 15 à 24 ans et de 25 à 44 ans qui constituent respectivement 31% et 62,7% de la population active féminine au chômage en 2003, ce qui traduit les difficultés du premier emploi et l'importance du chômage de longue durée.



Source : Haut Commissariat au Plan

5.1.4. Travail impayé ou invisible des femmes

En matière d'emploi, les femmes sont confrontées à des problématiques spécifiques liées notamment, à :

- la difficulté d'estimation de leur travail invisible (non rémunéré) qui n'apparaît pas dans les statistiques officielles et ce, malgré l'importance de leur contribution à l'économie nationale ;
- la difficulté de mesurer leur participation à l'économie notamment dans le milieu rural (agriculture) et dans le secteur informel (textile).
- l'insuffisance des données désagrégées par sexes qui ne permet pas d'évaluer les impacts des politiques destinées à la promotion de la femme.

Il est aujourd'hui admis que le travail impayé des femmes qui inclut les soins aux autres, génère des biens et services qui lorsqu'ils sont incorporés au revenu d'un pays, accroîtrait le PIB de 30 à 70%³⁷. Mais ce travail demeure sous évalué, non comptabilisé et non protégé.

D'un point de vue économique classique, le travail invisible permet de réduire le coût de l'emploi qui, d'un point de vue macro, permet une baisse des rémunérations et par conséquent une large marge de profit qui facilite l'accumulation du capital. Ce travail invisible peut alors être qualifié de subvention ou transfert au secteur marchand du Ménage vers le Marché³⁸.

La corvée d'eau, le ramassage du bois de chauffe, le soin aux malades aux personnes âgées ou aux enfants, le transport, la préparation des repas ..., sont assimilés à des subventions aux prestations de services publics. Ce travail invisible, souvent assurés par les femmes et les enfants, en consommant le temps, limite ainsi leur participation au marché du travail, leur engagement politique et la participation à la prise de décision, la scolarisation, l'expression artistique ou les loisirs.

³⁷ Marzia Fontana, 2002.

³⁸ Antonella Picchio, "Discussion on the productive-unproductive nature of reproductive labor", 2003.

D'après la dernière révision du système de comptabilité nationale, ou *System National Accounts* SNA de 1993, qui a affiné le concept d'activité économique, il existe trois catégories d'activités : les activités non productives personnelles (dormir, se reposer, manger, apprendre), les activités productives marchandes (activités économiques) et activités productives non-marchandes (activités qu'on peut faire pour une autre personne ou pour soi-même : cuire, coudre ses vêtements, transporter...).

Les activités marchandes sont comptabilisées dans le PIB. Les activités non-marchandes (travail invisible des femmes) peuvent aussi être comptabilisés et évalués soit aux prix producteurs (disponibles sur le marché) ou au prix des intrants, le prix du facteur de production humain (la rémunération du temps de travail d'une troisième personne). Ce principe reconnaît donc la que la production peut se faire dans plusieurs milieux institutionnels, formel, informel et auto-approvisionnement (dans les ménages).

Pour pallier à cette lacune, la stratégie actuelle est de préparer des comptes satellites pour l'estimation des activités non-SNA. La mesure, la collecte des données et l'agrégation de ces diverses activités peuvent se faire en termes de temps et à travers des études de budget-temps. En effet, les statistiques d'utilisation du temps peuvent améliorer la comptabilité nationale ainsi que les estimations de la contribution des ménages dans la production non-marchande.

5.2 Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

La solution du problème de l'emploi, qui revêt un caractère structurel dans la plupart des pays, ne peut être trouvée que par le biais d'une croissance forte et durable.

Le Discours du Trône du de SM le Roi Mohammed VI de 2005 a placé l'emploi à la tête des priorités "*Nous réaffirmons que nous plaçons la création d'emplois pour les jeunes en tête de nos préoccupations, d'autant que la réalisation d'un tel objectif permettra de mettre à profit des potentialités intellectuelles et physiques dont notre pays a grandement besoin*"³⁹.

Le Gouvernement consacre à la réalisation de cette condition toute l'énergie nécessaire et place la création de l'emploi à la tête de ses préoccupations. Les 2^{èmes} assises de l'emploi ont été organisées sous le Haut patronage de SM le Roi en septembre 2005 avec la participation de représentants de l'ensemble des partenaires économiques et sociaux publics et privés, universitaires, intellectuels et experts nationaux et internationaux. Elles ont permis de faire le bilan des politiques menées pour lutter contre le chômage, notamment, parmi les jeunes diplômés et d'examiner les voies pour conférer à cette politique davantage d'efficacité.

Afin d'insuffler un nouveau dynamisme à l'emploi, outre l'accélération des réformes du système éducatif et de formation pour améliorer l'adéquation avec la demande du marché de l'emploi, la politique de l'emploi se base sur quatre axes, à savoir, l'encouragement des entreprises à recruter par l'octroi d'avantages fiscaux ; la création d'entreprises ; la résorption des déficits accumulés en matière d'emploi et le développement d'aptitudes à l'emploi par la formation insertion et l'organisation de stages d'expérience professionnelle ; l'amélioration de l'organisation du marché du travail par la rationalisation de l'intermédiation ainsi que la création de l'observatoire de l'emploi.

Au niveau international, dans le cadre de la réalisation des OMD, le Maroc s'est engagé à éliminer toute forme de discrimination à l'égard des femmes à l'horizon 2015. A ce propos, plusieurs conventions internationales stipulant l'égalité entre les hommes et femmes dans le domaine économique ont été ratifiées par le Maroc.

³⁹ Extrait du Discours du Trône, Tanger, le 30/07/2005.

Il s'agit, en plus de la CEDAW, des conventions de l'Organisation Internationale du Travail n°100 concernant l'égalité de rémunération ratifiée en 1979; 111 concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession ratifiée en 1963, 138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi ratifiée en 2000 ou la convention 182 sur les pires formes de travail des enfants, ratifiée en 2001.

5.3. Projets et programmes mis en œuvre

Des programmes ont été mis en œuvre pour promouvoir l'emploi en termes d'employabilité et d'appui à l'auto emploi (Idmaj, Taahil et Moukawalati) et pour améliorer l'organisation et la gestion du marché du travail.

5.3.1 Renforcement de l'employabilité : programmes Idmaj et Taahil

Ce programme a pour objectif l'insertion de près de 105.000 chercheurs d'un premier emploi entre 2006 et 2008 (30 000 personnes en 2006, 35 000 en 2007 et 40 000 en 2008), à travers la formation-insertion et la formation contractuelle.

Formation-insertion : L'objectif de la Formation Insertion est de permettre aux demandeurs d'emploi d'acquérir une première expérience professionnelle et d'accroître leur employabilité au sein de l'entreprise. Parallèlement, elle permet aux entreprises de développer leur capital humain sans supporter de charges salariales importantes. A ce propos, le programme « IDMAJ »⁴⁰ est mis en œuvre dont les caractéristiques sont l'exonération des entreprises de droit privé de l'IGR à hauteur d'un plafond de 6000 dhs avec une période allant de 24 mois plus 12 mois en cas de recrutement définitif et l'obligation de l'inscription préalable à l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) du chercheur d'emploi depuis au moins de 6 mois.

Ces dispositions fiscales ont été accompagnées par des modalités de mise en œuvre visant trois catégories de bénéficiaires selon la tranche de l'indemnité de stage et la durée de contrat

Formation contractuelle ou de reconversion

Le programme « TAEHIL » cible les chercheurs d'emploi diplômés inscrits à l'ANAPEC. Il est destiné à améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi à travers la formation qualifiante ou de reconversion et la formation contractualisée pour l'emploi. Ces deux formations sont prises en charge par l'ANAPEC dans la limite de 10.000 DH par stagiaire. Ce programme devrait toucher au total de 50.000 stagiaires sur la période 2006-2008, ce qui représente un coût global de 500 millions de dirhams.

5.3.2 Appui à l'auto emploi, programme Moukawalati

Le soutien de l'auto emploi est assuré à travers la promotion de l'entrepreneuriat auprès des jeunes chômeurs âgés de moins de 45 ans, disposant au moins du diplôme du baccalauréat, inscrits à l'ANAPEC et désirant créer leur propre entreprise avec un investissement d'un montant égal ou inférieur à 250.000 DH. Cet appui prendra la forme d'une contribution financière de 25.000 dirhams prise en charge par l'Etat répartie comme suit : 10.000 DH sous forme de don pour couvrir les frais de formation en matière de gestion des entreprises et les frais de réalisation d'études notamment de business plans; 15.000 DH au maximum couvrant 10% du montant de l'investissement prévu sous forme d'avance non productive d'intérêt remboursable sur six ans dont trois ans de grâce.

Le complément de financement des projets est assuré par un crédit bancaire bénéficiant, à hauteur de 85% de la garantie de la Caisse Centrale de Garantie dans le cadre du «Fonds de Garantie des Prêts à la Création de la Jeune Entreprise».

⁴⁰ 16 000 insertions dont 7000 dans le cadre du programme IDMAJ selon le bilan allant de Janvier –fin Mai 2006.

Au niveau opérationnel, ces mesures ont été concrétisées avec le lancement en juillet 2006 du programme « Moukawalati » qui se distingue par sa forte dimension régionale. Ce programme vise la création de 30.000 très petites entreprises, générant 90.000 postes d'emploi au cours de la période 2006-2008.

5.3.3. Amélioration de l'organisation et la gestion du marché du travail

Afin de permettre le suivi permanent de la mise en œuvre des programmes et en vue d'en déceler à temps les insuffisances éventuelles et leur apporter les correctifs nécessaires au fur et à mesure, il est préconisé d'une part l'amélioration des conditions d'intermédiation dans le domaine du travail et, d'autre part, la création d'un observatoire de l'emploi.

Amélioration de l'intermédiation

L'amélioration de l'intermédiation dans le domaine du travail repose sur la réorganisation de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'emploi et des Compétences et le renforcement du rôle du secteur privé dans ce domaine. Ainsi, une synergie sera créée entre l'ANAPEC et les agences privées d'intermédiation dans le cadre d'une sous-traitance des prestations d'insertion ou d'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Création de l'observatoire de l'emploi

L'objectif principal de cet observatoire est fournir aux décideurs politiques des éléments d'orientation et de cadrage de la politique de l'emploi ; de mettre à la disposition des organismes internationaux et des universités et centres de recherche scientifique des informations pertinentes sur le marché de l'emploi, leur permettant une meilleure connaissance du comportement de l'offre et de la demande de travail enfin recueillir et synthétiser les données statistiques sur les pratiques internationales en matière de promotion de l'emploi et de conditions de travail.

L'observatoire sera chargé d'assurer la collecte, le traitement et la diffusion des informations sur le fonctionnement du marché de l'emploi (national, régional et sectoriel). Il effectue des études d'évaluation pour mesurer l'impact des dispositifs publics et des mesures mises en œuvre en matière de promotion de l'emploi. Il produira aussi des études dans les domaines de l'emploi, de la productivité et des coûts de travail, et élaborera des projections à court, moyen et long termes de l'offre et de la demande de travail.

La mise en place de l'Observatoire national de l'emploi requiert une démarche progressive, comportant une organisation dotée d'une structure légère composée d'une dizaine de chargés d'études, d'un comité d'orientation stratégique (présidé par Monsieur le Premier Ministre) et d'un comité scientifique. La structure de l'Observatoire évoluera en fonction de ses besoins et de ses activités futures.

Au total, les dispositifs prévus pour la promotion de l'emploi devraient permettre la création de 200.000 postes de travail au cours des trois prochaines années.

On peut noter qu'aucun programme ne vise précisément l'amélioration de la participation des femmes à l'activité économique. La réforme du code du travail, entrée en vigueur en juin 2004 a, par contre, amélioré les conditions de travail de la femme en lui accordant certains avantages tout en tenant compte de sa place dans la société en tant que mère de famille.

Réforme du code du travail

Le nouveau Code du travail comprend des dispositions améliorant les conditions de travail de la femme dont on peut citer :

- L'augmentation du congé de maternité de 12 à 14 semaines⁴¹ avec possibilité pour la femme de disposer d'un congé non payé qui peut aller jusqu'à une année pour élever son enfant sans perdre son emploi ;
- L'introduction de la notion de harcèlement sexuel, désormais considéré comme une faute grave et la consécration pour la première fois du principe de non discrimination en matière d'emploi et de salaire entre les deux sexes.
- L'interdiction de certaines professions portant atteinte soit à son physique (mines et carrières), ou demandent une certaine résistance (port de certaines charges). De même, le travail de nuit des femmes est soumis à certaines conditions (1/2 de repos tous les 4 ans, mise à leur disposition d'un moyen de transport en cas d'absence de transport public).

Cependant, même si cet effort juridique reconnaît l'égalité entre hommes et femmes, cette reconnaissance se trouve affaiblie par des pratiques qui persistent notamment au niveau de l'accès à l'activité et à l'emploi.

Autres projets en cours

Le travail domestique est une réalité sociale rencontrée dans beaucoup de pays en développement. Au Maroc, le phénomène est en train de prendre de l'ampleur. En 2002, près de 86.000 filles, dont l'âge varie entre 7 et 15 ans, travaillaient comme des «bonnes» chez des familles. Elles travaillent plus de 67 heures par semaine dépassant de loin les normes appliquées pour les adultes.

A ce propos, un projet de loi est en cours de préparation pour lutter contre ce phénomène et réglementer le travail à domicile. D'autres programmes de coopération ont été signés avec l'UNICEF visant la « protection des enfants d'âge inférieur à 15 ans ».

Pour atténuer ce fléau à défaut de pouvoir l'éradiquer, il est nécessaire d'harmoniser les conventions internationales avec les législations nationales et de développer des stratégies adaptées d'application des dispositions et enfin des mécanismes de suivi, de contrôle et de sanction par rapport à la question des droits de la personne en général et de la petite fille en particulier.

5.4. Analyse des dépenses publiques allouées à l'emploi

En 2006, le budget du Ministère de l'Emploi est consacré à hauteur de 61% à l'investissement (768 millions de dirhams) et 39% au fonctionnement (484 millions de dirhams).

Les dispositifs prévus pour la promotion de l'emploi qui devraient permettre la création de 200.000 postes de travail au cours des trois prochaines années représenteront pour l'Etat une charge de 2,083 milliards de dirhams.

Le coût de l'amélioration de l'intermédiation est estimé à 210 millions de dirhams pour un effectif de 70.000 bénéficiaires de ces prestations sur la période 2006-2008.

Le coût global de la mise en place de l'Observatoire national de l'emploi est estimé à 50 millions de dirhams pour la période triennale 2006-2008.

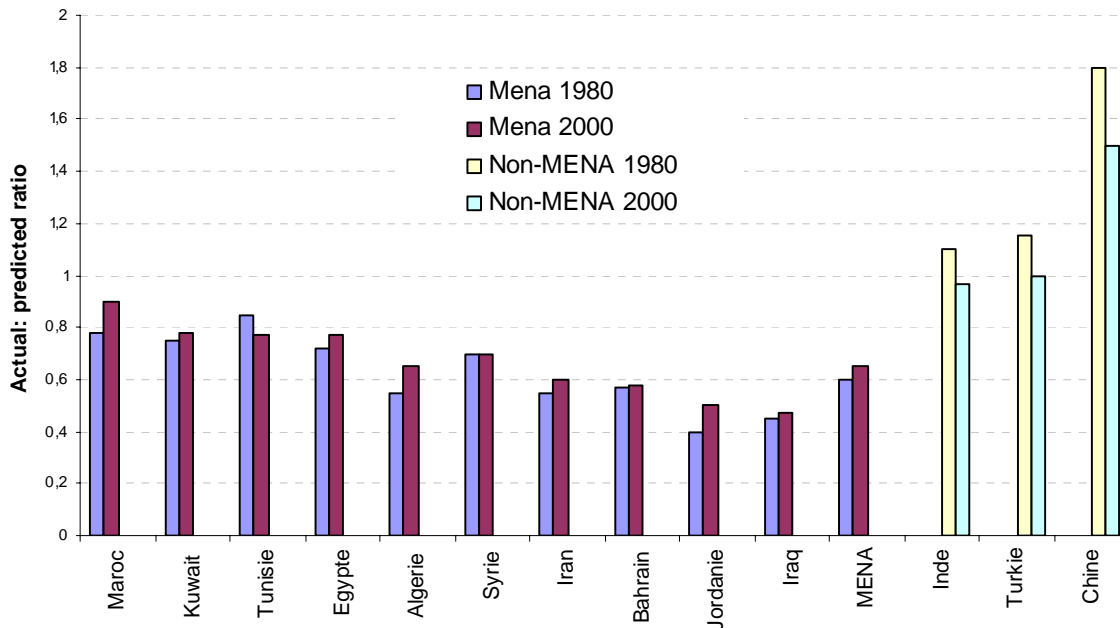
Impacts genre des dépenses publiques en faveur de l'emploi

Les efforts des pouvoirs publics en faveur de la création d'emploi en général sont porteurs de résultats. En analysant les indicateurs cités dans le diagnostic (taux d'activité, population active occupée, taux de chômage), on trouve des améliorations continues de leurs niveaux en dépit de leurs faiblesses, malgré un contexte économique stable.

⁴¹ Conformément à la convention internationale n° 183 relative à la protection de la mère.

La part des femmes dans la population active ne cesse d'augmenter et leur taux de chômage a connu une baisse importante depuis le début de la décennie. Selon la Banque Mondiale, le Maroc est le premier pays de la région MENA en termes de participation des femmes au marché du travail mais cette participation reste très en dessous du potentiel en comparaison avec d'autres pays émergents (Turquie, Inde, Chine...).

Ratio of Actual to Predicted Female Participation in MENA and Selected Countries and Regions, 1980 and 2000



Source : Banque Mondiale

Deux questions traversent l'analyse de la participation des femmes à l'emploi rémunéré :

- Le travail des femmes permet-il un gain en autonomie et une amélioration de statut, ce qui accroîtrait leur influence au sein de leur ménage ?
- Le travail rémunéré des femmes continue-t-il d'être considéré comme un simple supplément de revenu, dont pourrait se passer la famille ?

Seules des enquêtes qualitatives permettront de répondre à ces questions et renseigneront sur une éventuelle évolution des mentalités ou la permanence des stéréotypes inhérents à la division traditionnelle du travail. En effet, la répartition inégale des tâches ménagères et la position marginale occupée par les femmes dans le monde du travail persistent, ce qui tend à renforcer les inégalités et l'accroissement de l'emploi féminin n'aurait pour effet que de condamner en définitive les femmes à une double journée de travail.

Conclusion générale

A la lecture de l'analyse présentée ci-dessus, il ressort que le renforcement des capacités des femmes est une question multisectorielle qui interpelle différents partenaires tels que l'Etat, les organismes publics et la société civile. In fine, l'analyse des disparités hommes/femmes, quel que soit le volet ou le secteur abordé, apporte un éclairage particulier sur l'importance du rôle de l'Etat qui opère des choix qui ne sont pas neutres du point de vue des rapports sociaux de genre. Aussi est-il nécessaire de poursuivre les chantiers menés par les pouvoirs publics visant à réduire les disparités homme/femme et à moderniser les pratiques institutionnelles.

A cet égard, la Budgétisation Sensible au Genre, vise à opérer un changement de pratiques en rupture avec les schémas précédents à travers une meilleure allocation des ressources disponibles. Sa mise en œuvre effective au niveau de l'ensemble des départements et son intégration dans les pratiques des programmeurs et chargés des budgets, pourrait assurer plus d'équité et d'égalité et lutter contre le *cumul féminin des désavantages acquis*.⁴²

Les efforts soutenus du Gouvernement dans le processus de budgétisation sensible au genre devraient être poursuivis et élargis. Le système d'information mériterait d'être renforcé et affiné de manière à développer des statistiques désagrégées par sexe et à actualiser l'enquête budgets-temps qui date de 1998 et qui est nécessaire à l'estimation du travail invisible par genre.

Les analyses genre sectorielles menées dans le Rapport, montrent qu'indépendamment des impacts positifs des programmes de services sociaux de base sur l'ensemble de la population rurale, la réflexion genre devrait être approfondie en vue d'identifier les contraintes qui font que les femmes n'ont pas assez de sources de revenus. En effet, la question de la scolarité des filles rurales relève d'une problématique intersectorielle complexe impliquant non seulement les services sociaux de base mais également la pauvreté, les handicaps culturels et les traditions.

Par ailleurs, d'autres facteurs entrent en jeu pour l'exercice d'activités génératrices de revenus par les femmes, tels que les conditions d'accès au financement (micro-crédits), l'insuffisance des investissements productifs, l'ouverture économique (perte d'emplois féminins dans le textile en milieu urbain), les spécificités agro-économiques des régions, la qualification des femmes, la répartition des tâches au sein du ménage et le degré d'implication de la femme dans la prise de décision (51% des avoirs productifs des femmes en milieu rural sont gérés par un membre de la famille et la femme n'intervient qu'à hauteur de 16,4% dans la prise de décision pour la gestion de ses avoirs productifs)⁴³.

En somme, l'amélioration des conditions de travail des femmes mériterait d'être renforcée pour atténuer davantage leur vulnérabilité économique et sociale qui est fortement corrélée au type d'emploi occupé. C'est ainsi que les femmes sont plus touchées par la précarité du marché de l'emploi et par conséquent plus vulnérables à la pauvreté.

L'Initiative Nationale de Développement humain, qui entame sa deuxième année d'exécution, ouvre de nouvelles perspectives à l'initiative des femmes -intégrées dès le départ dans l'arsenal institutionnel de gouvernance- et s'enrichira de leur participation surtout si leurs associations, leurs coopératives ... arrivent à s'arrimer à l'élan d'accélération attendu pour l'opérationnalisation de cette Initiative Royale novatrice et prometteuse.

⁴² Expression de Michel Verret, « D'un genre à l'autre », Les Cahiers du Mage, n°3.4, 1997.

⁴³ « Examen exhaustif des données désagrégées selon le genre », DEPF, UNIFEM, 2006.

Bibliographie

Références générales

- « Examen exhaustif des données désagrégées selon le genre », DEPF, UNIFEM, 2006.
- Rapport du Cinquantenaire du Développement Humain au Maroc (www.rdh50.ma).
- "Femmes et hommes au Maroc : analyse de la situation et de l'évolution des écarts dans une perspective genre », Direction de la Statistique, Haut Commissariat au Plan, 2003.
- "Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2000/2001", Direction de la Statistique, Haut Commissariat au Plan.
- Activité, emploi et chômage, Rapport annuel 2005, Direction de la Statistique, Haut Commissariat au Plan.
- Recensement général de la Population et de l'Habitat, 2004.
- Cartes de la pauvreté, 2004.
- Discours du Trône de Sa Majesté, sites web gouvernementaux et ceux des Organisations Internationales.
- "Enquête Budget Temps des Femmes", 1997/98, Direction de la Statistique, Haut Commissariat au Plan.
- Michel Verret, « D'un genre à l'autre », Les Cahiers du Mage, 1997.

Energie

- Mounir Debbarh, "l'énergie : développement énergétique au Maroc depuis 1955, perspectives 2025", Rapport sur les perspectives du Maroc à l'horizon 2025 : Pour un développement humain élevé. 2006.
- "Etude de l'impact de l'Electrification Rurale", ONE, 1999.
- Stratégie du secteur énergétique: situation du secteur en 2002, bilan des actions 2005, plan d'action 2006 et perspectives à moyen terme. Ministère de l'Energie et Mines.
- Fiches de présentation des différents projets sur le développement des énergies renouvelables au Maroc. Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER).
- Objectifs du Millénaire pour le Développement; Rapport National 2005.

Agriculture

- Note de présentation du projet de l'intégration de l'approche genre dans les politiques agricoles, Direction de l'Enseignement, de la recherche et du développement. Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, 2006.
- Recensement général de l'agriculture, Ministère de l'Agriculture, 1996.

Justice

- "Rapport sur l'évaluation de deux années d'application du code de la famille", Département de la Justice, juin 2006.
- Etude sur la situation de la femme dans le système judiciaire, Département de la Justice, 2004.
- "Situation de la femme dans le cadre du nouveau code de la famille : principales nouveautés", Département de la Justice.
- "L'application du code de la famille : acquis et défis", Association Marocaine de lutte contre la Violence à l'égard des Femmes; 2005.

SEFEPH

- Les violences basées sur le genre au Maroc; Réseau National des Centres d'Ecoute des Femmes Victimes de Violences; 2006.

- Femmes et Hommes en chiffres; Haut Commissariat au Plan; Direction de la Statistique; 2003.
- Stratégie Nationale de Lutte contre la Violence à l'Egard des Femmes; SEFEPH; 2003.
- Plan Opérationnel de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Violence à l'Egard des Femmes; SEFEPH; juin 2005.
- Recensement général des plaintes relatives à la violence à l'égard des femmes; Département de la Justice; 2005.

Santé

- « Etude de cas sur les coûts et le financement des activités de vaccination au Maroc », Miloud KADDAR, Sangeela MOOHLEY, Denise DE ROECK, Denise ANTONA, OMS septembre 1999.
- Enquête sur la Population et la Santé Familiale, 2003-2004, Ministère de la Santé.
- Politique de santé : acquis, défis et objectifs, plan d'action 2005-2007, Ministère de la Santé.
- Réalisation gouvernementales dans le domaine de la santé : novembre 2002 – mars 2005, Ministère de la Santé.
- Note de présentation des ateliers « Santé vision 2015 », Ministère de la Santé, 2006.
- Incidence des dépenses publiques de santé au Maroc, Banque Mondiale, 2002.
- « Maroc digne de ses enfants : 10 objectifs pour renforcer l'initiative Nationale pour le développement Humain », version finale, novembre 2005, Royaume du Maroc.

Education

- 2006 تقرير حول الوضعية التعليمية و تقديم الميزانية الفرعية برسم سنة 2006, Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique, novembre 2005.
- Alphabétisation et éducation non formelle bilan 2005-2006, Secrétariat d'Etat Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education non formelle.
- Cadre stratégique de développement du système éducatif, Département de l'Education Nationale, 2005

Transport

- Perspectives économiques en Afrique, OCDE, 2006.
- Programme national de routes rurales, Ministère de l'Equipement et du Transport, 2005.
- Recueil des actes de la table ronde sur le financement du 2ème Programme National des Routes Rurales, 2004.
- Séminaire sur l'évaluation de l'impact socio-économique des routes rurales, Département de l'Equipement en collaboration avec la Banque Mondial, 1996.

Eau

- "Discours de la Primature", Premier Ministère, juillet 2006.
- "Rapport d'évaluation du PAGER", Secrétariat d'Etat Chargé de l'Eau, mai 2006.
- "Ressources en eau et bassins versants du Maroc : 50 ans de développement (1955-2005)", Haut Commissariat au Plan, janvier 2006.
- "Programme National d'Assainissement Liquide et d'Épuration des Eaux Usées", Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Eau et de l'Environnement, juin 2005.
- "Secteur de l'Eau et de l'Assainissement au Maroc", Rapport de la Banque Mondiale, décembre 2004.